N° 17. — Mai 1926 Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

Revue Mensuelle Syndicaliste Communiste

DANS CE NUMÉRO :

Quelques leçons de la Commune
par C. TALÈS

LES CONSEILS D'ÉCOLE
par H. FULCONIS

LA LIGUE DU BATIMENT PARISIEN
par G. NICOLAS

UNE EXCLUSION A LA C. G. T. U.
Mon Crime
par R. MÉNARD

Au Pays des Fleurs
par B. GIAUFFRET

CEDIAS BIBLIOTHÈQUE MUSÉE SOCIAL

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 96, quai Jemmapes. — PARIS (10e)

Source gallica.bnf.fr / CODHOS / CEDIAS – Musée social

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue Mensuelle Syndicaliste Communiste

LE "NOYAU"

PIERRE MONATTE, ALFRED ROSMER, V. DELAGARDE, M. CHAMBELLAND, R. LOUZON, A. GARNERY, MARTHE BIGOT, JEHANNE STANKO, V. GODONNÈCHE, ALBIN VILLEVAL, GEORGES AIRELLE, J. AUFRÈRE, D. ANTONINI, G. LACOSTE, F. CHARBIT, L. MARZET, C. HATTENBERGER, R. HAIRIUS, FINIDORI.

Adresser toute la Correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à :

P. MONATTE

96, quai Jemmapes — PARIS-X^e

Chèque Postal :

Révolution Prolétarienne **734-99** Paris

Permanence : l'après-midi, de 5 à 7 heures

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGÉRIE, COLONIES		EXTÉRIEUR	
Six mois . . .	11 fr.	Six mois . . .	15 fr.
Un an . . .	20 fr.	Un an	30 fr.

PRIX DU NUMÉRO :

France : 2 fr. — Extérieur : 2 fr. 50

SOMMAIRE du n° 17 (*Mai 1926*)

Quelques leçons de la Commune . . . . . C. TALÈS.
Le Carnet du Sauvage. . . . . P. M.
Les Conseils d'école . . . . . H. FULCONIS.
La Ligue du Bâtiment parisien . . . . . G. NICOLAS.
Au pays des fleurs . . . . . B. GIAUFFRET.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Une exclusion dans la C. G. T. U. (LA LIGUE SYNDICALISTE). — Mon crime (R. MÉNARD). — Deux documents. — L'affaire Gaonach (E. ALLOT). — Le projet de statuts des U. D. — " Pourquoi ce malaise ? "

NOTES ÉCONOMIQUES

Le boutiquier français et le paysan russe. — Intermédiaires et taxe sur le chiffre d'affaires. — La baisse du tchervonetz (?). — Chronique des monopoles (R. LOUZON).

A TRAVERS LES LIVRES

De la Ville au Moulin, de Marguerite Audoux (G. SYFFERT). — *Garçon!...*, d'Ivan Chmélov (A. R.). — *L'Economie capitaliste*, de Robert Louzon (Roger HAIRIUS). — *L'Ame paysanne*, d'Emmanuel Lebat (A. RICHARD). — *La Bourse du Travail de Nîmes*, de Victorien Bruguier (P. M.). — *La Vie ouvrière : « Le Faubourg »*, de Jacques Valdour (P. M.). — *Les Figurants*, d'Yves Darmor (G. S.).

FAITS ET DOCUMENTS

Les faits du mois. — La grève générale en Angleterre (A. R.). — L'Exécutif élargi et le Parti communiste français (M. CH.). — Un texte qui n'a pas vieilli (Roger HAIRIUS). — L'expansion italienne.

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE est vendue au numéro

PARIS

IIe arrondissement :
Marchand de journaux, 127, rue Montmartre.

IIIe arrondissement :
Kiosque angle square du Temple, face Maison Commune, rue de Bretagne.
Kiosque, 1, boulevard Saint-Martin.
Kiosque (Pauvre Jacques), place de la République, angle rue du Temple.

V^e arrondissement :
Lebrun, journaux, 8, rue Gracieuse.
Kiosque place Saint-Michel, sortie Métro.
Kiosque boulevard Saint-Michel, angle rue Soufflot.
Kiosque boulev. Port-Royal, angle rue Saint-Jacques.

VIe arrondissement :
Librairie Delesalle, 16, rue Monsieur-le-Prince
Kiosque boul. St-Michel, angle boulev. St-Germain.

X^e arrondissement :
Librairie du Travail, 96, quai de Jemmapes.
Marchand de journaux, 25, rue Grange-aux-Belles.
Kiosque en face la Bourse du Travail.
Kiosque place de la République, angle faub. du Temple.
Kiosque théâtre de la Porte-Saint-Martin.
Kiosque boulevard St-Martin, face Folies-Dramatiques.

XIe arrondissement :
Kiosque (Potin), angle faubourg Saint-Antoine et avenue Ledru-Rollin.

XIIe arrondissement : Avenue Daumesnil, 257.
Kiosque place de la Bastille, angle boulevard de la Bastille, sortie Métro.
Kiosque boulev. de Reuilly, angle rue de Charenton.

XIIIe arrondissement :
Libr. de la Poste, angle rue Coypel et av. des Gobelins.

XIVe arrondissement :
Librairie-papeterie, 163, rue d'Alésia.
Garrigou, 87, rue d'Alésia.

XVe arrondissement :
Librairie Dorigny, 22, rue Cambronne.

XVIIe arrondissement :
Librairie, 18, rue Davy.
Librairie, 187, rue Legendre.

XVIIIe arrondissement :
Souchard, journaux, 98, rue du Poteau.
Librairie, 135 *bis*, rue Ordener.
Kiosque mairie du XVIIIe, rue Ordener.

XIXe arrondissement :
Librairie Prat, 130, avenue Jean-Jaurès.
Journaux, 21, rue des Fêtes.

BANLIEUE

SAINT-DENIS. — Kiosque Desjardins, angle boulevard Jules-Guesde et rue de la République.

DÉPARTEMENTS

EPINAL. — V. Loquier, 9, rue Aubert.
LIMOGES. — M. Dubéry, journaux, 1, pl. Denis-Dussoubs.
LYON. — Maison du Peuple, 169, rue Molière.
MARSEILLE. — Bibliothèque sociale, Bourse du Travail, rue de l'Académie.
NANCY. — Libr. de l'Union des Syndicats, 2, rue Drouin.
NICE. — Kiosque place Garibaldi.
— Kiosque Pont-Magnan.
— Kiosque av. de la Victoire (Dames de France).
— Libraire, 37, rue Gioffredo.
NIMES. — M. Soubeyran, 54, rue Porte-de-France.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — Les Éditions socialistes, 57, rue des Alexiens, Bruxelles.

Prière à nos amis de Paris de nous indiquer les kiosques ou libraires acceptant de mettre en vente la R. P. et de l'afficher.

A nos amis de province de nous trouver un dépositaire dans leur centre.

Il ne faut pas attendre que le lecteur vienne à nous; il faut aller à lui.

UNE ÉDITION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA COMMUNE

Quelques Leçons de la Commune

Chaque année, en mars, avril et mai, le public ouvrier et paysan est hanté par les souvenirs de la Commune; ces souvenirs peuvent avoir une influence sur l'activité future des prolétaires : il ne faut donc pas badiner avec l'histoire de la Commune et en faire un tissu de bêtises. Pour exterminer les bêtises historiques, rien ne vaut un bon recueil de documents, établi dans un but strictement scientifique, comme la publication entreprise par MM. G. Bourgin et G. Henriot (1).

L'ouvrage.

Les procès-verbaux de la Commune ont eu leur légende : les auteurs ont donc raison de nous faire l'histoire du texte publié. L'introduction nous apprend qu'un ami d'Amouroux, secrétaire de la Commune, M. G. Mayer, recueillit, le 22 mai 1871, tout un lot de documents, destinés « à la réhabilitation de la gestion communaliste »; parmi eux, les procès-verbaux de la Commune. En 1894, il les remit au Musée Carnavalet. Ce sont trois gros volumes qui comprennent, à eux tous, 2.207 feuillets. La publication comprendra trois volumes. Le premier, paru en 1924, est consacré aux séances allant du 28 mars 1871 au 30 avril (inclus). Le texte est accompagné, comme il sied, de nombreuses notes. De plus, il y a, pour chaque séance, des « annexes » où l'on trouve de nombreux documents extraits du *Journal officiel de la Commune* : « actes de la Commune », proclamations, rapports, discours, etc.; il y a même des textes empruntés à des ouvrages sur la Commune. Ainsi se trouvent rassemblés de nombreux matériaux, et la publication, ainsi conçue, devient un instrument de travail précieux pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la Commune.

Mais..., car il y a un « mais », — et de quelque importance ! — avant d'entreprendre la publication, les auteurs ont dû se poser la question de son opportunité. En effet, les procès-verbaux de la Commune ne sont pas totalement inédits; dans l' « Histoire socialiste » Dubreuilh a publié des notes de séance pour les trois premières séances (28 et 29 mars) ; à partir du 13 avril, les procès-verbaux parurent, sauf exception, au *Journal officiel de la Commune*. Enfin, des comptes rendus des séances furent publiés par *Paris-Journal*, jusqu'au 14 avril. Il est, sans doute, difficile de se procurer la collection de cette dernière feuille; mais l' « Histoire socialiste » et le *Journal officiel de la Commune*, qui a été réimprimé, se trouvent dans bien des bibliothèques. Il reste des séances, et des fractions de séances qui n'ont pas été publiées, des séances dont le procès-verbal, paru à l'*Officiel*, est très abrégé et confus ; et tout ceci justifie la publication des procès-verbaux de la Commune dans une collection de documents inédits. Mais, même les parties inédites ont été utilisées par des historiens de la Commune : Dubreuilh et surtout Lissagaray, dans ses dernières éditions, s'en sont inspirés.

Aussi, ai-je éprouvé quelque souci, lorsque j'ai reçu, naguère, par un plein soleil d'avril, un mot de Monatte, qui m'invitait, sans délai, à mettre en relief, pour les lecteurs de la *R. P.*, « ce que les procès-verbaux de la Commune apportent de nouveau à l'Histoire ». Pour répondre avec précision à la question, il faudrait d'abord connaître tous les « usagers », et ensuite dépouiller soigneusement plusieurs ouvrages, comme les procès-verbaux eux-mêmes. Mais, si l'on fait abstraction des questions de détail, une conclusion s'impose : la publication des procès-verbaux n'a pas renouvelé l'histoire de la Commune; l'essentiel a passé dans l'ouvrage de Lissagaray.

Alors, la lecture des procès-verbaux serait sans intérêt ? Certainement non. Ils donnent plus de relief au tableau que l'on connaissait déjà; et comme les parties inédites sont, bien souvent, ce que la Commune voulait cacher, on peut dire que ce relief est dû surtout aux « ombres », qui se précisent et s'épaississent.

L'impuissance de l'Assemblée communale.

La légalité du gouvernement communal n'était pas évidente, puisqu'elle était contestée, violemment, par les hommes de Versailles, sournoisement par les conservateurs parisiens. Par suite, quand on soutenait la Commune, on pouvait avoir l'impression d'accomplir un acte purement volontaire. Les gouvernements provisoires ont parfois connu cette situation, celui de 1848 en particulier, et ils en ont subi les graves inconvénients; ils ont été exposés aux familiarités de leurs amis les plus dévoués; on a souvent pris avec eux les plus grandes libertés. Sous la Commune,

(1) *Les procès-verbaux de la Commune de* 1871, édition critique, par GEORGES BOURGIN et GABRIEL HENRIOT, tome premier (mars-avril 1871). — Paris, E. Leroux, 1924.

les défenseurs les plus ardents du régime, et même les membres de l'Assemblée communale en prennent à leur aise; le laisser-aller, à peu près général, est un des vices de cette révolution ; une révolution qui a peut-être eu le grand tort d'être couvée par un gouvernement taré, celui du second Empire, qui avait développé l'amour du plaisir chez les Français pour mieux les asservir. Dans tous les cas, le laisser-aller triomphe à l'Hôtel de Ville, qui semble bien être devenu une « pétaudière ». Dans la cour, les gardes nationaux se livrent à des ébats si bruyants que l'on n'entend pas les orateurs à la salle des séances; sur ce point, les indications données par le *Journal officiel* sont renforcées par les « inédits ». De plus, aux heures des repas, le personnel qui doit rester en permanence se livre à des « mangeries » qui font scandale; après plusieurs protestations contre les « dîners qui continuent à l'Hôtel de Ville », l'Assemblée finit par créer, le 9 avril « une table d'hôte », dont le prix est fixé le lendemain à 2 francs par tête.

Nous ne savons pas si le restaurant communal fut très fréquenté. Dans tous les cas, les séances de la Commune ne l'étaient pas assez. Nous apprenons, le 1er avril, « que depuis le commencement des séances, le quart des membres a manqué aux séances ». On cherche des remèdes aux absences trop fréquentes et non motivées. Le 9 avril, l'Assemblée décide qu'il y aura une feuille de présence, un appel nominal au début de chaque séance, et qu'une absence injustifiée sera punie par la privation d'une journée d'indemnité (soit 15 francs). Mais les sanctions, si on les appliqua, ne furent guère efficaces, et le 18 avril on adopta une motion déclarant « que le devoir des membres de la Commune est d'assister régulièrement aux séances, à moins d'absence motivée ». On fait appel aux bons sentiments; il n'est même plus question de sanctions. La Commune avait, aussi, fixé le début de ses séances à 2 heures; il semble bien que dans la période postérieure à la décision, du 18 au 30 avril, elle n'y parvint jamais. Enfin, ceux qui consentaient à venir ne restaient pas toujours jusqu'à la fin de la séance, comme nous l'apprend une intervention de Langevin, le 23 avril.

Les absences illégales étaient d'autant plus regrettables que beaucoup de membres de la Commune avaient des motifs valables pour ne pas assister aux séances. Les fonctions qu'ils assumaient aux divers services publics pouvaient les éloigner de la Maison commune à l'heure des séances. Il y avait aussi les besognes municipales qu'ils devaient accomplir dans leur arrondissement, besognes parfois considérables, la Commune ayant tendance à s'en remettre aux municipalités pour l'exécution de ses décisions et pour toutes difficultés survenant. Après les privations et les émotions éprouvées pendant le siège, une vie aussi active ne pouvait aboutir qu'à créer une immense fatigue. Et en effet, le laisser-aller ne pourrait à lui seul expliquer l'allure des séances de la Commune. Certains présidents de séance, d'une énergie vraiment au-dessous de la moyenne, pourraient bien être des hommes moralement épuisés. L'incontinence oratoire qui se manifeste au cours de certaines séances de la Commune tient de la maladie : non que les membres de l'Assemblée fassent de longs discours; sauf exception, ils semblent avoir le souffle plutôt court; mais ils ont la manie de l'intervention intempestive qui traverse une discussion, et la fait dévier : un de leurs procédés favoris, c'est de demander la parole pour « une motion d'ordre », et d'introduire dans le débat une question sans rapport avec celle qui est à l'examen. Ajoutez à ces travers la paresse à conclure : « Nous reculons la discussion », s'écrie Langevin, à la séance du 28 avril, chaque fois qu'il s'agit de choses importantes. Comme il fallait s'y attendre, le résultat est pitoyable : les membres de la Commune le constatent parfois avec désolation :

> Des incidents s'élèvent sur chaque point en discussion, déclare Meillet, le 23 avril, et il n'est plus possible de revenir au sujet principal. Il faut procéder avec ordre. Non, citoyens, le peuple n'est pas content de voir que tous nos débats n'ont pas de résultat. Nous votons des décrets pour jeter de la poudre aux yeux du public, mais nous ne faisons rien.
>
> — Nous nous suicidons par notre façon de procéder, s'écrie Tridon, le surlendemain. Nous nous mettons dans un chaos épouvantable.

Enfin, le 28, Billioray affirme que la Commune passe ses séances « à des niaiseries ».

Voilà les méthodes de travail que la Commune a employées pour résoudre le problème que soulèvent toutes les révolutions. Le violent mouvement d'idées et de sentiments qui provoque une révolution, est, sans doute une chose essentielle ; mais si cette force morale est abandonnée à elle-même, c'est bientôt le gâchis, et la ruine de la révolution. Les besoins matériels des populations, les nécessités de la lutte contre les ennemis du nouveau régime, demandent l'établissement d'une autorité d'autant mieux armée que les difficultés sont plus grandes. Cette autorité, la première révolution l'a exercée, mais si rudement qu'elle a écrasé les forces morales : l'indifférence politique a gagné la masse des Français, et Bonaparte a pu ruiner sans peine l'œuvre de la Révolution. Sous la Commune, les difficultés à vaincre sont plus inquiétantes que jamais : sans doute, les forces morales de la Révolution du 18 mars sont considérables, les ouvriers, les petits bourgeois parisiens détestent le régime impérial, dont ils subissent encore les conséquences, tout ce qui pourrait lui ressembler et notamment ce que prépare pour la France l'Assemblée de Versailles; le développement de l'individualisme, vulgarisé

par les théories proudhoniennes, renforce la haine populaire de tout régime d'autorité. Mais, il y a la contre-partie : on ne veut plus obéir à personne, même pas à la Commune, et les membres de la Commune eux-mêmes ne sont pas très sûrs d'avoir raison en réclamant l'obéissance; ils ont tellement lutté contre l'oppression sous l'Empire, qu'ils ont toujours peur de reproduire les traits du régime détesté. Enfin, les organes du nouveau gouvernement sont eux-mêmes pénétrés d'idées individualistes : quiconque détient une parcelle d'autorité proclame son autonomie, et ne tient plus compte des ordres du gouvernement communal. L'autorité s'effrite, au moment où les dangers augmentent, où toute erreur peut amener une catastrophe, dans une ville de plus en plus étroitement assiégée.

La Commune et les forces morales.

La Commune a compris qu'elle devait avant tout conserver les sympathies de la population parisienne qui avait créé le gouvernement communal et qui lui fournissait la masse de ses défenseurs. Elle ne veut pas perdre le contact avec les Parisiens. Le 28 avril, à propos de la réception des francs-maçons par la Commune, Andrieu exprime son opinion sur les cérémonies populaires :

La Commune aurait grand tort de négliger le côté théâtral de ces cérémonies, elles frappent l'imagination du peuple, et l'on ne saurait trop communier avec lui.

...On dit que toute la Commune ne doit pas se déranger, ne pas faire de manifestation. Je trouve, au contraire, qu'elle ne fait pas assez de manifestations. En un mot, bien qu'il ne soit peut-être pas parlementaire, qu'elle fait la prude ! Je désire qu'elle saisisse avec enthousiasme cette occasion de se montrer au peuple de Paris, qui est triste, qui aime les spectacles...

Sans doute, mais au début de la séance, Ranvier avait protesté parce que des membres de la Commune s'étaient mêlés à un spectacle qui lui plaisait fort peu, et ne fut pas davantage du goût de la Commune : il avait été heureux de voir des bataillons revenant du fort d'Issy :

Mais, ce qui m'a rendu moins heureux, disait-il, c'est de voir des cadavres accompagnés des membres de la Commune à cheval, revêtus de leur écharpe, et formant cortège autour des voitures qui transportaient les morts. Il y avait là une sorte de carnaval qui ne doit pas se renouveler...

C'était une vraie mascarade, une fête de Mardi-Gras...

Par le vote qui suivit, la Commune approuva Ranvier.

Mais la Commune n'a pas eu seulement le souci de fournir aux Parisiens des spectacles officiels imposants et décents : elle s'est occupée de leurs besoins matériels. Dans la période dont les procès-verbaux ont été publiés, elle a discuté la question des loyers, celle des échéances, des pensions à accorder aux familles des défenseurs tués ou blessés à l'ennemi. Elle s'est demandée, au cours de longues discussions comment on pourrait soulager les ouvriers en modifiant le régime des Monts-de-Piété. Mais des mesures destinées à améliorer la condition des Parisiens accroissaient les dépenses et pouvaient ruiner la Commune. Le 26 avril, Jourde met l'Assemblée en garde contre les entraînements :

Nos finances se vident, disait-il. Il ne faut pas des projets philanthropiques aux finances. Je demande que toutes les fois qu'un projet sera présenté, il soit soumis à la Commission des Finances. Il ne faut pas faire de la popularité sur le dos de notre argent.

La Commune résistait donc parfois à ses sympathies. De même, elle ne donna qu'une satisfaction modérée aux grands courants de haine qui soulevaient la population parisienne contre le gouvernement de Versailles et ses amis. Elle partageait d'ailleurs ces haines; mais elle se rendait compte des inconvénients que pouvaient entraîner des mesures brutales ou mêmes sanglantes. Ainsi, la Commune fut anticléricale comme les Parisiens ses amis; dans la période qui nous occupe, divers décrets l'ont prouvé. Mais à la séance du 8 avril, un courant d'opposition se dessine contre l'activité de Rigault qui arrête systématiquement des prêtres comme otages :

Le citoyen Beslay demande que le curé de Saint-Eustache, le seul qui ait voté à toutes les élections et qui a été arrêté, soit mis aussitôt en liberté... Le citoyen Vermorel dit que s'il faut des otages, il les faut sérieux. Des curés qui n'ont jamais fait de politique, ne sont pas des otages sérieux.

...Le citoyen Rigault fait observer que les prêtres sont des agents de propagande dangereux... Les citoyens Lefrançais et Arnould ne croient pas que les prêtres, qui n'ont commis aucun crime politique, soient justement retenus. On soulève, en les incarcérant, une partie de la population.

Et c'est là sans doute, le fait essentiel : certains membres de la Commune espèrent, sans doute, la neutralité des catholiques indifférents en matière politique : ils ne veulent pas perdre, par des persécutions religieuses, le bénéfice de cette neutralité.

La question du sort des otages, ecclésiastiques ou non, se pose de façon tragique le 26 avril, quand la Commune apprend que les Versaillais ont fusillé quatre prisonniers du 185e bataillon. Cette séance n'est d'ailleurs, qu'à moitié inédite, puisque Lissagaray a cité les répliques les plus caractéristiques; l'Assemblée est transportée de fureur; il est question de fusiller par représailles les prisonniers que la Commune a entre les mains, l'archevêque de Paris, des gendarmes, des mouchards. Puis la Commune se calme; les Versaillais ont en leur pouvoir trois ou quatre cents pères de famille, qui seraient exposés à leurs représailles, et tout finit par la nomination d'une Commission d'enquête qui devra préciser les faits reprochés aux Versaillais. L'idée

populaire de l'exécution des otages, et notamment de l'archevêque, sera réalisée par des initiatives privées, au moment de l'agonie de la Commune.

Il en sera de même pour une autre idée populaire : celle de la « guerre scientifique », c'est-à-dire la guerre en se servant de tous les moyens de destruction que peut fournir la science, même s'ils sont contraires aux conventions internationales. La question est traitée à la séance du 22 avril, et pudiquement omise au *Journal officiel*. Au cours de la séance, le président Varlin lit une pétition signée d'un grand nombre de gardes nationaux, et demandant « à ce que l'on se serve de la science ». Cette pétition vint à l'appui d'une proposition de Parisel, qui demandait la formation d'un dixième service chargé de mettre au service de la défense les moyens fournis par la science.

Si vous faites cela, disait-il, vous obtiendrez des résultats dont l'histoire parlera et, je vous le dis, la victoire sera entre vos mains. Il y a des poisons de diverses natures, des moyens de destruction puissants, des aérostats et même des produits alimentaires, dont le service de la Guerre pourrait tirer les effets les plus décisifs. Ainsi, par quelques-uns de ces moyens, vous pourriez faire sauter le Mont-Valérien sans qu'il en coutât la mort d'aucun de nos soldats. Déjà, soyez assurés que, si l'ennemi vous voyait faire ces préparatifs sérieusement, il serait déjà fortement ébranlé. En terminant, ce que je demande, c'est un nouveau ministère usant de tous les moyens les plus révolutionnaires, et je demande un homme énergique et responsable sous le contrôle d'une commission.

Allix se permet de le dénommer ministère du Progrès. (*Rire général et bruit.*)

Le mot poison souleva les protestations d'un membre de l'Assemblée. Il fut question aussi du feu grégeois, que J.-B. Clément voulait employer, « s'il n'était pas un mensonge ». Delescluze affirma en ces termes sa défiance à l'égard des inventeurs :

Il ne faut pas s'exagérer l'importance des secrets des inventeurs. La science officielle nous donne les moyens suffisants pour arriver à ce que nous voulons. Miot me le disait tout à l'heure : on a dépensé 25.000 francs en essais nouveaux, mais avec vingt-cinq mille francs de fulminate, on aurait détruit des divisions entières. Nous avons la dynamite, nous avons le picrate de potasse, difficile à manier, c'est vrai, mais que l'on peut encore maîtriser et conduire. Nous avons tous les moyens nécessaires, n'en cherchons pas de nouveaux. Vous aurez des gens qui vous proposeront des engins, vous demanderont de l'argent, et, au bout du compte, vous n'aurez rien. Pas de nouveaux moyens, citoyens, nous n'avons pas le temps.

Parisel lui répondit que c'était précisément les moyens d'utiliser ces inventions connues qu'il fallait rechercher :

Il faut surtout prouver, disait-il, que cette guerre c'est l'intelligence contre la force brutale, la force des ruraux.

L'Assemblée choisit cet enthousiaste de la « science appliquée » comme chef de la « délégation scientifique », qui, dès le lendemain fit appel à ceux qui pouvaient la renseigner sur les dépôts de produits chimiques, aux détenteurs de pétrole, aux inventeurs, etc. Mais il n'y avait là rien de bien terrible pour les Versaillais.

Ainsi la Commune s'efforçait de donner des satisfactions, au moins apparentes à l'opinion des bataillons. Elle eut à compter aussi avec d'autres puissances morales : le Comité central dont le prestige datait de l'entrée des Prussiens à Paris, et les émanations du Comité, ce que Lissagaray appelle des « boutures du Comité central » ; les innombrables Sous-Comités. On connaît la lutte de la Commune et du Comité central : bien que ce dernier eût déclaré renoncer à tout pouvoir politique, il ne cessa de faire de l'opposition. Quant aux Conseils de légion, ils survécurent à leur dissolution, décidée par la Commune, le 6 avril. Les séances des 25 et 26 avril sont pleines de clameurs contre leurs méfaits : Malon, le 25, relate un incident qui montre bien l'impuissance de la Commune :

Nous avons arrêté neuf personnes : l'une volait dix mille francs, l'autre désorganisait la garde nationale, etc. Ces neuf personnes ont été relâchées; deux sont innocentes, et on les retient, mais on relâche les coupables, qui viennent nous narguer. Ils nous ont dit ceci : « Pour cette nuit, nous voulons bien ne pas abuser de notre force, mais nous viendrons demain avec nos bataillons dévoués. » Il faut absolument que ce Conseil de légion soit arrêté, quoique, de ma nature, je n'aime pas les arrestations. Je déclare que les portes de Clichy, d'Asnières et de Courcelles sont en péril si vous continuez à agir de la sorte; si la Commune n'intervient pas, vous verrez ce qui arrivera.

Le lendemain, Tridon décrit l'activité d'un Sous-Comité, celui de la rue d'Aligre, dont se plaignait la Commune dès le 1er avril :

La Cour d'Aligre nous a valu bien des mauvaises nuits, pendant que nous étions occupés à la Sûreté exécutive (*sic*). La Cour d'Aligre a arrêté les chemins de fer, les employés, les ouvriers, tout le monde; nous ne pouvions les en empêcher puisque nous n'avions pas votre concours.

. . . . . .

La lutte perpétuelle entre le chemin de fer de Lyon et la Cour d'Aligre n'a jamais cessé, et aujourd'hui on va désorganiser les chemins de fer en forçant les employés à faire le service de la garde nationale. Si vous laissez prendre cette mesure, si les employés sont astreints au service, eh bien ! vous désorganisez les chemins de fer, et, de plus, vous vous coupez les vivres.

A la même séance, le rôle du Comité central, qui soutenait les Sous-Comités, fut aussi mis en cause. Quand on lit le texte du procès-verbal, on a l'impression que devant les faits relatés, la Commune va prendre des mesures de rigueur contre le Comité central et les Sous-Comités. C'est le contraire qui se produit ! Comité et Conseils de légion trouvent des défenseurs : trois arguments entraînent l'Assemblée; ce sont des corps élus, il faut

respecter ce qui émane d'un suffrage régulièrement exprimé. Les uns et les autres ont rendu des services. Enfin ils ont de l'influence sur la garde nationale. Et la Commune décide qu'il n'y aura que des mesures individuelles contre les membres des divers Comités qui commettent des abus, et que la Sûreté générale, les municipalités agiront contre les coupables, ce qui est en somme une façon de ne rien décider, puisque dans le passé les organes dépendant directement de la Commune avaient manifesté leur impuissance. La Commune capitulait devant les Comités divers de la garde nationale parce que malgré les embarras qui lui étaient créés, elle escomptait un appui moral.

La Commune a aussi essayé de s'appuyer sur la franc-maçonnerie : elle l'a fait avec quelque apparat, parce que la franc-maçonnerie était « très formaliste », comme disait Andrieu à la séance du 28 avril, tandis que le franc-maçon Jourde appuyait son affirmation. Mais les jugements portés sur cette organisation par divers membres de l'Assemblée manquaient plutôt d'enthousiasme, tandis que Andrieu la considérait comme « un élément vierge », composé d'hommes moyens modérés, ayant une grande action sur le peuple. Lefrançais, parlant de la réception des francs-maçons par la Commune motivait ainsi son appréciation :

Si l'événement a une importance considérable, c'est principalement pour la province. Il ne faut pas croire que cette manifestation puisse nous donner un accroissement de forces pour Paris. Tout ce qu'il y a de viril à Paris dans la Franc-Maçonnerie est déjà avec nous. Le caractère important de cette manifestation ne consiste que dans les ramifications qu'elle a en province, où elle pourra nous rallier les opinions flottantes et hésitantes.

Lefrançais posait ainsi l'importante question des rapports de la Commune avec la province. Dans les parties inédites des procès-verbaux, lorsqu'il est question de la province, on sent parfois percer la mauvaise humeur, voire le mépris. Le 7 avril, Gambon rendant compte d'un voyage en province, constate qu'en France « on sommeille partout ». Le 19, Delescluze indique comment il a reçu une délégation venue de Lyon pour réconcilier Versailles et Paris :

Ils nous ont dit qu'il n'y avait rien à attendre de Lyon comme concours matériel, mais que comme concours moral, Lyon était à notre disposition. En somme cette bonne province attend que nous nous soyons fait casser la tête pour s'adjoindre à nous; nous avons répondu que nous attendions les résultats et pas la province.

Plus tard, le 22, le vieux jacobin Miot voudrait que la Commune intervînt activement dans la Nièvre, où la situation serait favorable au mouvement parisien. « Ils sont libres comme nous en province ! » s'écrie Allix, et, bien que tout le monde ne soit pas absolument de cet avis, la proposition n'en est pas moins renvoyée à la Commission des relations extérieures, c'est-à-dire enterrée ; Varlin qui préside, donne la conclusion : « Que la province fasse ce que nous avons fait. » Il est approuvé par l'Assemblée.

Et cependant il ne faudrait pas se fier de façon complète à cette attitude. D'abord des émissaires de la Commune ont été envoyés en province à Marseille, dans l'Ouest. De plus, les termes du « Programme de la Commune », qui fut répandu en province méritent de retenir notre attention : on lit ceci :

Nos ennemis se trompent ou trompent notre pays, quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ce manifeste fut lu à la première séance du 18 avril, par Vallès qui annonça que le programme avait été conçu « dans son ensemble et dans sa rédaction, par le citoyen Delescluze ». Il n'était pas superflu de le remarquer, le chef des jacobins, dont on connaissait les tendances autoritaires et centralisatrices, avait rédigé un manifeste fédéraliste. Rastoul ne put s'empêcher de remarquer : « Ceci est l'oraison funèbre du jacobinisme prononcée par un de ses chefs. » Le programme obtint ensuite « l'approbation chaleureuse de l'Assemblée ». Il fut adopté à la deuxième séance du 18, à l'unanimité moins une voix. Sans doute les jacobins, qui dominaient la Commune avaient-ils préféré avoir l'air proudhoniens que d'être maladroits ; le manifeste était une concession faite à la province. La Commune ne voulait pas se priver de l'appui, au moins moral que pouvaient lui accorder les départements.

Ce respect des forces morales n'a pas toujours été sans inconvénients, comme nous l'avons vu plus haut, en essayant de définir l'attitude de la Commune à l'égard des Comités de la garde nationale : elle a laissé porter de graves atteintes à son autorité, c'est là le grave défaut du régime communal : il n'est point parvenu à imposer son autorité, même aux pouvoirs qu'il avait créés.

La Commune et l'exercice de l'autorité.

Deux services surtout étaient importants pour la durée de la Commune : la Sûreté générale qui devait la défendre contre les ennemis de l'intérieur, et la Guerre qui assumait la charge de la lutte contre Versailles.

A la Sûreté générale, Raoul Rigault s'imposa ; il y eut bientôt contre lui de nombreuses plaintes. On l'accuse d'abord de négliger par trop l'autorité de la Commune dont il arrête un membre, sans même prévenir l'Assemblée. Ensuite, on lui reproche des négli-

gences graves, notamment pour la saisie des papiers de Thiers, que la Commission exécutive avait décidée. A la Préfecture de police où il régnait, s'était installé un effroyable désordre. A la séance du 19 avril, Tridon nous décrit le désarroi de la police communale :

La Commission de Sûreté générale ne suit aucune affaire, ne répond à aucun renseignement, elle arrête de pauvres malheureux et relâche de grands coupables...

...Jamais on n'a invité la Commission exécutive à venir à la Préfecture; quand j'y vais, je ne trouve personne; on me dit que ces messieurs sont à dîner, mais ils doivent dîner quelque part. Paris peut s'écrouler, il n'y aurait personne là. Vous nous dites que vous êtes révolutionnaires, non ! Vous n'êtes pas révolutionnaires; vous avez favorisé Thiers et tous les réactionnaires...

Une Commission est nommée pour faire un rapport sur le conflit qui s'était produit entre la Commission exécutive, au nom de laquelle parlait Tridon, et la Sûreté générale. Celle-ci répondit avec une telle désinvolture que le vieux Delescluze en prit une belle colère. D'après le procès-verbal de la séance du 22 avril :

Delescluze, après la lecture de l'enquête faite par le citoyen Miot, trouve que la Sûreté générale a grand tort de répondre par des sarcasmes; c'est de mauvais goût, il ne veut pas de ces pantalonnades et ne le souffrira pas. « Ne croyez pas, dit-il, en s'adressant à la Sûreté, que vous teniez dans vos mains le sort de la Commune et de la République. Notre dignité ne souffre pas de vos atteintes et, si vous dépassez vos limites, je vous rappelle que, derrière le membre de la Commune, il y a un homme. »

Rigault répondit de façon assez évasive à cette rude semonce. Le 24 avril, il se heurta à la Commune sur la question de l'abolition du secret pour les prisonniers, et du droit que réclamaient plusieurs membres de visiter les détenus. Il donna sa démission de délégué, mais fut nommé immédiatement à la Commission de Sûreté générale : la Commune ne pouvait se passer de ce policier amateur. Le délégué qui lui succéda, Cournet, ne fit pas mieux que lui, et, en somme, la Commune continua à avoir une police qui échappait à son contrôle et la protégeait mal.

A la Guerre, nous trouvons le même spectacle qu'à la Sûreté générale, le service fonctionne très mal et la Commune n'y peut rien. Le rôle du délégué à la Guerre, Cluseret, a été maintes fois décrit. Les parties inédites des procès-verbaux apportent quelques notes plus vives au tableau : on avait, en effet, supprimé au *Journal officiel* ce qui avait trait à l'organisation de la défense.

Les reproches faits à Cluseret, seront, dans l'ensemble les mêmes jusqu'à son arrestation. D'abord Paris est mal défendu. On n'oppose pas à l'ennemi des effectifs suffisants : le 24 avril, Oudet apprend à l'Assemblée que pendant les jours précédents, il n'y avait en ligne, de la porte Maillot à la Seine que treize bataillons, qui auraient dû fournir 6.000 hommes, mais n'en comptaient que 3.000 le jour, et 1.500 seulement la nuit à cause des hommes qui dormaient. On sait de plus que le système des relèves était fort mal organisé; la Commune vivait donc à l'abri d'une mince couverture de troupes fatiguées. Quant au matériel, il est également insuffisant et d'ailleurs, on ignore les ressources dont on dispose. Le 28 avril, Avrial indique que l'on pourra sans doute connaître le nombre des canons; quant aux autres armes, ce sera plus difficile. D'ailleurs chacun agit à sa guise en cette matière :

On a nommé pour réparer les mitrailleuses un nommé Christophe. Il est allé demander des mitrailleuses qui sont à réparer. Eh bien ! les hommes n'ont pas voulu céder les mitrailleuses. Ensuite les hommes, qui ne connaissent pas les mitrailleuses, changent les plaques, de telle sorte que les mitrailleuses ne pouvant plus servir, on vient nous dire : « On nous trahit ! »

Les services ne vont guère mieux, par exemple l'Etat-Major :

Pourquoi, dit Avrial, à la place de Paris, trouve-t-on des officiers d'état-major, qui n'ont été nommés par personne, et qui passent leur temps à parader sur des chevaux ? C'est parce que la désorganisation est partout.

Enfin les cadres de l'armée de la Commune sont complètement désorganisés, on nomme et on révoque au hasard, d'après Avrial :

Perpétuellement il y a des compétitions dans les légions; on aime trop le galon; on nomme des chefs qu'on révoque le lendemain, et journellement on voit des officiers nouvellement élus et remplacés emporter les bottes, le sabre, le revolver que vous leur avez donnés.

On emprisonne surtout de façon excessive; le 25 avril, Meillet mentionne une visite de prison :

Nous y avons trouvé une profusion de commandants, de chefs de légion et autres, mais tous officiers supérieurs, qui sont là depuis huit, dix, quinze jours, et qui n'ont pas été encore interrogés. Or je crois que sans tenir compte de l'ancienne loi, qui voulait que l'accusé fût interrogé dans les vingt-quatre heures, il était de première nécessité d'interroger tous ces officiers, afin de ne pas mettre les bataillons qui en sont privés à la disposition de tel commandant provisoire qu'il plaira au ministre de la Guerre de nommer.

Le 25 avril, Parisel cite un bataillon, le 105e, dont une grande partie des officiers eut été arrêtés, « il ne restait à peu près que le commandant » qui avait été blessé. Mais on vient de l'arrêter, la veille, et c'est un bataillon inutilisable. A la même séance, Vallès cite le cas du commandant du fort de Montrouge, arrêté alors qu'il venait avertir Cluseret que l'ouvrage n'avait pas l'artillerie nécessaire et voilà un fort privé de son commandant.

Ces emprisonnements désordonnés font par-

tie d'un système : les chefs militaires, Cluseret et son chef d'état-major Rossel, désirent mettre à couvert leur réputation : ils veulent avoir l'air de militaires à l'énergie impitoyable. Ils ont des rigueurs théâtrales, comme cette sentence de la cour martiale qui atteint, plus ou moins, tout le 105e bataillon. La Commune s'épouvante de voir traiter des gardes nationaux aussi sévèrement que des militaires de carrière. Elle craint que ses troupes ne veuillent plus se battre ; elle décide la revision des sentences de la cour martiale. Au fond, les chefs militaires ne tiennent pas autrement à ces rigueurs excessives ; mais, pour eux, l'essentiel, c'est que la Commune endosse la responsabilité de l'indiscipline générale, et, par suite, celle des échecs probables.

A l'égard de ces hommes, qui au fond méprisaient ce petit parlement qu'était la Commune, les membres de l'Assemblée éprouvaient des sentiments complexes. Ils étaient pleins de défiance à l'égard de Cluseret. Ainsi, le 28 avril. Delescluze, malade, est remplacé à la Commission de la guerre par Bergeret, que Cluseret avait fait emprisonner. Délicate attention ! Bergeret déclarait bien qu'il n'avait pas de haine contre Cluseret. Mais Grousset affirma qu'il ne serait pas mauvais que le délégué à la Guerre fût contrôlé « à la fois par l'œil de la vigilance et par l'œil de la haine ». Ils étaient vexés aussi, lorsque le général prenait des décisions importantes sans en référer à la Commune; encore plus vexés, peut-être lorsque la Guerre les tenait dans l'ignorance des événements militaires. Ils convoquent sans cesse le délégué ; il n'est pas là, on le cherche, on ne le trouve pas. Il vient cependant mais fort tard. L'Assemblée s'imagina qu'en envoyant la Commission exécutive siéger au ministère de la Guerre, elle serait mieux renseignée : le 28 avril, Grousset montre l'inanité de la mesure : la Commission exécutive ignore tout des événements militaires :

...Malgré cette condescendance pour Cluseret, on ne lui a pas donné de rapport, on l'a toujours bernée de réponses évasives insuffisantes. Tantôt le colonel chargé de faire le rapport n'est pas là, il déjeune, il est sorti; tantôt au contraire on nous dit qu'il n'y a pas lieu à rapport; la lutte se trouve réduite à un combat d'artillerie sans incidents et les rapports que l'on ferait porteraient invariablement : « Rien à signaler. »

Mais les membres de la Commune se sentent, pour la plupart, désarmés devant les problèmes militaires ; il leur faut un général ; qui trouvera-t-on si Cluseret, mécontent, s'en va ?

Cluseret est militaire, et il nous faut des militaires, s'écrie Blanchet, le 18 avril, tandis que l'Assemblée inquiète s'énerve à attendre Cluseret.

Nous sommes tous des hommes, par conséquent, je demande qu'on attende, car Cluseret pourrait se trouver fâché et donner sa démission. Or nous avons affaire à des assassins, mais qui sont militaires, et Cluseret nous est indispensable... Cluseret est un habile homme, très expérimenté; nous devons nous en rapporter à lui. Soyons très prudents et très réservés...

Ne croirait-on pas entendre le père Ubu dissertant sur la psychologie du capitaine Bordure ? Mêmes sentiments chez Régère, qui voyant, le 23 avril, Cluseret violemment pris à partie et prêt à quitter la salle des séances, s'écrie en s'adressant à l'Assemblée : « Vous nous perdez ! »

Cluseret exerçait donc, malgré tout, une grande influence sur la Commune. Le 20 avril, lorsque pour remédier au gâchis, on voulut réorganiser les Commissions, on adopta la solution d'un délégué unique à chaque service, la solution que Cluseret avait proposée (on adjoignit, il est vrai, une Commission de surveillance à chaque délégué, amélioration dont Cluseret se serait sans doute fort bien passé). Cette influence permit au général de faire la nique à tous les orages qui s'amassaient périodiquement sur sa tête. Le 23 avril, l'Assemblée est visiblement exaspérée : on assaille Cluseret de questions qui pourraient être embarrassantes, mais le général en a vu bien d'autres ! « Pardon ! dit-il à Avrial, si vous me posez toutes les questions à la fois, je ne pourrai y répondre. » Le maladroit interrogateur lui fait des demandes auxquelles il faudrait répondre par des chiffres. L'Assemblée sait que de pareilles précisions sont impossibles.

Cela change de mode lorsque Delescluze intervient et prononce le mot de trahison. Cluseret se cabre et veut s'en aller. On l'en empêche d'ailleurs, et le lendemain Delescluze rendant compte d'une assez longue conversation qu'il a eue avec Cluseret, déclare :

Je dois dire que le citoyen Cluseret a montré la plus grande bonne volonté pour nous mettre à même de remplir notre mandat (l'enquête de la Commission militaire sur l'Administration de la Guerre) dans toute son intégrité. Ce qui s'est passé hier dans l'Assemblée, l'a ramené à des idées qu'il n'avait pas.

Delescluze s'était laissé berner comme les autres, car l'activité de Cluseret ne changea guère de caractère, jusqu'au jour où un événement militaire inquiétant, la première évacuation du fort d'Issy amena sa destitution et son arrestation, le 30 avril.

*
**

En somme, d'après le premier volume des procès-verbaux, la Commune apparaît comme une assemblée assez bonasse, vivant dans un désordre qu'elle déplorait, sans essayer sérieusement de le combattre. Elle fut passablement modérée dans l'ensemble et fort peu respectée. Elle eut parfois de curieuses timidités devant des idoles qu'elle avait elle-même dressées. Ce qui lui a fait le plus cruellement défaut, c'est, semble-t-il, la volonté implacable de sauver la Révolution.

C. Talès.

Le Carnet du Sauvage

L'affaire Ménard.

Je n'en reviens pas qu'un militant comme Ménard, du Tonneau, ait pu être exclu de son syndicat.

Pour qu'un Conseil syndical ait pu proposer cette exclusion, une assemblée générale la décider, il faut que le fanatisme des communistes soit complètement aveugle et que les syndiqués soient prêts à avaler n'importe quoi; il faut que les ravages faits par le syndicalisme de secte soient plus profonds encore qu'on ne le pensait.

Décidément on ne sait plus du tout ce qu'est un syndicat. On a perdu toute mémoire; on ne se rappelle plus qu'hier encore on reprochait à la C. G. T. ses exclusions. On a perdu aussi toute pudeur, puisqu'on ose parler d'unité et poser comme condition à sa reconstitution le droit d'existence des minorités, alors qu'on exclut Ménard pour le seul crime d'en avoir constitué une au sein de son syndicat. Il est vrai qu'on appelle cela « dénigrer systématiquement l'organisation ». Les dirigeants de la C. G. T. n'avaient jamais risqué un prétexte aussi ridicule.

On lira, à la rubrique de la « renaissance du syndicalisme », le récit des faits. On goûtera l'ébouriffante explication donnée par un membre du bureau syndical du Tonneau unitaire, un propagandiste de la *Vie Ouvrière* : Hier vous étiez trois, aujourd'hui vous êtes quinze, demain vous serez la majorité; cela nous ne le permettrons jamais. Aussi, sans attendre, nous vous excluons.

Ce n'est pas plus difficile que cela. C'est vraiment trop facile. La duplicité saute aux yeux Dans un étourdissant tintamarre, on raconte que l'on est pour l'unité, pour le front unique, que l'on veut mener la guerre contre le capitalisme et contre lui seul, tandis que les autres tendances ne veulent pas participer à cette guerre, qu'elles sont scissionnistes, qu'elles ne tolèrent pas de minorité dans les syndicats. Mais, dans l'ombre, on prononce l'exclusion d'un bon syndiqué; on supprime un gêneur; et l'on se dit que ça flanquera la frousse à ceux qui pourraient l'imiter. Une fois le coup fait, on tournera benoîtement les yeux vers le ciel et d'une voix innocente, si la victime crie, l'on dira : « Vous voyez, ces gens ne savent que faire pour troubler notre action. » Tartufe parlait de cette façon.

L'affaire Ménard est en effet symbolique. Elle éclaire un certain nombre de propos et de faits qui isolés apparaissaient simplement stupéfiants. Rapprochés, ils prennent toute leur valeur.

Je ne parlerai pas de la presse corporative fermée aux militants de l'opposition. Hier, c'était Brout, secrétaire fédéral du Bâtiment, qui disait que certains camarades « s'étaient trompés de porte » à la dernière scission. Sans doute auraient-ils dû partir aussi? La Fédération unitaire du Bâtiment ne devrait-elle comprendre que des syndiqués capables de dire toujours *amen* et de brouter en paix?

Hier encore, des «lumières» communistes des métaux parisiens, Faure-Brac et Desprez pour ne pas les nommer, menaçaient nos camarades Delagarde et Prudhomme d'exclusion du syndicat pour avoir constaté le fait que les délégués du Syndicat des Métaux avaient trahi leur mandat au dernier Congrès de l'Union des Syndicats. Il est vrai que le Syndicat des Métaux, champ d'expériences du parti, est passé maître dans l'art de maltraiter se minorité et même ses propres statuts. La section de l'A. O. P. devrait bien rendre publique la façon dont le syndicat s'est comporté avec elle, l'une de ses plus fortes sections pourtant.

On est amené forcément à rapprocher ce qui se fait dans le Bois et ce qui se dit dans le Bâtiment et les Métaux, de la provocation à laquelle s'est livrée Monmousseau à l'égard des signataires du manifeste « Pourquoi ce malaise ? » Au lieu de discuter leurs arguments et de montrer que le danger dénoncé n'est pas réel, « Votre place est à la C. G. T.; elle n'est pas à la C. G. T. U. », leur a-t-il dit. Il aurait bien dû ajouter s'il est nécessaire de présenter un billet de confession communiste pour appartenir à la C. G. T. U. Défense de faire la moindre remarque, de penser que Monmousseau se trompe ou fait des bêtises. Il faut se taire; sinon comme au dernier Congrès, à propos de l'action contre la guerre du Maroc, on est indigne d'être délégué si l'on élève une objection. Quitte à reprocher ce même silence six mois après. On tolère à la rigueur une opposition de Sa Majesté. Mais à une véritable opposition on montre la porte et si elle ne s'émeut point de cette provocation et maintient tranquillement son point de vue on recourt à des provocations plus personnelles comme celles que se sont permises un Schumacher contre Godonnèche et un Herclet contre Hasfeld, dans le dessein visible de récolter une paire de gifles qui leur aurait permis de crier au martyre. Nos amis laisseront les petits et grands provocateurs se débrouiller avec leurs provocations. Il leur suffira de mettre ces dernières au grand jour.

Quand on s'appuie sur une doctrine ferme, quand on ne veut rien pour soi et tout pour l'organisation, on est toujours fort et tôt ou tard on l'emporte. Si les dirigeants communistes des syndicats ont voulu démontrer par un fait éclatant la nécessité de la Ligue syndicaliste, ils y ont parfaitement réussi. L'affaire Ménard illustre à merveille l'attitude de ces gens qui réclamaient pour eux avant le Congrès de Bourges, le droit d'organisation des tendances et qui, aujourd'hui, le refusent aux autres. Ils reprennent le mot célèbre de Veuillot : « Au nom de vos principes je réclame la Liberté; au nom des miens, je vous la refuse ! »

Jouhaux ministre.

Faisant allusion aux débats du dernier Comité national de la C. G. T. sur la participation ministérielle, un camarade, l'autre jour, me disait : « Que Jouhaux soit donc ministre et la C. G. T. sera enfin débarrassée ! »

— Tu crois ça! répliquai-je. Pourtant rien n'est moins sûr. Jouhaux peut parfaitement être ministre sans que la C. G. T. soit débarrassée de sa personne et de sa politique. Il faut se rendre compte que l'expérience du collaborationnisme ne sera parfaite et complète que le jour où la C. G. T. aura son ou ses ministres. Ce sera la phase suprême de la collaboration. Il n'y a pas de doute que si la participation ministérielle de la C. G. T. se produisait, il y aurait de sérieuses rouspétances dans les rangs confédérés mais il y aurait en regard un courant puissant pour la défendre, pour en espérer des merveilles et toute une clientèle pour en escompter d'innombrables prébendes. Naturellement les merveilles ne viendraient pas. Ce qui viendrait ce sont les plus cuisantes déceptions et par ricochet un regain de l'esprit révolutionnaire au sein de la C. G. T elle-même.

Il faut souhaiter que l'expérience collaborationniste se parachève ainsi et le plus vite possible. Quand le ministère de salut public attendu se formera et qu'un portefeuille sera offert à Jouhaux, je ne vois pas bien qui l'empêchera de l'accepter. Le père Bourderon et Liochon ont formulé des critiques au dernier Comité confédéral, mais finalement tout le monde a paru se trouver d'accord. La Meurthe-et-Moselle, qui est restée plus attachée au syndicalisme, et que l'on aurait espérée plus hardie du collier, n'a rien dit. C'était pour elle l'occasion de parler pourtant. N'avait-elle donc rien à dire en semblable circonstance ?

Mais quel que soit le désir de Jouhaux de jouer au gouvernant et d'endosser comme ses collègues d'Allemagne et d'Angleterre la redingote ministérielle qu'il a d'ailleurs bien gagnée, j'ai grand'peur qu'il ne puisse le satisfaire. Lui aussi doit avoir grand'peur; de là son regret d'avoir laissé passer l'occasion et de n'avoir pas osé jadis accepter l'offre de Clemenceau. Ah ! s'il l'avait acceptée, la C. G. T. d'alors, celle d'avant la scission, aurait vraisemblablement été débarrassée; nous n'aurions pas pataugé dans ce néo-millerandisme que le syndicalisme avait si vigoureusement répudié de 1900 à 1904.

Mais, aujourd'hui, l'atmosphère politique ne semble pas annoncer un ministère de salut public ouvert aux partis de gauche et à la C. G. T.; on assiste plutôt à un glissement vers la droite, traduisant la volonté de la bourgeoisie de se sauver par ses propres hommes. Evidemment si la classe ouvrière était menaçante,

la bourgeoisie ne dédaignerait pas les services de Jouhaux et de quelques autres pour la duper et la museler, mais nous ne sommes plus en 1919.

C'est bien dommage. Il faut souhaiter l'éclaircie ou le redressement politique qui permettrait à Jouhaux de satisfaire son désir, à la C. G. T. de poursuivre jusqu'à l'irrémédiable faillite, sa politique de collaboration, et aux partis de gauche, parti socialiste y compris, de gérer le gouvernement du néo-capitalisme franco-américain qui est en train de succéder au capitalisme routinier et nationaliste d'hier.

C'est alors que le syndicalisme se retrouverait vite. Il aura fallu du temps pour qu'un homme comme Zyromski s'aperçoive que « jusqu'ici les socialistes ont trop voulu se mêler des affaires du capitalisme ». Ils ne font pas autre chose depuis la guerre. Et c'est trop peu dire qu'ils s'en mêlent, ils les font et quand ils ne les font plus ils aspirent à les faire de nouveau. Le jour où ils les feront franchement, la classe ouvrière aura vite reformé son unité syndicale.

Commentant dans l'*Information Sociale* les débats du Comité national sur la participation de la C. G. T. au ministère de salut public, Rey écrit ces phrases un brin mystérieuses :

« *J'ai eu l'impression, en observant les jeux de physionomie d'une partie des délégués de province que cette question, drôle en apparence, n'était pas sans importance. ... Je crains que pour de nombreux militants syndicalistes, surtout de secrétaires d'Unions départementales de syndicats, cette formule soit périmée avant d'avoir complètement vu le jour. Les déceptions ont engendré la méfiance...*

« *A moins que leur scepticisme n'ait été l'effet que de leur surprise.* »

Je pense que les vrais sceptiques étaient plus nombreux que les surpris et cela ne m'étonne pas des militants de province, plus éloignés de l'Olympe, mais plus près des syndiqués. Leur scepticisme ne tarderait pas à prendre une teinte plus rouge le jour où la participation ministérielle de la C. G. T, cette suprême phase du collaborationnisme, serait devenue un fait.

La solidarité des mineurs.

La grève des mineurs anglais a éclaté accompagnée d'une grève générale des grandes corporations. Combien de temps dureront-elles l'une et l'autre ? La solidarité des mineurs des autres pays aura-t-elle le temps de jouer ? C'est une question qui se pose. Il est certain que la solidarité des autres travailleurs anglais jouera un rôle plus important que la solidarité internationale, mais rien ne dit que celle-ci ne pèsera pas d'un grand poids.

Et ce sera un événement. On parle beaucoup plus de solidarité internationale qu'on n'en fait réellement. Voilà des dizaines d'années qu'existe une Fédération internationale des mineurs, mais est-elle jamais intervenue à l'occasion d'une grande grève pour empêcher les mineurs d'un autre pays de tirer du charbon supplémentaire destiné à aider à battre les grévistes. Je ne me rappelle aucun exemple. Par contre je me souviens d'un Congrès international des mineurs, vers 1908 ou 1910, où la délégation allemande fit une charge à fond contre les délégués anglais. Lorsqu'il y avait grève en Allemagne, les mineurs anglais tiraient du charbon et réciproquement, les mineurs allemands voulant rendre à leurs frères anglais la monnaie de leur pièce ; dans de telles conditions que devenait leur secrétariat international ?

Il ne faut pas être trop surpris de ce manque de solidarité internationale : pensez donc que nous ne sommes pas arrivés en France à organiser la solidarité entre les différents bassins miniers. Le Pas-de-Calais et le Nord font toujours bande à part et s'inquiètent assez peu des autres bassins. C'est ce qui provoqua la scission dans la Fédération nationale des mineurs une première fois au lendemain de la grèue générale de 1902. C'est ce qui explique aujourd'hui que les bassins de la Loire et du Gard soient presque en entier du côté de Fédération unitaire, tandis que le Pas-de-Calais forme le gros de la Fédération confédérée.

Si la grève des mineurs anglais entraînait la solidarité des mineurs des autres pays, si les mineurs d'Allemagne, de Tchéco-Slovaquie, de Belgique, de France, d'Amérique refusaient de tirer du charbon destiné à l'Angleterre, nous assisterions à un sérieux progrès de l'esprit de solidarité des mineurs, en attendant d'assister à quelque chose de mieux encore, à une lutte internationale. Si l'on excepte les marins, il n'est pas de grande corporation qui y soit plus prête que les mineurs. C'est elle qui ouvrira le chapitre des grèves internationales. Et c'est l'Angleterre, berceau de l'idée de grève générale, qui se charge de nous apprendre comment on la réalise.

Silence prolongé.

L'*Humanité* n'a toujours pas soufflé mot des conditions dans lesquelles Delagrange s'était rendu chez Valois, c'est-à-dire s'il avait réellement obtenu, comme il l'a raconté, l'autorisation du Parti, en la personne de Sémard, et s'il avait rendu compte au Bureau politique de ses conversations.

Maintenant que Sémard est de retour de Russie et qu'il paraît en avoir fini avec son compte rendu de l'Exécutif élargi en trente-six chapitres, espérons qu'il trouvera un moment pour s'expliquer.

Par la même occasion, il nous dira sans doute s'il est vrai ou faux qu'en janvier dernier le Parti avait offert à Delagrange d'être délégué à la propagande. — P. M.

Un nouvel impôt sur le revenu... ... des prolétaires.

Qu'est-ce que la « taxe civique », le nouvel impôt dont la Chambre de « gauche » vient de nous doter ? C'est simplement une majoration de l'impôt général sur le le revenu, mais pour laquelle on a imaginé un nouveau nom... afin de pouvoir l'appliquer aux prolétaires. C'est l'impôt sur le revenu *sans exemption à la base*. Jouhaux va être content. Pour la deuxième fois et sous une seconde forme le salaire du prolétaire va être assimilé au revenu du capitaliste.

Avec la taxe civique (impôt général sur le revenu) comme avec l'impôt sur le salaire (impôt cédulaire sur le revenu), la bourgeoisie a l'audace d'assimiler le voleur et le volé, d'identifier ce que le capitaliste prélève sur le travail des prolétaires avec ce qui reste à ceux-ci après qu'ils ont été dépouillés d'une partie de leur travail, de soumettre au même traitement le produit du vol et le produit du travail.

Avec la taxe civique comme avec l'impôt sur le salaire la bourgeoisie espère donner un nouveau crédit à la fable du prolétaire-citoyen. Elle décrète que doit prendre volontairement sa charge des frais de l'Etat celui contre lequel tout l'appareil de l'Etat est constitué, tout comme celui au profit duquel il fonctionne. Ce n'était pas assez que l'appareil répressif de l'Etat oblige le prolétaire à se soumettre à la volonté et à l'exploitation des détenteurs des moyens de production, il va falloir maintenant que le prolétaire entretienne directement de ses deniers le fonctionnement de la machine qui sert à le dépouiller. Suprême humiliation ! qui lui est présentée comme un honneur.

En régime de propriété privée, il n'y a de réels citoyens que les propriétaires. Celui qui pour vivre est obligé de mendier du travail à autrui ne possède aucune indépendance, donc aucun droit réel ; seul a des droits réels, seul donc a intérêt à la marche de l'Etat, dont la fonction est de garantir la jouissance des droits, celui qui possède. C'est ce qu'avec la franchise des primitifs reconnaissait la société antique : le « prolétaire » n'avait à s'acquitter d'aucune charge envers l'Etat, seul le propriétaire était soumis au service militaire et à l'impôt. Mais la duplicité bourgeoise a changé cela : en échange d'une déclaration purement formelle d'égalité entre le capitaliste et le prolétaire elle a imposé à celui-ci la servitude, bien réelle, elle, d'abord du service militaire, puis maintenant de l'impôt. Après l'avoir obligé à défendre avec son sang la propriété de ses maîtres, elle l'oblige maintenant à subvenir avec son argent au frais de cette dépense.

Si toute conscience de classe chez le prolétariat français n'a pas disparu, la taxe civique ne pourra que faire rebondir la lutte contre l'impôt sur les salaires.

R Louzon.

AUTOUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

LES CONSEILS D'ÉCOLE

Les ouvriers et les paysans qui envoient leurs enfants sur les bancs de l'école primaire, ont le devoir de s'intéresser aux grandes questions scolaires, lesquelles ont une portée sociale de premier plan. C'est pourquoi il est utile d'attirer leur attention sur les Conseils d'école.

Il ne s'agit encore que d'un projet remis à la Commission de l'Enseignement de la Chambre, le 29 décembre dernier, projet déposé par M. Daladier, alors ministre, et pour lequel Glay, le secrétaire du Syndicat national des Instituteurs, avait fourni la documentation.

La création des Conseils d'école peut-elle provoquer des changements sérieux dans la vie scolaire ? Quels avantages, quels inconvénients, quels dangers même, à la fois pour les enfants du prolétariat et pour le personnel enseignant, peut-on dès maintenant prévoir à cette institution ? C'est ce que nous essaierons d'examiner rapidement.

Qu'entend-on par « Conseils d'école ? »

Parmi les organismes qui existent actuellement, à côté de l'école, et pour elle, les deux plus importants sont la « Caisse des écoles », établie par les lois de 1867 et 1882, et la « Commission scolaire municipale », instituée par les lois de 1882 et 1886.

La Caisse des écoles, sorte de bureau de bienfaisance, dont les ressources proviennent principalement (sinon entièrement) de dons faits par les habitants, a pour objet de venir en aide aux enfants les plus nécessiteux. Dans un grand nombre de communes elle n'existe pas (22.712 sur 37.963, d'après les chiffres officiels) bien que la loi lui ait donné un caractère obligatoire. Là où elle fonctionne, l'assistance qu'elle apporte aux écoliers pauvres est souvent dérisoire.

La « Commission scolaire municipale » a pour but de veiller à la fréquentation scolaire. Elle doit intervenir auprès des parents qui pour des raisons injustifiables n'envoient pas leurs enfants régulièrement à l'école. Il est facile de comprendre que les conseillers municipaux de cette Commission, qui ne veulent faire à leurs électeurs nulle peine, même légère, ne sont guère disposés à se montrer intransigeants. De sorte que la Commission scolaire ne répond en rien à ses attributions.

Supprimer la Caisse des écoles et la Commission scolaire municipale, confier au Conseil d'école les tâches dont elles ne s'acquittent pas ou s'acquittent mal, tel est l'un des points du projet ministériel qui nous occupe.

Ce n'est pas l'essentiel. Les Conseils d'école seront en effet de nouvelles assemblées à côté des municipalités, et indépendantes de celles-ci. Ils auront à « gérer les intérêts moraux et matériels de l'école », ce qui incombe actuellement aux municipalités, dans la plus large mesure, et à l'Etat. Leur rôle sera donc considérable. Ils auront en somme à administrer l'école, comme le Conseil municipal administre la commune. Tout ce qui concerne l'école relèvera de leur pouvoir : entretien, aménagement, chauffage et éclairage des locaux; acquisition, renouvellement du mobilier, des fournitures et du matériel d'enseignement; fréquentation scolaire; rémunération du personnel spécial, etc. Ils pourront, quand des travaux seront nécessaires, et si la commune ne prend pas dans les délais fixés les mesures jugées indispensables, requérir du préfet l'exécution d'office.

Composition et ressources des Conseils d'école.

Qui devra ou pourra faire partie du Conseil d'école ? L'article 2 du projet de loi répond à cette question. Citons-le :

Chaque Conseil d'école doit comprendre le maire de la commune ou l'adjoint délégué à l'instruction publique; un ou plusieurs représentants :

Du Conseil municipal;

De la délégation cantonale;

Des associations postscolaires et périscolaires;

Des groupements professionnels, patronaux et ouvriers;

Du personnel enseignant,

Tous désignés par les corps ou groupements qu'ils sont appelés à représenter;

Des pères et mères de famille dont les enfants fréquentent l'école;

Des bienfaiteurs de l'école,

Désignés par le Conseil d'école.

Font partie de droit du Conseil :

Le conseiller général et le conseiller d'arrondissement dans l'étendue du canton qu'ils représentent;

L'inspecteur d'Académie et l'inspecteur de l'Enseignement primaire dans l'étendue de leur ressort;

Le directeur (ou la directrice) de l'école;

Le médecin de l'école.

Le président est élu par le Conseil. Lorsque l'inspecteur d'Académie assiste à la séance, il préside l'assemblée;

Le directeur (ou la directrice) de l'école remplit les fonctions de secrétaire;

Le receveur municipal remplit, avec voix consultative, les fonctions de trésorier.

Quelles seront les ressources qui permettront au Conseil d'école de faire face à ses nombreuses dépenses ? L'article 7 nous l'indique :

Les subventions légales de l'Etat et des communes pour l'entretien ou l'aménagement des locaux scolaires;

Une subvention annuelle de l'Etat, et une subvention égale de la commune, dont le taux par élève sera fixé chaque année par la loi de finances;

Une subvention annuelle de la commune, destinée à couvrir les dépenses que la loi met à sa charge.

Outre ces recettes, le Conseil d'école pourra toucher notamment des subventions facultatives de l'Etat, des départements et des communes; des dons et legs; le produit de cotisations, souscriptions, fêtes et collectes; le produit des ateliers, jardins, champs d'expérience et autres organes annexés à l'école; le produit d'emprunts régulièrement contractés.

Une disposition importante du projet de loi est celle qui confère aux Conseils d'école ou à leurs Fédérations (car plusieurs Conseils qui en sentiront la nécessité pourront s'unir), la personnalité et l'autonomie financière.

Que faut-il penser des Conseils d'école ?

Les opinions sont très partagées parmi les membres du personnel enseignant, et en particulier chez les syndicalistes.

Glay, qui a apporté au ministre toute la documentation qu'il possédait, écrit dans la *Revue de l'Enseignement :*

L'œuvre est tellement nouvelle, elle rompt avec tant de préjugés, elle oblige à abandonner une quiétude si commode qu'elle sera, pour cela même, très discutée. Mais il y a dans le projet Daladier des amorces de syndicalisme, de ce syndicalisme constructif qui est notre fierté.

Le Bureau fédéral de la Fédération des Syndicats de l'Enseignement fait entendre un autre son de cloche. Il est d'avis qu' « il faut faire la critique d'une initiative dangereuse puisqu'elle vise à mettre l'instituteur sous la tutelle des hommes politiques ». Et un ordre du jour du Syndicat unitaire de l'Enseignement du Rhône, dont nous devons citer quelques extraits, développe assez bien cette thèse :

Le syndicat, considérant que les Conseils d'école n'ont rien de commun avec les Conseils de parents qui ont fonctionné ou fonctionnent encore à l'étranger (*en Amérique notamment ; c'est nous qui précisons*) et qu'ils ne réalisent pas le rapprochement nécessaire de la famille et de l'école ;

Qu'ils n'auront pas (dit le ministre) à s'occuper des questions d'enseignement, mais que, néanmoins, par leurs attributions, par l'introduction dans ces Conseils de tous les politiciens de la commune et du canton, le résultat en sera certainement un essai de mise en tutelle de l'instituteur et de l'école, que ces Conseils peuvent ainsi être la source de graves conflits, dans certaines communes particulièrement réactionnaires, quand l'instituteur ne se pliera pas docilement aux désirs de ces « nouveaux inspecteurs » ;

Qu'il est parfaitement vain de confier à la municipalité (ou à une organisation qui lui sera dévouée) le soin de se surveiller elle-même dans l'entretien des locaux scolaires et l'application des règlements sanitaires, que cette tâche serait bien mieux remplie par les intéressés eux-mêmes, en l'espèce l'instituteur, les élèves et les parents ;

Que les quelques cadeaux, habilement distribués, ne pourront que contribuer à accroître la popularité du politicien, à mettre de plus en plus l'électeur, le père de famille, sous sa dépendance, à faire que l'école soit entièrement sous la coupe de ce bienfaiteur intéressé, lequel se servira alors de celle-ci pour satisfaire sa soif d'arrivisme;

Pour ces motifs, et contrairement à l'avis de Glay, le syndicat se montre hostile à l'institution de ces Conseils d'école, tels qu'ils sont compris par le ministre de l'Instruction publique.

Marthe Pichorel nous fait connaître son opinion sur cette question des Conseils d'école, après nous avoir rappelé que cette institution n'est pas une idée nouvelle, M. Adrien Pozzi, député, en 1907, M. de Kerguézec, en 1909, puis après eux M. Ducos, en ayant préconisé la création. Après avoir montré ce qu'on peut attendre d'un bon fonctionnement des Conseils d'école, Marthe Pichorel fait les réserves suivantes :

Est-ce à dire que ces Conseils soient la plus parfaite des choses dans le meilleur des mondes ? En théorie, peut-être; dans la pratique, c'est un peu différent... Il faudrait ne pas connaître les taquineries mesquines infligées à nos collègues par les municipalités bien pensantes, pour croire que la présence du maire et de plusieurs conseillers municipaux dans le Conseil d'école ne leur fournira pas une nouvelle occasion de redoubler les coups d'épingle insupportables et les vexations systématiques. Il faudrait tout ignorer de la nature humaine pour penser que le bon fonctionnement des Conseils d'école ne sera pas entravé, dans la majorité des cas, par l'immixtion sournoise de la politique, par les manifestations des rivalités de clocher, par le désir de certains de s'attribuer une influence prépondérante. Il faudrait être sûr que, ainsi qu'on nous le promet, l'instituteur gardera toute son indépendance pédagogique, et que le Conseil n'interviendra jamais dans l'organisation des études. Il faudrait... Mais le projet de loi n'est pas encore voté. Avant qu'il ne vienne en discussion, nos groupements syndicaux l'étudieront à fond, se prononceront sur l'attitude à observer à son égard, et détermineront la nature de nos interventions auprès du Parlement.

Notre conclusion.

Les promoteurs du projet de loi sur les Conseils d'école ont si bien senti l'inquiétude qu'il pouvait inspirer dans les milieux enseignants, que l'exposé des motifs insiste particulièrement sur ce point « que le Conseil ne doit pas intervenir dans l'organisation des études ». « Point de tutelle gênante, mais appui moral et financier le plus réconfortant ». Cela est bien sur le papier. Mais en pratique combien de fois l'instituteur, surtout celui qui n'entend pas aliéner ses droits de citoyen, aura maille à partir avec ceux qui auront pour mission de gérer les intérêts de l'école. Les militants syndicalistes de l'enseignement, qui supportent déjà mille tracasseries, ne seront pas au bout de leurs peines par l'institution des Conseils d'école.

Un autre danger mérite d'être signalé. C'est l'atteinte que le nouveau projet de loi porte à la gratuité scolaire, « sans renoncer au principe ». Le Conseil d'école fera appel au concours financier des familles et on compte bien que les parents contribueront volontairement aux dépenses de l'éducation de leurs enfants. Un argument est fourni à l'appui de cette prévision : « Chacun des appels adressés aux écoliers, pendant les années de la guerre, en faveur des œuvres de solidarité nationale, a produit des souscriptions variant de 500 à 700.000 francs. Que l'école travaille maintenant pour elle-même ».

Voilà, nous semble-t-il, la plus forte raison qui ait poussé le ministre Daladier à déposer son projet de loi. Etat et communes sont en face de difficultés financières insurmontables. Il leur donne un moyen de faire des économies sur le budget de l'Instruction publique. « La subvention accordée par l'Etat, dit-il dans son projet, serait fixée à chaque loi de finances suivant les variations du prix des matières et *suivant les nécessités budgétaires* (nous soulignons) ».

Ainsi donc : que l'école travaille maintenant pour elle-même. En vérité, et ce sera le mot de la fin bien que cette question des Conseils d'école soulèverait encore d'autres observations, ministres de gauche, comme ministres de droite, ne sont guère disposés à apporter de sérieuses améliorations dans l'organisation scolaire, au moins quand il s'agit des enfants ouvriers. Là encore, s'il veut des changements profonds, que le Prolétariat ne compte que sur lui-même et ses organisations.

HENRI FULCONIS.

UNE EXPÉRIENCE DE FRONT UNIQUE SYNDICAL

La Ligue du Bâtiment parisien

Jusqu'ici nous nous étions promis de ne pas étaler dans la presse nos dissensions sur cette épineuse question du front unique. Certains néophytes ont profité de notre réserve pour nous montrer comme les chevaliers servants de nos adversaires, les autonomes.

Exposons dons les efforts qui ont été faits pour constituer la Ligue du Bâtiment parisien à qui est redevable, pour une bonne part, l'importance de la démonstration du 1er mars que tout le monde a été d'accord pour regarder comme un témoignage du réveil des gars du bâtiment. Tant pis si le simple récit des faits démontre que certains militants, qui ont plein la bouche du front unique, font tout dans la pratique pour le saboter.

Dans le Bâtiment, on le sait, les luttes de tendance ont toujours été d'une grande acuité. Après avoir été le centre de la lutte contre la majorité de la C. G. T. U., la Fédération du Bâtiment est maintenant dans l'autonomie. L'organisation est en trois morceaux. A moins d'un an de la dernière scission industrielle, parler de reconstituer l'unité pouvait paraître prématuré. Dans la bouche des dirigeants de notre Fédération unitaire, cela se traduisit par trahison; nous ne pouvions qu'avoir partie liée avec les adversaires déterminés des résolutions de Bourges; en résumé, toutes nos « manœuvres » (c'est du front unique qu'il s'agit) ne pouvaient que résulter de situations inavouables.

Pour quiconque regarde en face notre situation corporative, n'y a-t-il donc rien à faire ? L'unité est prématurée, donc impossible momentanément. Mais pour en préparer le retour comme pour lutter en faveur de nos revendications immédiates, ne faut-il pas tout essayer ?

Première prise de contact.

Le 22 novembre 1925, quelques camarades unitaires étaient avisés que la Région Fédérale autonome convoquait les Syndicats unitaires, confédérés et autonomes pour le 29 novembre, à 9 heures, à la Bourse du Travail, afin d'examiner la question de l'unité.

Ayant été saisi officiellement de la convocation, notre Conseil syndical de la Maçonnerie-Pierre, décida que notre organisation serait représentée à cette réunion, estimant que les unitaires devaient être présents partout où la question de l'unité était posée. Notre Conseil syndical décidait également que, le Congrès unitaire régional se tenant à cette même date, notre délégué audit Congrès demanderait, dès l'ouverture des débats, qu'une délégation se rendît auprès des autonomes.

Le jour même où nous prenions cette décision, le secrétaire régional unitaire faisait passer une note dans l'*Humanité*, donnant l'ordre aux syndicats unitaires du Bâtiment de ne pas se rendre à la convocation des autonomes, disant que cette convocation n'était qu'un piège.

Le lendemain, dans l'*Humanité*, même mise en garde, émanant cette fois de la Fédération unitaire.

Evidemment, il était plus aisé de s'abstenir que d'aller affronter les autonomes. Dans ces deux « mises en garde », les officiels oubliaient d'expliquer aux Syndicats en quoi consistait le piège tendu par les autonomes. Mais, nous le savons par expérience, comme les bureaux de Syndicats n'aiment pas se casser la tête pour l'examen de telle ou telle question, l'ordre donné fut fidèlement exécuté.

La décision prise par notre Syndicat jeta le trouble chez les « aragoins », et le 29 novembre, à l'ouverture du Congrès unitaire régional, le secrétaire proposa, avant que notre délégué eût pris la parole, l'envoi d'une délégation chez les autonomes; cette proposition, en contradiction avec les mises en garde parues dans l'*Humanité*, fut assez mal accueillie par certains unitaires qui ne se gênèrent point pour faire remarquer le manque d'esprit de suite des bureaux régional et fédéral.

La délégation composée de cinq membres se réunit afin de fixer sa ligne de conduite et se rendit devant les autonomes sans bien savoir ce qu'elle allait faire au cas où autonomes et unitaires resteraient sur les positions prises par leurs fédérations respectives.

Un membre du bureau fédéral autonome exposa la conception de l'unité industrielle, seule possible dans les circonstances présentes, selon lui.

Gitton, pour les unitaires, reprit la décision de la conférence confédérale d'unité et les choses menacèrent d'en rester là.

Après avoir constaté que l'accord n'était pas possible entre les deux points de vue exposés, et l'on sentait nettement qu'aucune des deux parties n'avait mandat d'aller plus avant, je demandai si, après avoir constaté notre impuissance corporative, nous ne devrions pas nous unir sur un programme précis, pour nos revendications immédiates, où nos divergences étaient légères.

Nos camarades du S. U. B. (autonome) appuyèrent chaleureusement ce point de vue. Après une courte discussion, nous décidâmes que chaque délégation irait devant son Congrès de région soumettre cette proposition d'unité de front corporative et que tous ensemble, unitaires et autonomes, se retrouveraient le soir, 49, rue de Bretagne. L'accord se fit rapidement sur une motion présentée par les autonomes avec une adjonction proposée par les unitaires et acceptée à l'unanimité.

Cette motion enregistrait l'accord intervenu et donnait mandat aux deux commissions exécutives régionales de préparer un travail permettant un rapprochement de toutes les organisations parisiennes du Bâtiment, unitaires, autonomes et confédérées.

La Ligue d'action du Bâtiment.

Le 17 janvier, les délégués régionaux convoquèrent à nouveau toutes les organisations intéressées. Etaient présentes :

Pour les unitaires : Maçonnerie-Pierre, Serruriers, Couvreurs-Plombiers, Parquets sans joints, Peintres, Charpentiers en bois, Ornemanistes, Stucateurs;

Pour les autonomes fédérés : le Syndicat Unique du Bâtiment, avec ses treize sections techniques, et les Piqueurs de grès;

Pour les autonomes corporatifs : les Travailleurs de la Pierre et les Terrassiers.

Il manquait donc : les confédérés en bloc, un ou deux Syndicats autonomes et onze Syndicats unitaires, parmi lesquels les Terrassiers. Les Cimentiers, d'accord avec la Ligue, s'excusèrent par la suite.

Les rapports élaborés par les deux commissions exécutives régionales furent remis; le premier, ayant trait à ce que nous pouvons appeler la charte de la Ligue du Bâtiment, fut adopté à l'unanimité, sauf un paragraphe visant le règlement des frais de la Ligue; cinq voix se portèrent sur une proposition de Voisin, des Peintres unitaires, de partager les frais en deux, moitié pour les unitaires, moitié pour les autonomes; des confédérés, il ne fut pas question, étant donné leur absence. Mais la majorité se prononça pour le partage des frais au prorata du nombre d'adhérents de chaque organisation.

Malgré l'absence des camarades confédérés, une place au bureau leur fut réservée au cas où ils rejoindraient la Ligue.

Les secrétaires désignés furent : pour les unitaires : Voisin, des Peintres; pour les autonomes fédérés : Andrieu, du S. U. B., et pour les autonomes corporatifs : Courtinat; la représentation de chaque catégorie de Syndicats était ainsi observée.

La séance de l'après-midi fut consacrée à l'examen du cahier de revendications; nous convînmes d'écarter ce qui pouvait paraître comme revendications sociales et nationales et de conserver uniquement ce que nous pensions pouvoir obtenir.

Ce programme minimum, qui n'a rien de démagogique, il s'en faut, comporte : respect de la journée de huit heures; 6 francs de l'heure pour les compagnons et 5 fr. 50 pour les aides et manœuvres; indemnités de déplacement; reconnaissance des délégués syndicaux ainsi que des délégués de chantier et d'atelier, etc.

Avant de nous séparer, et après avoir fixé les dates de réunions de la C. E. de la Ligue, il fut décidé de faire un appel aux syndicats non représentés, sans oublier les confédérés.

Jusqu'à ce moment, tout allait bien. Presque trop bien, n'est-ce pas ? Nous ne sommes pas habitués à ce que ça marche aussi bien. Ça allait changer. La Ligue allait avoir des bâtons dans les roues.

Un mot d'ordre : briser la Ligue.

Les premières réunions de la C. E. furent surtout consacrées à la mise au point de notre programme. Mais une opposition sourde se révéla par des petits faits sans importance, puis, un jour, Voisin nous jeta tout de go, que son Syndicat avait pris position contre la charte constitutive, disant qu'elle lésait les intérêts des Syndicats unitaires; puisque les Syndicats payaient les frais selon le pourcentage d'adhérents, son Syndicat exigeait la représentation, tant au bureau qu'à la C. E., proportionnellement à ce pourcentage. Expliquer la stupeur provoquée par ces déclarations est impossible. A la séance suivante, le même Syndicat nous déclarait, toujours par la bouche de Voisin, qu'il n'acceptait pas de participer à une action que la Ligue venait de décider pour le 1er mars, tant pour lutter en faveur de l'abrogation du décret d'administration publique concernant les huit heures que pour l'application du cahier de revendications élaboré en commun.

Pendant ce temps, le clan des « aragoins » s'agitait; dans certaines fractions communistes corporatives, la question de la Ligue était posée; le mot d'ordre officieux était qu'il fallait briser la Ligue du Bâtiment, « œuvre des autonomes et ne pouvant profiter qu'à eux seuls ». Comme si le front unique syndical ne devait pas profiter qu'aux travailleurs surtout !

Le mardi 16 février, une fraction communiste générale était réunie où les points de vue, pour et contre la Ligue, étaient développés.

Je dois dire que le représentant du centre s'étonna de cette opposition au front unique et déclara qu'avec toutes ces histoires, il n'y comprenait plus rien; il fut décidé de nommer parmi les présents une commission exécutive à raison de deux membres par syndicat, qui se réunirait dès le lendemain afin de prendre position; le lendemain soir, cette C. E. décidait la participation des syndicats unitaires à la Ligue, mais à trois conditions : 1° participation des orateurs des organismes centraux au meeting du 1er mars (car il faut dire que la Ligue évinçait tous les permanents); 2° modification du mode de paiement des frais à raison d'une part par syndicat; 3° dans le meeting, ne pas causer de grève générale.

La troisième de ces conditions n'avait aucune raison d'être puisque lors des réunions précédentes l'idée d'une grève générale avait été écartée unanimement sans discussion.

Un autre fait nous mettait la puce à l'oreille. Le 15 février, lors d'une réunion de la C. E. de la Ligue, je téléphonais à la Maison des Syndicats afin de savoir si la grande salle de la Grange-aux-Belles était bien retenue. « Oui, me répondit-on, ainsi que les deux salles de l'avenue Mathurin-Moreau, mais par la treizième région unitaire. »

Qu'est-ce que cela signifiait ? La 13e région unitaire allait-elle faire bande à part ? Fallait-il voir là l'explication de l'attitude de certains syndicats unitaires qui faisaient tout leur possible pour sortir de la Ligue en créant des incidents ?

Le soir même, devant l'attitude de Voisin, qui ne venait pas à la Ligue, nous décidâmes d'adjoindre deux nouveaux camarades aux secrétaires déjà nommés, le camarade Canipel (du S. U. B.) et le signataire de ces lignes; nous prîmes la décision de voir Gitton, secrétaire régional unitaire, afin de lui faire préciser la position de la Région en vue du 1er mars. Courtinat, Andrieu, Canipel et moi-même nous vîmes Gitton le jeudi 18 février. Il nous fixa les trois conditions citées plus haut. Quand je lui demandai au nom de quels syndicats il posait ces trois conditions, il répondit que c'était la Commission exécutive de la Région, dans sa réunion du 12 février, qui lui avait donné ce mandat; or, je savais que cette décision n'avait été prise que la

veille au soir par la Commission exécutive de la fraction communiste du Bâtiment ! Il faut savoir en entendre, parfois !

Le même soir, 18, la fraction générale se réunissait et Brout, secrétaire fédéral, disait : « Oui, Gitton a fait cette déclaration au bureau de la Ligue; ce n'est pas exact, mais la C. E. régionale est homogène, nous trouverons bien le moyen d'inclure sa déclaration dans les procès-verbaux. »

Bel exemple de la loyauté des communistes !

La démonstration du 1er mars.

Ainsi, à onze jours du 1er mars, nous n'avions encore rien fixé; le vendredi 19, après la réunion des Conseils syndicaux, nous nous réunissons avec la C. E. de la Ligue. Les délégués des Charpentiers et Serruriers unitaires nous font part de l'ultimatum posé à leur participation au meeting du 1er mars. Le refus des autonomes de discuter ces nouvelles conditions était à craindre. Il n'en fut rien.

Les autonomes cédèrent sur le mode de paiement; la question de grève générale fut écartée à nouveau; en ce qui concerne les orateurs, les autonomes acceptèrent ceux des syndicats et fédérations réciproques, non de la C. G. T. U. puisqu'eux-mêmes n'avaient pas d'organisme central; sur ce, l'accord se fit, non sans que deux syndicats unitaires fissent savoir qu'ils n'adhéraient pas à la Ligue, les Terrassiers et les Commis dessinateurs.

Le 1er mars, les Terrassiers unitaires, aidés de la 13e Région, organisèrent leur meeting à eux, rue de la Grange-aux-Belles, et la Ligue du Bâtiment tint les siens dans les salles de la Bourse du Travail; l'*Humanité* soigna les annonces des Terrassiers mais laissa froidement tomber la Ligue. Néanmoins la Ligue sut grouper autour d'elle des milliers et des milliers de travailleurs; l'effervescence autour de la Bourse du Travail fut grande tout l'après-midi du 1er mars, toutes les salles archi-pleines, de même qu'à la Grange-aux-Belles et avenue Mathurin-Moreau; plus de trente mille travailleurs chômèrent et assistèrent aux meetings.

La Ligue avait fait la preuve que son existence non seulement était possible, mais utile, mais nécessaire.

Un congrès de chantiers.

La Ligue d'action du Bâtiment continue. Depuis le 1er mars, elle a tenu un nouveau meeting au Gymnase Jaurès, dans lequel fut décidé un Congrès de chantiers.

C'est ce congrès qu'il s'agit de préparer sérieusement. On ne le préparera pas en racontant sous le manteau que Pierre ou Paul veut s'en servir pour décider une grève générale du Bâtiment. On ne le préparera pas non plus en disant qu'il est destiné à remplumer les uns et à plumer les autres.

Ce n'est pas ainsi que nous comprenons le front unique. Jamais nous ne l'avons admis comme bon seulement à plumer la volaille. Pour nous, à qui pèse l'impuissance du Bâtiment parisien, pour moi, qui me souviens d'un temps où la Maçonnerie-Pierre avait quinze mille adhérents et se faisait respecter sur les chantiers, il n'est pas d'autre moyen de sortir de la situation actuelle que de montrer aux travailleurs du Bâtiment que leurs militants en ont assez de se chamailler entre eux L'unité n'est pas possible encore. Bon ! Mais le front unique l'est sans aucun doute. Les premiers pas de la Ligue du Bâtiment le prouvent.

Il est curieux de constater que ce sont les communistes qui sabotent le front unique et que c'est nous qui nous faisons eng... pour essayer de l'appliquer.

G. NICOLAS,
Maçonnerie-Pierre de la Seine.

UNE ENQUÊTE
Sur les Comités intersyndicaux

Croyant utile de ramener l'attention des militants sur le rôle des Comités intersyndicaux de la région parisienne, notre camarade Chambelland a envoyé aux secrétaires de ces derniers, ainsi qu'à un ou deux camarades de l'arrondissement ou de la localité, le questionnaire suivant :

1° *Quel travail votre Comité intersyndical a-t-il fait depuis sa fondation ? Comment a-t-il fonctionné ? Quels ont été ses efforts ?*

2° *Quels obstacles a-t-il rencontrés ? Si, comme c'est malheureusement le cas pour beaucoup, il n'a pu faire grand'chose, quelles sont, à vos yeux, les causes de son inaction ?*

3° *Comment les Comités intersyndicaux pourraient-ils vivre activement ? Stimuler l'activité ouvrière locale ? Quelles tâches à envisager ? Quels moyens pratiques et nouveaux de les accomplir ?*

4° *Que pensez-vous d'une représentation des entreprises de l'arrondissement ou de la localité au sein du Comité intersyndical ?*

5° *Quel travail éducatif vous semble possible dans les Comités intersyndicaux ? Conférences mensuelles ? Groupes d'études, etc. ?*

6° *Comment les Comités intersyndicaux peuvent-ils apporter une aide aux mouvements de grève et à la propagande syndicale dans leur ressort ?*

Les réponses serviront à établir, pour la *Révolution Prolétarienne*, un historique du mouvement des Comités intersyndicaux et un aperçu de leurs possibilités d'action et d'éducation.

Ceux de nos camarades que la question intéresse et qui n'auraient pas été touchés par le questionnaire sont vivement priés de nous faire connaître leur opinion.

PETITES REMARQUES

Le Comité d'action contre la guerre du Maroc n'est pas disparu de la circulation.

On aurait pu le croire en lisant l'affiche annonçant le récent meeting contre le sabotage de la paix au Maroc.

L'en-tête de cette affiche portait simplement : PARTI COMMUNISTE, *Fédération de la région parisienne.*

Parmi les orateurs, figurait : MONMOUSSEAU, *secrétaire de la C. G. T. U.*

...De la C. G. T. U. annexée par le Parti. Dès lors, plus besoin de Comité d'action.

⁂

Remarqué en même temps une autre affiche conviant les ouvriers pâtissiers à une réunion de propagande syndicale.

Orateur inscrit : JACQUES DUCLOS, *secrétaire du Syndicat, député de la Seine.*

Après la rééligibilité, voilà le cumul des fonctions syndicales et politiques.

A quand un député secrétaire de la C. G. T. U. ?

AU PAYS DES FLEURS

I. - PAYSANS & PARFUMEURS [1]

La ville de Grasse étage au soleil ses maisons pressées. Les rues s'enchevêtrent étroites, tortueuses. Ville moyenâgeuse et assoupie, semble-t-il. Pourtant l'imprévu des étagements ménage une brusque perspective sur des cheminées d'usines, sur une large plaine ondulée et semée de maisons; et souvent les portes des habitations grassoises sont lourdes, en bois cossu, avec des encadrements de pierre taillée. A l'observateur attentif, la ville vieillote apparaît serrer, derrière ses volets, une aisance bourgeoise certaine.

Sur le Cours, parmi les magasins quelconques et traditionnels des petites villes, voici les colonnes de stuc et les fenêtres à grillages des banques. Tous les grands établissements de crédit ont ici leur succursale, et au voyageur qui s'en étonne, il se trouvera bien un purotin pour répondre avec fierté : « Monsieur, c'est ici la ville la plus riche de France. C'est nous qui avons, en proportion, le plus de millionnaires. Il y a une rue où chaque maison cache son million. »

Et c'est peut-être vrai, car Grasse domine la plus riche région agricole de la France.

Elle n'est pas grande cette région ! De l'Esplanade on l'embrasse presque entièrement des yeux. C'est un rectangle que borde, au sud, la mer, au nord, le chemin de fer local qui court au flanc des collines de Colomars à Vence-Grasse et file vers Draguignan; à l'est, le torrent du Var et à l'ouest le département du Var. Pour être scrupuleux, ajoutons que quelques villages de ce dernier département sont aussi tributaires de Grasse. (Monteauroux, Callian...) Sol fertile, soleil chaud, gelées très rares, il ne manquait à cette région que l'eau, mais les « foux » jaillissent au flanc des montagnes calcaires du Cheiron et l'homme a su les conduire, les répartir, les utiliser avec art. Aussi la plaine mamelonnée de Grasse est-elle depuis longtemps une riche région agricole.

Les vieilles cultures et la fleur.

Comme toutes nos régions agricoles, cette plaine a longtemps cherché à se suffire et les Provençaux qui l'habitent y cultivaient les céréales — insuffisantes — les légumes, la vigne et l'olivier. Les vignes des côteaux donnent un vin clair et plein de vie. Mais les oliviers ont certainement été longtemps la grande richesse de la région. A l'hiver, des villages montagnards, les femmes partaient le panier ou, parfois, le berceau sur la tête et allaient *cueillir*. Les moulins écrasaient l'olive, l'huile coulait et les meuniers profitaient car, on ne touche pas l'huile sans s'oindre, dit le proverbe.

Naturellement, ce devait être le pays des fleurs et la récolte en est très ancienne ; Madame de Sévigné célébrait déjà les oranges, les lauriers-roses et les grenadiers de la région. L'oranger y devint une culture importante, régulière et aussi le rosier. De grands jardins sont verts toute l'année du feuillage des orangers, d'immenses champs sont plantés de rosiers ; les uns et les autres embaument au printemps. Enfin, le jasmin devient de plus en plus la culture essentielle, la culture d'*enrichissement;* et planter du jasmin devient — nous verrons pourquoi — une frénésie. Pourtant cette plantation — comparable à celle de la vigne, mais demandant moins de surface — exige des capitaux importants ; (10.000 pieds, occupant une vingtaine d'ares, peuvent revenir, selon les terrains, de 1.500 à 2.000 francs) ; elle ne produira qu'au bout de deux et trois ans; le jasmin demande des façons culturales, une taille et de l'arrosage; mais à la récolte qui se fait de juillet à novembre, les 10.000 pieds pourront produire plus de 300 kilogs de fleurs qui, cueillies, pour environ 6 francs le kilo, se vendront — prix de 1924 — jusqu'à 32 francs (1). (A titre de curiosité signalons que dix *grosses* fleurs pèsent à peine un gramme !)

A ces fleurs de distillation ajoutons-en quelques autres de moindre importance, comme les cassies — les tubéreuses — et les plantes : géranium, menthe, etc.

Pendant que la fleur de parfumerie s'emparait de la zone intérieure, sur le bord de la mer se développaient plus particulièrement les fleurs et plantes ornementales destinées à parer les villas des hivernants et surtout à l'expédition massive à Paris et à l'étranger.

Les parfumeurs.

Une quarantaine de distilleries opèrent à Grasse, une douzaine au Cannet et autant à Vallauris. Toutes ces parfumeries sont loin d'avoir la même importance. Certaines ont conservé une exploitation quasi-familiale, mais des maisons, il y a soixante ans toutes modestes se sont élevées graduellement jusqu'à devenir de vastes entreprises *mondiales*, construites sur le type des sociétés anonymes, groupant à Grasse plus de cent cinquante ouvriers, avec leurs laboratoires, leurs chimistes et leurs comptoirs d'achat et de vente dispersés dans nos colonies et le monde entier.

L'une des plus puissantes de ces firmes — Chiris — possède des établissements jusqu'en Chine et, pour être bref, distille *tout* ce qui peut se distiller (2). Certaines de ces maisons ont continué à

(1) Je crois devoir adresser mes remerciements à tous les camarades qui ont bien voulu répondre aux renseignements demandés, et particulièrement au camarade Brunet, de Cannes, qui m'a documenté sur sur les parfumeurs et les coopératives. — B. G.

(1) Prix d'avant guerre : 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr.; donc le prix a été multiplié par 10 ou 15 ! Et en tenant compte du prix de la vie, on trouve que la fleur vaut réellement trois fois plus qu'avant 1914.

(2) Voulez-vous des précisions ?

Les Etablissements Antoine Chiris, Compagnie des Produits Aromatiques, Chimiques et Médicinaux, au capital de 20 millions, ont leur siège social à Paris, leur bureau de transit et leurs entrepôts à Marseille; leurs *usines* à Grasse et Baou-Roux (Alpes-Maritimes), Boufarik (Algérie), Cayenne, Chapa-Lao-Kay et Haïphong (Tonkin), Mayotte, Asuncion, New-York, Delawanna, Reggio-Calabre...; des comptoirs à Saint-Denis, Majunga, Nossi-Bé, Tamatave, Chung-King (Chine) et des filiales à New-York et à Londres.

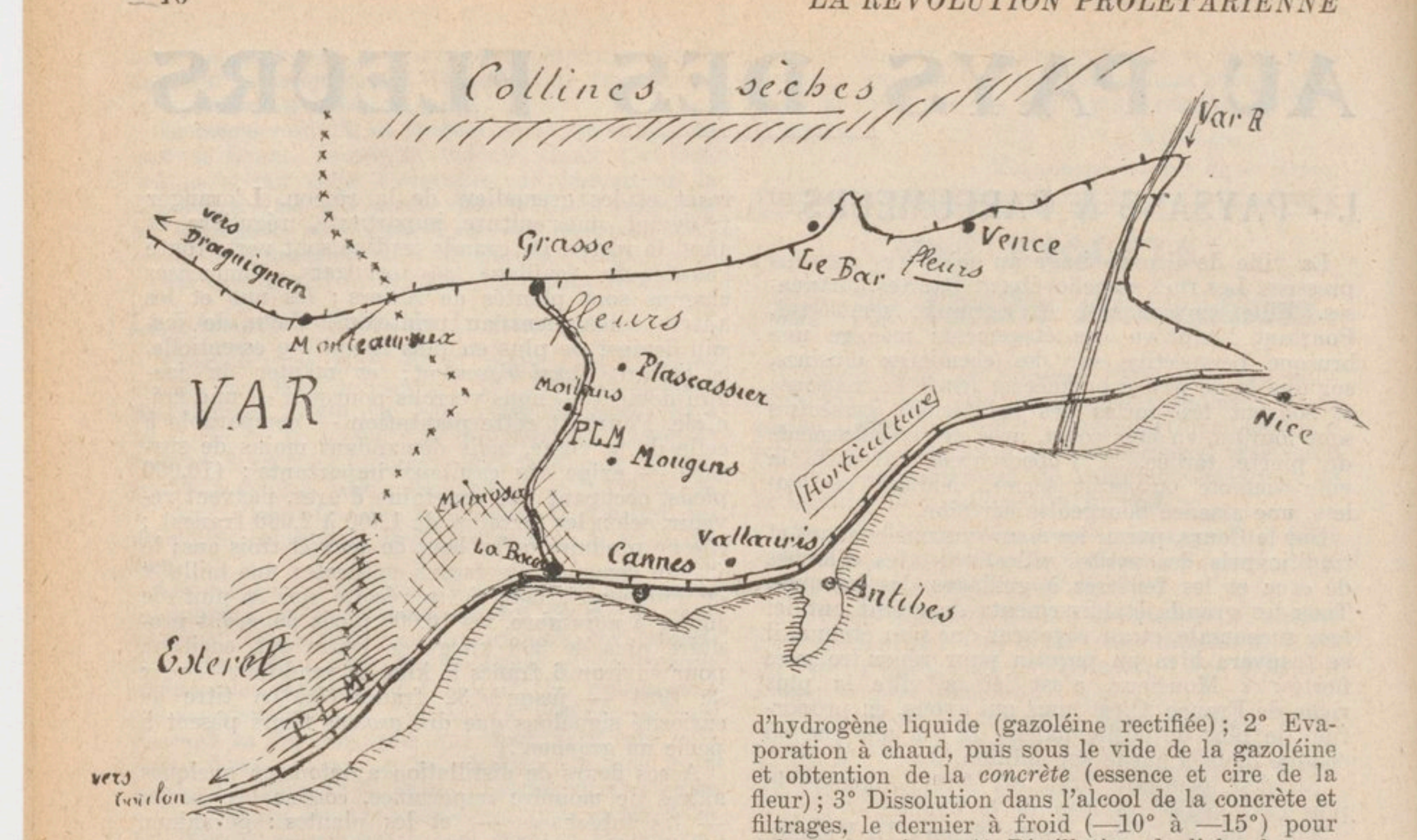

être essentiellement des distillateurs, des producteurs d'essences de parfumerie, qu'elles revendent aux grandes maisons de parfums finis, lesquelles produisent les parfums à la mode et les *flaconneront* en d'élégants récipients. Mais quelques maisons grassoises se sont mises elles aussi au *flaconnage* et à la vente au détail, comme J. Giraud. D'autres ont essayé de s'ouvrir un débouché en préparant des savons parfumés; elles ont trouvé ainsi l'utilisation des produits gras nécessaires à certaines opérations de l'extraction des parfums; de grands parfumeurs grassois contrôlent aussi des savonneries de luxe importantes comme Rallet à Cannes (150 ouvriers) (1).

Les distillateurs grassois consomment en moyenne par saison :

2.000.000 de kilos de fleurs de roses;
2.500.000 kilos de fleurs d'orangers;
1.500.000 kilos de jasmin,

sans parler du reste... Remarquons en passant que le terme distillateur devient de plus en plus impropre, car la distillation ne retire pas assez le parfum des fleurs; les parfums sont à l'heure actuelle extraits surtout par des méthodes où les *essences* de pétrole jouent le premier rôle.

Voici, en bref, l'essentiel de ces opérations : 1° Fixation à froid de l'essence sur un carbure d'hydrogène liquide (gazoléine rectifiée); 2° Evaporation à chaud, puis sous le vide de la gazoléine et obtention de la *concrète* (essence et cire de la fleur); 3° Dissolution dans l'alcool de la concrète et filtrages, le dernier à froid (—10° à —15°) pour enlever les cires; 4° Distillation de l'alcool pour obtenir les essences *lourdes* de fleurs. (Remarquons, en passant que les plantes (géranium) donnent une essence légère et qu'on les obtient par la classique distillation.) Par ces procédés, il faut environ 1.000 kilos de roses et 500 kilos de jasmin pour donner 1 kilo d'essence; ce qui porte le prix de revient de la rose à près de 10.000 francs et celui du jasmin à près de 20.000 francs. Et par distillation les quantités de fleurs sont beaucoup plus considérables (7.000 à 8.000 kilos pour la rose) (1).

Les coopératives de distillation.

Le paysan producteur de fleurs et le parfumeur sont dans l'étroite dépendance l'un de l'autre, et rien, évidemment, ne règle leurs rapports que la force des nécessités économiques.

Etroitement unis, évitant de se concurrencer, les parfumeurs ont souvent tenu les producteurs à discrétion, et ont pratiqué des prix de misère qui édifiaient leur fortune et poussaient le paysan à arracher ses rosiers et à négliger ses orangers. Alors les prix remontaient jusqu'à une nouvelle crise. Finalement, lassés d'être à la merci des parfumeurs et de travailler surtout pour les enrichir, les producteurs fondèrent, avant guerre, des coopératives de vente et de distillation.

Cela n'alla pas sans mécompte. Il fallut créer un outillage, trouver les techniciens et surtout les débouchés, attendre la vente des essences pour payer aux coopérateurs le prix des fleurs. Mais certaines coopés bien dirigées ont surmonté ces obstacles grâce à une bonne gestion et sont arrivées à occuper une situation prépondérante. L'une

(1) Ajoutons que, comme il convient, cette puissance économique a sa représentation politique; feu M. Léon Chiris a été longtemps député; son fils vient de faire sa rentrée dans la politique départementale en se faisant réélire conseiller général; M. Amic, sénateur centriste, est allié aux parfumeurs et a représenté à diverses reprises la France et les parfumeurs dans les manifestations commerciales d'Amérique; enfin M. Ossola, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, radical modéré, a affirmé récemment encore publiquement la vieille amitié qui le lie aux Chiris.

(1) Disons une fois pour toutes que ces chiffres sont approximatifs. On peut visiter les usines et questionner ! Mais les précisions techniques ne surchargent point le visiteur ! Le parfum est subtil et aime le mystère...

d'elles, *Hortus* à Pegomas, distille ses 100.000 kilos de jasmin dans la saison ; sans compter qu'elle vend de la fleur coopérative... Mais la plus belle réussite coopérative c'est *Nérolium*. Fondée à Vallauris en 1911, elle évaluait en 1922 ses usines à deux millions ; elle rayonnait sur douze villages et recevait de ses adhérents 900.000 kilos de fleurs d'oranger ; elle a dépensé en 1922 : 2.825.000 francs, encaissé 2.976.000 francs et chiffre son actif à 4.366.000 francs. Fondée par parts, elle est administrée par un conseil d'administration soumis à l'assemblée générale dans laquelle les votes sont proportionnels à la quantité de fleurs d'orangers fournie à la Société ; jusqu'à 1.000 kilos 1 voix, 2.000 kilos, 2 voix, etc. ; mais nul ne peut disposer de plus de dix voix. Evidemment ce mode de votation met la coopérative entre les mains des moyens et gros propriétaires, mais dans l'état actuel des choses, cela paraît difficilement évitable. *Nérolium* vend des fleurs ; Nérolium produit le *Néroli* (essence de fleurs d'oranger) et est le fournisseur de grands parfumeurs comme Coty...

Une telle coopérative est une grave gêne pour les parfumeurs; ceux-ci courent un double danger : manquer de fleurs pour leurs usines, se voir enlever les marchés de vente. Pour parer à ce double danger, ils ont entrepris, unis en syndicat, une lutte très dure contre les coopératives.

LA LUTTE

La première et plus facile manœuvre consistait évidemment à placer dans les conseils d'administrations des coopés des personnes dévouées aux parfumeurs, et par elles d'aboutir à une mauvaise gérance, de créer des zizanies, des conflits et de disloquer ces associations. D'ici de là, par ce moyen quelques résultats furent obtenus; mais plus généralement les perturbateurs furent démasqués et les coopératives continuèrent leur bonhomme de chemin, si bien qu'à l'heure actuelle on estime pour certaines fleurs que la moitié au moins de la récolte va à la coopérative; et le parfumeur a craint de ne plus trouver de *fleur libre* pour alimenter ses usines, car les coopérateurs s'engagent à porter toutes leurs fleurs aux coopés qui les paieront au cours.

La lutte pour la fleur.

En face de cette aggravation de la situation, un mouvement se dessine chez les grands parfumeurs : ils achètent de grands domaines, les font complanter (1) et exploiter par de la main-d'œuvre surtout italienne et tentent ainsi de devenir, en partie du moins, leurs propres fournisseurs. Mais il est évident qu'ils ne peuvent nourrir l'espoir d'arriver à se suffire.

Ils essaient donc de susciter des producteurs de *fleur libre* qu'ils se lieront par contrat. Comme nous l'avons dit, certaines cultures et en particulier le jasmin demandent des avances d'argent assez sérieuses. Les parfumeurss offrent aux propriétaires des prêts à intérêts très réduits, à condition que le planteur leur assurera la récolte pour un certain nombre d'années (quinze à vingt ans), payable au cours. Quelques-uns prévoient l'avenir et comprennent que du jour où le parfumeur sera de nouveau maître du marché les cours s'aviliront comme autrefois, aussi font-ils insérer dans leur contrat un cours minimum (12 francs pour le kilo de jasmin). Ces producteurs s'imaginent ainsi tenir un *bon* contrat; mais qu'ils ne s'illusionnent pas, si, les coopés étant battues, le franc continue sa dégringolade, ils s'apercevront que le cours minimum n'est lui aussi qu'une duperie.

Lutte sur les marchés.

Ces dernières années les coopés avaient réussi à arracher aux parfumeurs un certain nombre de clients, notamment de clients étrangers, car leurs produits sont plus *fins* ou pour mieux dire, plus *purs*. De ce jour, la lutte entre coopératives et parfumeurs est devenue beaucoup plus directe. Menacés, les parfumeurs ont résolu de faire plier les coopés, fût-ce au prix de durs sacrifices momentanés. Le résultat a été une hausse formidable des prix; le jasmin a atteint en 1924, le prix de 33 francs le kilo. De par leurs contrats avec les coopérateurs, les coopés sont obligées de payer les cours des parfumeurs. Il leur a donc fallu payer le jasmin jusqu'à 33 francs. Dans ces conditions, le prix de revient de l'essence a été très lourd. Sans doute n'est-il pas revenu meilleur marché aux parfumeurs, mais ceux-ci ont vendu jusqu'à un tiers *au-dessous du prix de revient* pour ravir leurs clients aux coopératives ! Comment les parfumeurs ont-ils pu supporter de telles pertes ? C'est que ces pertes ne sont qu'apparentes.

En effet, le parfumeur avait des réserves d'essence florale (moins chère) provenant de la mévente des années précédentes; de plus, les grandes firmes mondiales distillent partout, rappelons-le; les fleurs de Bulgarie, Smyrne et autres lieux leur donnent des essences moins fines peut-être, mais sûrement meilleur marché (pas de coopérateurs, là-bas !); enfin, il y a ces bons goudrons de houille, générateurs des parfums synthétiques; phénols, aldéhydes, cétones, nitriles imitent malgré leurs noms barbares les odeurs florales (1). Un bon mélange et voilà comment on peut vendre des produits moins chers; seulement on comprend après ceci ce que signifie produits moins purs.

Le résultat de cette campagne 1924 a été la perte pour les coopés de plusieurs de leurs gros acheteurs surtout étrangers. Mais le parfumeur n'aura pas toujours à sa disposition des stocks formés à prix relativement bas et la lutte pour les débouchés finira par se situer sur son véritable terrain : produits purs et chers contre produits moins purs et moins chers.

Disons pour en terminer avec cette lutte qu'elle semble devoir s'apaiser. Le parfumeur semble vouloir renoncer à la destruction brutale des coopés pour atteindre à une subordination masquée mais qui nous paraît redoutable.

Nous exagérons-nous le danger ? Qu'on suive le problème. La coopé se fonde; les coopérateurs apportent leurs fleurs et essaient d'imposer leurs prix aux parfumeurs; les parfumeurs ne suivent pas; la coopé de vente distille et vend ses essences; plus elle peut vendre, plus elle augmente ses distillations et moins elle cède de fleurs au distilla-

(1) M. Chiris dans un domaine a planté 800.000 jasmins et il doit en doubler le nombre cet hiver. Dhumez (Vallauris) emploie une trentaine d'ouvriers dans une exploitation agricole.

(1) En 1920, l'essence synthétique de jasmin était offerte à 300 francs le kilogr., même prix pour le néroli synthétique.

teur. Or maintenant la coopé, faute de consentir des sacrifices, perd des clients, sa fleur va filer de nouveau chez le parfumeur détesté. De plus, par courtiers intéressés, *le parfumeur achète des essences aux coopératives*. Des coopérateurs disent : « Qu'importe, pourvu qu'il paie au cours ? » Mais le jour où les coopératives seront surtout fournisseurs du parfumeur grassois, où ce dernier par de solides contrats leur aura verrouillé le marché étranger et où enfin la surproduction que les hauts prix organisent battra son plein, que seront les coopératives ? Elles se retrouveront devant la triple alternative : subir les prix imposés ou accumuler les essences ou gâter les fleurs ! (1)

La lavande.

Sur les plateaux calcaires d'altitude moyenne fleurissent de juillet à août, les épis violets des lavandes. Ces épis, coupés et distillés dans les villages par les distillateurs, fournissent une essence très appréciée des parfumeurs. Il faut pour un kilo d'essence de 100 à 200 kilos de fleurs. Cette essence au parfum rustique n'a pour son odeur qu'un emploi assez restreint. Et si les parfumeurs l'estiment, c'est qu'après avoir été désodorisés, les éthers qui la composent servent de *fixatifs* à d'autres parfums et qu'anonymement, l'essence de lavande se rencontre dans un grand nombre de parfums préparés, et c'est aussi qu'elle est d'un prix relativement bas : de 200 à 300 francs le kilo. Sur les cours de lavande aussi les parfumeurs ne manquent point de donner de temps à autre un profitable coup de pouce, au grand détriment des petits distillateurs de lavande.

En veut-on un exemple ? En 1919, les cours pratiqués furent rémunérateurs. Au début de 1920, le prix du kilo d'essence atteignit 400 francs; aussitôt nos distillateurs de village de se précipiter sur les terrains de lavande, de se les arracher au prix fort, d'enlever les paysans à leurs travaux pour leur faire couper la fleur en des endroits malaisés, aux altitudes où la fleur ne produit guère d'essence. Les premières essences produites sont payées à des cours inouïs, partout l'on distille. Et lorsque la récolte superbe est faite, nos parfumeurs refusent de l'acheter. Ils n'ont pas besoin d'essence de lavande. Les petits distillateurs d'occasion ayant besoin d'argent pour payer leurs fleurs aux paysans vendirent à très bas prix; certains la donnèrent pour 40 francs et elle leur revenait, à eux, à plus de 100 francs et même quelquefois 200 francs !

Depuis, les prix pratiqués par les parfumeurs se sont élevés et oscillent entre 200 et 300 francs. Donnons une idée de ce que cette récolte représente pour certains villages de la montagne en précisant qu'en 1925 un village des Basses-Alpes de trois cents habitants a vendu 850 quintaux de fleurs de lavande au prix moyen de 125 francs, ce qui représente pour ce village plus de 100.000 francs de recettes. Aussi la lavande devient-elle une récolte régulière dans tous les départements subalpins; on la plante, on la laboure, on la butte dans des terrains pierreux où le blé était peu productif, si bien que la récolte atteint des chiffres impressionnants (1).

Les fleurs d'ornement.

Nous avons dit que les fleurs d'ornement étaient surtout cultivées le long de la côte; mais alors que la fleur de parfumerie est pour les villages de la plaine grassoise l'élément essentiel de prospérité, pour la zone côtière la fleur d'ornement n'est qu'un élément accessoire, l'essentiel étant l'industrie hôtelière. L'horticulture est pratiquée aussi à l'est du Var jusqu'en Italie sur les terrains en terrasses qui bordent la mer et dans le Var, en particulier, dans la région d'Hyères. Dans la région qui nous occupe, nous discernerons surtout la région Cannes-Estérel et celle d'Antibes.

La région Cannes-Estérel a vu prospérer ces dernières années la culture du mimosa. Cet arbuste aime les sols siliceux et humides, il les trouve dans les sables formés par la désagrégation des roches de l'Estérel, et il pousse naturellement dans les moindres vallons bordant le fil de l'eau. Il fleurit en hiver, de décembre en février, mais on a trouvé des variétés précoces et surtout l'on pratique le *forçage*, ce qui permet de commencer les expéditions en octobre. *Forcer* le mimosa, c'est hâter sa floraison en mettant les branches coupées dans une sorte d'étuve : tiédeur et humidité; en une nuit les boutons s'ouvrent. Les rameaux de mimosa sont expédiés en paniers de cinq kilos, paniers faits de roseaux fendus dont la fabrication occupe toute l'année un grand nombre de femmes et d'enfants et donne aux terrains humides où poussent les roseaux une valeur imprévue. Le panier de cinq kilos est vendu au début jusqu'à 50 francs; peu à peu, à mesure que la saison avance, le prix baisse jusqu'à ce que l'abondance permette les fêtes locales du mimosa et le jet des bouquets aux batailles de fleurs. La saison finie, les mimosas sont pelés, mais leurs propriétaires sont nantis de bons billets de banque. Certains expédient les fleurs par centaines de paniers tous les deux jours; à l'heure du train des fleurs, les quais des gares de la Bocca, la Napoule et le Trayas présentent un long mur de ces paniers; certains jours, on dépasse largement cinq mille expéditions ! Le train des fleurs est un rapide direct; grâce à lui, les fleurs seront rendues à Bruxelles, Amsterdam et Londres surtout, aussi rapidement que les voyageurs !

Ajoutons que certains propriétaires reçoivent de commissionnaires les étiquettes toutes préparées et le paiement de leurs expéditions; ils n'ont pas de mal pour se procurer de la clientèle. Aussi, planter du mimosa est devenu une vraie frénésie; en quelques années des fortunes ont été édifiées par des propriétaires et des fermiers.

Dans la région d'Antibes, la culture des fleurs est beaucoup plus variée, plus artistique : œillets, roses, anémones, glaïeuls, renoncules, chrysanthèmes, giroflées, etc. En plus, on cultive certaines plantes ornementales des pays chauds, qui figureront dans les serres. La plupart des produits obtenus le sont sous bâches : ce sont encore des fleurs *forcées*.

---

(1) La campagne 1925, qui bat son plein au moment où nous revoyons ces notes, voit pratiquer des cours en régression : 28 francs environ ! Si l'on tient compte que le franc a perdu un quart de valeur, on voit que le cours a sensiblement baissé. La lutte semble donc s'apaiser, les parfumeurs se tiennent-ils pour satisfaits de la mode de plantation de jasmin qu'ils ont suscitée ?

(1) Voici quelle a été, en 1925, la quantité de fleurs coupées en vue de la distillation : Vaucluse, 1.800.000 kilos; Drôme, 3.500.000; Basses-Alpes, 1.900.000; Hautes-Alpes, 750.000; Alpes-Maritimes, 600.000. Soit un total de neuf millions de kilos de fleurs.

Une faible partie de cette production florale sera consommée sur place par la riche clientèle hivernale, mais la majeure partie sera expédiée soit comme fleurs coupées, soit comme plantes en pots, soit comme sujets pour être replantés. Ces expéditions se font, elles aussi, en hiver par le train spécial des fleurs et en été par des wagons spéciaux frigorifiques.

Elles sont dirigées surtout vers les pays à change haut : Angleterre, Hollande, Suisse et aussi en Belgique et Allemagne. On évalue à environ cent mille francs par jour l'importance des expéditions journalières pour la région d'Antibes. L'expédition est faite soit directement à des clients de marque qui reçoivent la marchandise de première qualité, soit surtout, comme pour le mimosa, par commissionnaires. Ainsi pour l'Angleterre, il existe à Boulogne un commissionnaire transitaire qui distribue aux autres commissionnaires.

Les affaires sont bonnes certes, et l'on gagne sa vie à être un bon horticulteur, mais on ne signale pas de fortunes brusquement amassées comme dans la culture du jasmin ou du mimosa.

D'une façon générale, les horticulteurs sont de petits propriétaires, bien que l'on puisse citer quelques grands et riches établissements qui emploient surtout de la main-d'œuvre italienne.

Un certain nombre d'exploitations sont affermées à loyer fixe, surtout à des Français; quelques Italiens pratiquent encore le métayage. Les ouvriers italiens sont généralement payés à la journée et gagnent de 16 à 20 francs par jour, mais les spécialistes sont beaucoup mieux payés; c'est ainsi que les *greffeurs* sont payés à la *reprise*, c'est-à-dire à la réussite de la greffe, et un bon greffeur peut arriver à gagner 50 francs par jour (pour cela il aura greffé environ un millier de rosiers), et que les *œilletistes* sont payés au mois (500 à 600 francs) et habitent chez le patron, où ils font office de chef d'équipe.

Enfin, signalons que quelques horticulteurs se sont fait une spécialité de créer ou de refaire des jardins pour le compte de ces riches amateurs qui ont l'argent facile : ce sont des occasions rares mais profitables !

Disparition des cultures utilitaires.

Devant la prospérité et l'extension de l'horticulture et des fleurs à parfum, prospérité due, en dernière analyse, à la baisse des changes qui permet aux clients étrangers d'acheter relativement à bas prix ces produits de luxe, extension à laquelle le développement intensif des lotissements pour construction vient ajouter ses effets, les cultures utilitaires sont en voie de dépérissement. Seule la vigne se maintient sur ses côteaux secs, impropres à la culture des fleurs, mais le blé a presque achevé de disparaître, les légumes se font de plus en plus rares, l'olivier recule.

Les cultivateurs de fleurs plantent d'ici de là parmi leurs rosiers ou les jasmins morts, quelques choux ou quelques salades, si bien que Grasse est probablement la ville de France où les légumes sont les plus chers et les prix pratiqués à Paris semblent des prix doux; Vence mange des légumes qui lui viennent du marché de Nice, approvisionné par la basse vallée du Var, et dans tel chef-lieu de canton que nous connaissons bien, les fonctionnaires, s'ils en veulent manger, doivent louer un jardin et cultiver eux-mêmes choux, haricots, petits pois et poireaux. Le paysan n'a plus le temps pour ces cultures : la fleur n'attend pas.

L'olivier — la vieille et solide richesse de la région — est abandonné; il n'est pas rare de rencontrer des oliveraies non labourées, aux arbres non taillés. Durant longtemps, la loi a interdit l'arrachage de ces arbres qui sont, au sens exact du mot, séculaires. A présent, la loi a baissé pavillon. Et l'abatage commence : bois de chauffage, bois de façonnage et surtout dénudation de la campagne pour que l'ère de la fleur arrive.

Il n'y a à ce vandalisme qu'une limite : manque d'eau d'arrosage. La fleur veut de l'eau, l'olivier attend la pluie. Mais les villages s'agitent. De grands aménagements — bassins, élévation d'eau, conduites — se font pour donner l'eau à des campagnes qui en étaient privées. Enfin, les villages en bordure de la zone florale, qui jouissent sensiblement du même climat et que seul le manque d'eau prive de la manne, réclament de longs et coûteux canaux d'arrosage. Qu'ils réussissent à les obtenir et le blé et l'olivier perdront encore un coin de leur domaine !

Loin de nous la pensée de blâmer ces paysans d'essayer de tirer de leurs peines le maximum de recettes; ils sont dans la normale de leur temps; mais que penser d'un régime où la production de l'inutilité, du luxe, est dix fois plus avantageuse que celle de notre pain et de nos pommes de terre à tous ? Un tel régime peut enrichir des hommes, peut enrichir une région, peut enrichir une nation, mais s'il continue à s'étendre il ne pourra manquer de produire, en fin de compte, la disette de tout ce qui est essentiel à la vie, et par conséquent la raréfaction de l'homme.

(*A suivre.*) B. GIAUFFRET.

FINALY, ARTISAN DE LA " VICTOIRE DU 11 MAI "

Bien significatif ce fait que nous a appris le procès d'un ancien employé supérieur de la Banque de Paris et des Pays-Bas en Extrême-Orient contre son patron. Le 7 mai 1924, trois jours avant les élections du 11 mai, la Banque de Paris et des Pays-Bas faisait procéder sur les marchés de Londres et d'ailleurs, par l'intermédiaire de ses agences de Chine, à des ventes massives de francs, d'où baisse immédiate et considérable du franc, la livre passant d'un jour à l'autre de 68 fr. 85 à 73 fr. 85.

A moins que Finaly ne fût le dernier des crétins il ne pouvait pas ne pas savoir que les ventes qu'il ordonnait allaient amener une baisse du franc, et que celle-ci survenant à la veille même d'une élection tout entière dominée par les controverses relatives à la situation financière et à la dépréciation du franc, ne pouvait être que défavorable au parti au pouvoir, et favorable à l'opposition. Comme M. Finaly n'est vraisemblablement pas, au moins en matière politico-financière le dernier des crétins, c'est là une nouvelle preuve, s'il en était encore besoin, que la Banque de Paris et des Pays-Bas avait partie liée avec le Cartel, que, tout comme la Chambre du Bloc National fut la Chambre du Comité des Forges, la Chambre du Cartel c'est la Chambre de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Et les plus aveugles finiront-ils par comprendre qu'Herriot et Painlevé, ministres de la Banque de Paris et des Pays-Bas ne pouvaient refuser à Finaly-Gunzbourg-Stern d'agrandir leur domaine marocain en déclenchant la guerre du Rif, tout comme Poincaré et Millerand, ministre et Président du Comité des Forges, ne pouvaient refuser à Wendel-Schneider d'envahir la Ruhr pour tenter de leur procurer du coke à bon marché. — R. L.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Une exclusion dans la C. G. T. U.

Un syndiqué unitaire, le camarade Ménard, militant de la corporation du tonneau, vient d'être exclu de son organisation par décision de l'assemblée générale du 11 avril 1926.

Le motif de l'exclusion de Ménard est le suivant : Il a pressenti plusieurs camarades pour organiser une minorité syndicaliste dans l'organisation du tonneau. En assemblée générale, Vialaneix, membre du bureau du Syndicat, a déclaré textuellement :

« *La minorité syndicaliste comptait trois membres, aujourd'hui ils sont une quinzaine, demain ils seront la majorité; cela nous ne le permettrons jamais.* »

Le Conseil syndical s'était réuni avant l'assemblée et sans entendre Ménard, qui n'avait été prévenu de rien, il avait décidé de proposer l'exclusion pour ce seul motif. A une majorité de 40 voix contre 15 et une vingtaine d'abstentions (le Syndicat a placé 250 cartes 1926), l'assemblée a ratifié la décision du Conseil.

Un tel fait nous apparaît d'une extrême gravité.

Si âpre que puisse être la lutte des tendances au sein des syndicats, si passionnées que puissent être les discussions dans les assemblées générales, il n'est pas possible qu'un camarade puisse être exclu de son organisation pour le seul fait d'avoir une opinion et d'essayer de la faire triompher par des moyens qui ne peuvent en aucun cas porter préjudice au Syndicat.

Tous les ouvriers, à quelque tendance qu'ils appartiennent ont leur place dans le Syndicat. Ils y possèdent tous le droit de défendre leur conception de l'action et de l'organisation syndicale. Ce droit serait illusoire s'il ne s'accompagnait pas de celui de l'organisation des tendances. La tendance communiste dans la C. G. T. U. ne se fait pas faute d'en user. Comment oserait-on le contester à d'autres tendances ?

Ménard n'a jamais eu en vue que l'intérêt de son organisation syndicale, à laquelle il donne toute son activité de militant. Il est parfaitement libre de croire que cet intérêt nécessite justement un retour au syndicalisme tout court. Lui et ses amis sont parfaitement libres de se réunir pour y travailler. On peut ne pas penser comme eux, combattre leurs idées, mais on ne peut les mettre à la porte au mépris de toute la pratique syndicale.

Les militants placés à la tête du Syndicat du tonneau ont-ils aperçu le préjudice qu'ils allaient porter au Syndicat unitaire en excluant Ménard ? Aux yeux des ouvriers du tonneau, le Syndicat unitaire n'apparaîtra-t-il pas demain comme une organisation de secte où ne seront admis que ceux qui pensent comme la majorité ?

Nous, qui voulons que la C. G. T. U. augmente ses effectifs, étende son rayonnement, entraîne derrière elle la majorité du prolétariat organisé, nous disons qu'une mesure comme celle qui vient d'être prise contre Ménard, ne peut qu'accentuer la glissade de la C. G. T. U. sur la pente du syndicalisme de secte.

L'exclusion de Ménard s'apparente à celles qui furent prononcées dans la vieille C. G. T. pour crime d'opposition révolutionnaire; l'esprit est le même, il s'agit d'empêcher toute organisation de la minorité. En fait les militants du Syndicat du tonneau reprennent, à leur compte, la politique des exclusions.

Condamnée par la minorité dans la vieille C. G. T., cette politique ne peut pas ne pas être condamnée par les militants actuellement à la tête de la C. G. T. U. qui sont, rappelons-le, les auteurs de la résolution de Bourges.

La résolution de Bourges reconnaît le droit d'organisation à toutes les tendances du mouvement syndical, elle dit :

« Le Congrès estime qu'il n'appartient pas aux organismes syndicaux de juger les moyens par lesquels un groupement politique ou syndicaliste fait pénétrer ou veut faire pénétrer ses idées dans le mouvement syndical. »

Animés du même esprit qu'à Bourges, nous espérons que la Fédération du Bois, l'Union des Syndicats de la Région parisienne, la C. G. T. U., interviendront rapidement auprès du Syndicat du tonneau pour que l'exclusion de Ménard soit rapportée au plus tôt. La résolution de Bourges n'est pas pour nous un chiffon de papier. Nous pensons même que l'unité se reconstruira sur ses bases. Si l'on devait ranimer la politique des exclusions, le délit d'opinion dans les syndicats, on tournerait le dos à l'unité.

La Ligue syndicaliste.

Mon Crime

Exclu, oui, exclu du Syndicat unitaire des tonneliers de la Seine pour avoir voulu rester syndicaliste au Syndicat.

Après avoir été jugé à huis clos, sans être entendu, par le Conseil syndical, le vendredi 9 avril dernier, le secrétaire du Syndicat demanda à l'assemblée générale du 11 avril d'entériner la décision prise par le Conseil syndical, à savoir : l'exclusion du camarade Ménard, pour avoir tenu, au cours de la semaine deux réunions afin d'organiser une tendance minoritaire au sein du Syndicat et parce qu'il pourrait ainsi par la suite reconquérir la majorité.

Le fait reproché est exact, et il est bon de se reporter un peu en arrière afin de comprendre comment, dans notre corporation, nous avons pu en arriver là.

Dans la Fédération du Bois.

Nommé secrétaire adjoint de la Fédération unitaire du Bois, lors de la fusion de nos fédérations respectives : Ameublement, Sciage et tabletterie et Tonneau, je conservai ce poste jusqu'au Congrès fédéral d'avril 1925. Au début, l'accord fut complet au Bureau et à la C. E. Les dissentiments ne se firent jour que quand fut lancé par le Parti

communiste le mot d'ordre de la conquête des syndicats.

Les articles envoyés à l'*Humanité* par le Bureau fédéral ne furent plus insérés, même les mises à l'index de localités pour cause de grèves. Ce qui nous valut les reproches des syndicats intéressés, qui croyaient à une négligence du Bureau, alors qu'il y avait sabotage de la part de l'*Humanité*.

Puis, survint une grève à Ezy (Eure). Les grévistes demandèrent un camarade qu'ils désignèrent eux-mêmes. Ce camarade se rendit à Ezy, mais à son retour il fut congédié par son patron, et cela en plein chômage de sa corporation. Pour pallier un peu à cela le Bureau fédéral décida de l'envoyer en tournée de propagande dans l'Oise, aux lieu et place du secrétaire qui, lui, avait du travail. Cela nous semblait tout indiqué, puisque ce camarade était victime de la délégation qu'il venait de faire à Ezy. Mais nos bons orthodoxes ne l'entendirent pas ainsi, et, sans que le moindre fait puisse être reproché à ce camarade pour sa tournée de propagande, ce fut la lutte sourde. Nous avions commis le crime de déléguer à la propagande syndicale un syndicaliste qui n'avait pas dans sa poche une carte du Parti communiste. Les réunions préliminaires du Congrès fédéral furent celles des fractions syndicales qui, pour l'occasion, se baptisèrent « majorité confédérale ». L'on vit à ce Congrès majorité et minorité se réclamer de la motion de Bourges. Devant cette confusion voulue, et nécessaire pour quelques-uns, je retirai ma candidature à la C. E .

L'unité dans le Tonneau.

J'étais secrétaire du Syndicat du tonneau depuis 1922. Ce Syndicat ayant décidé à la majorité de voter contre le Bureau fédéral sortant, j'estimai devoir démissionner, malgré l'insistance de quelques camarades qui voulaient que je garde ce poste.

Comme nous avions amorcé des pourparlers avec le Syndicat confédéré en vue d'une unité d'action, je participai quand même aux réunions mixtes et je fis tous mes efforts pour mener à bien cette tâche. L'unité d'action se réalisa entre nos deux syndicats et, malgré quelques tiraillements, elle existe encore.

Aux élections prud'homales de novembre dernier, je fus taxé de faire de la tendance, pour avoir demandé si nous nous étions mis d'accord avec les confédérés pour ne présenter qu'un seul candidat, ce qui me semblait normal et possible. Mais on était trop sûr de soi pour accepter cela; le résultat ne fut pas celui que l'on attendait; la sottise des unitaires fit élire le candidat confédéré.

Je me souviens d'une réunion, à la même époque, où je posais une question sur l'absence des confédérés; l'on me répondit qu'ils avaient été convoqués. Quand Bourderon vint dans la salle, il déclara que sur la convocation on avait seulement omis de mentionner « le jour, l'heure et le lieu de la réunion ». Nos lumières syndicales durent reconnaître la sincérité de cette déclaration.

Le journal *L'Ouvrier du Bois*, du mois de janvier, publia un appel à l'unité de la Fédération confédérée du tonneau selon la conception de cette dernière; mais un camarade, qui signe P. F., crut bon d'ajouter quelques commentaires de son cru, de sorte qu'à une proposition d'unité syndicale l'on répondait par des insultes grossières et mensongères contre un militant confédéré. J'ai protesté contre cela et envoyé à la Fédération une mise au point où je rétablissais les faits reprochés tels qu'ils s'étaient produits, mais je n'ai jamais eu de nouvelles de ce que j'ai écrit. Il est vrai qu'en écrivant cette rectification j'avais oublié que le secrétaire de la Fédération du Bois est tabou, infaillible comme le Saint-Père et qu'un démenti à lui infligé est considéré crime de lèse-majesté. Mieux vaut m'exclure que de reconnaître son erreur.

La minorité constituée au sein de la Fédération du Bois prit à son compte cette mise au point et, sous forme de circulaire, la porta à la connaissance des syndicats adhérents à la Fédération.

Puis, ainsi que cela m'est reproché, avec quelques camarades, il fut décidé de pressentir ceux qui, dégoûtés de ces méthodes issues de l'emprise d'un parti politique sur le Syndicat, étaient susceptibles de se grouper avec nous afin de ramener le Syndicat sur le terrain qui lui est propre. Il fut organisé pour cela deux réunions où j'exposai mon point de vue sur l'attitude de nos dirigeants et l'action que nous pouvions mener pour opérer le redressement qui s'impose.

Tels sont les faits, qualifiés crime, pour lesquels je suis exclu du Syndicat unitaire du tonneau de la Seine.

R. Ménard.

DEUX DOCUMENTS

Voici la motion votée par le Conseil syndical du Tonneau pour réclamer à l'assemblée générale l'exclusion de Ménard :

Les membres du Conseil syndical, justement indignés par l'attitude du camarade Ménard qui se permet de dénigrer systématiquement l'organisation syndicale en dehors des assemblées générales, demandent son exclusion :

1° *Pour les motifs ci-dessus et pour ne tenir aucun compte des décisions des assemblées générales;*

2° *Le camarade Ménard, titulaire des Employés de la Ville de Paris, doit rejoindre le Syndicat des Services publics.*

Pour le Conseil :

Le secrétaire,

Robert.

Première remarque : Pour une majorité, avant tout soucieuse de rester majorité, l'exercice du droit d'organisation des tendances s'appelle « dénigrement systématique ».

Deuxième remarque : La majorité du Tonneau reconnaît aux communistes le droit de former une fraction; elle refuse ce même droit aux syndiqués non communistes.

Troisième remarque : Le camarade Ménard est ouvrier tonnelier et non employé et sa situation est la même aujourd'hui qu'en 1922, lorsqu'il en a mis un bon coup pour aider à la formation du Syndicat unitaire du Tonneau. On s'aperçoit qu'il devrait être syndiqué aux Services publics, en 1926, quatre ans après.

D'autre part, Ménard avait demandé à la Fédération du Bois de se saisir du conflit. Il a reçu la réponse ci-après :

Camarade Ménard,

La C. E. s'étant réunie le 28 avril a pris connaissance de ta lettre et en a discuté les raisons.

Il a été décidé qu'elle ne pouvait donner suite à ta requête, estimant qu'il n'appartient pas à un orga-

nisme central de s'ingérer dans les affaires et décisions prises par un organisme de base. Nous déplorons sincèrement que des Syndicats à tort ou à raisan prennent des décisions aussi importantes; car, bien souvent, on peut l'interpréter de différentes manières. Nous avons aussi très bien compris ton souci dans une aussi grave décision prise à ton égard, aussi nous ne pouvons que te conseiller de faire appel à ton Syndicat.

Etant aussi au courant que nous du mouvement syndical, tu comprendras très bien que le Syndicat aurait le droit de nous dire que nous dépassons le cadre de nos attributions.

Reçois, camarade, etc...

Pour la C. E. :
Le secrétaire adjoint,
REGNAULT.

Voici au moins une Commission exécutive soucieuse de respecter les décisions des organismes de base ! Son souci va jusqu'à couvrir l'exclusion pour délit de tendances. Il n'irait certainement pas aussi loin si les rôles étaient renversés, si, par exemple, un syndicat à majorité syndicaliste s'avisait d'exclure un communiste coupable de constituer une fraction. En l'espèce, il y a un syndicat qui viole délibérément les règles les plus élémentaires du syndicalisme, qui méconnaît le droit d'un syndiqué à défendre ses conceptions et à organiser ses camarades de tendance; la Fédération se doit, en pareil cas, de rappeler à un organisme de base qu'il emploie là un procédé scissionniste, le même que celui employé par les réformistes pour perpétrer la scission en 1920-1921.

La Fédération du Bois ne s'en tirera pas par un geste à la Ponce Pilate !

L'AFFAIRE GAONACH

Les promesses du 11 mai sont depuis longtemps oubliées. Avant même que les instituteurs révoqués par le Bloc National soient tous réintégrés, la liberté d'opinion des fonctionnaires et des instituteurs en particulier est de nouveau mise en cause.

On sait qu'en mars dernier, notre camarade Gaonach, instituteur du Finistère, a été révoqué et nous voulons en un bref résumé, rappeler toute l'affaire.

Le 5 novembre 1925, Gaonach comparaissait devant le tribunal correctionnel de Châteaulin sous la double inculpation : 1° avoir, au cours d'une réunion, le 2 mai à Carhaix, incité les militaires à la désobéissance ; 2° avoir collé des affiches contre la guerre du Maroc sur les murs de cette localité.

A cette audience, Gaonach et son co-inculpé, le jeune Le Rest, (17 ans), font défaut. Les témoins à charge n'apportent rien; au contraire, tous ils déclarent qu'ils n'ont vu aucun militaire à la réunion et l'un d'eux ne se rappelle même pas s'il était dans la salle. Le témoin de marque, le sénateur-maire Lancien, qui avait déposé à l'instruction, était absent. Le rôle de ce politicien, que la présence de Gaonach dans la région gêne beaucoup, est d'autant plus inqualifiable que la réunion du 2 mai était une réunion électorale et contradictoire entre lui, candidat blocard, et Gaonach candidat communiste.

Pour l'affaire des affiches, aucun témoin, aucune preuve. Le procureur ne s'embarrasse pas pour si peu. Des *présomptions graves* lui suffisent et le tribunal, *sans aucune preuve*, condamne Gaonach à quatre mois de prison et Le Rest à un mois.

C'est le militant communiste et le fonctionnaire « en révolte contre le gouvernement » que l'on a frappé.

L'affaire revient le 24 décembre. Malgré les dépositions des camarades de Carhaix qui viennent donner l'emploi du temps de Gaonach dans la nuit du 13 au 14 juin où les affiches contre la guerre du Maroc furent collées sur les murs de la ville, bien que la défense ait nettement démontré que la preuve de la culpabilité des inculpés n'a pas été faite, le tribunal confirme purement et simplement son premier jugement.

Rien d'étonnant à cela. A Châteaulin comme ailleurs, il faut à tout prix se débarrasser des militants qui se dressent contre la guerre.

Dès le soir même, le Syndicat de l'Enseignement propose à l'U. D. U. et au P. C. l'organisation d'une campagne de protestation contre le jugement scandaleux qui ne repose sur rien.

Des meetings ont lieu à Pont-l'Abbé, Carhaix, Quimper, Morlaix, Pont-de-Buis, Châteauneuf, Châteaulin et Brest. Partout les travailleurs du Finistère protestent contre le mauvais coup des juges de Châteaulin, crient leur haine de la guerre et montrent qu'ils sont avec les fonctionnaires brimés à cause de leurs opinions.

Déjà, par affiches apposées dans les principaux centres du Finistère, le Syndicat de l'Enseignement avait dénoncé le jugement du 5 novembre.

Moins de deux mois après, l'affaire venait devant la Cour d'appel de Rennes. La justice marche vite quand il s'agit de militants révolutionnaires. Il est naturel que la bourgeoisie réserve les lenteurs judiciaires pour les camelots et autres fascistes.

A Rennes, ce fut monstrueux. La Cour abandonne les deux chefs d'accusation: incitation de militaires à la désobéissance et collage d'affiches, mais en découvre un troisième qui n'a pas plus de consistance que le premier mais qui lui permet de prononcer la condamnation. Sous la menace du revolver, Le Rest avait déclaré au policier qui l'interrogeait qu'il avait reçu des papillons de Gaonach. Il se rétracta ensuite avec énergie, mais il paraît que la première déposition était seule valable ; c'est d'elle que se servirent les juges pour octroyer à Gaonach *huit mois de prison*. Quand à Le Rest, sa condamnation est sans précédent.

Pour avoir collé des papillons, et après que le procureur ait demandé à la Cour de décider que Le Rest a agi sans discernement, notre jeune camarade est traité comme un apache et condamné à *quatre ans de détention dans une colonie pénitentiaire.*

Voila le jugement inique de Rennes. L'affaire Gaonach-Le Rest continue. Nos camarades se pourvoient en cassation.

***

Après cela, qu'allait faire l'Administration de l'Instruction publique vis-à-vis de Gaonach. Attendrait-elle la décision de la Cour de cassation ?

L'Administration ne nous fit pas attendre longtemps. Quelques jours après, Gaonach était suspendu provisoirement de ses fonctions d'instituteur; le 10 mars, l'inspecteur primaire rapporteur l'avisait qu'il était traduit devant le Conseil départemental à fin de révocation, et le 24 mars, l'affaire était réglée, la révocation prononcée.

Au C. D., le rapporteur se base sur l'arrêt de

la Cour d'appel de Rennes et déclare que Gaonach a violé la loi, alors qu'il est chargé d'en enseigner le respect. Pour lui, le C. D. n'a pas à examiner l'affaire en droit, il y a chose jugée et il conclut en disant qu'il n'est plus possible de confier à notre camarade l'éducation des enfants.

Après Gaonach, les conseillers départementaux instituteurs, membres du Syndicat, présentent sa défense demandent au C. D. de prendre en considération la proposition suivante : « Considérant que M. Gaonach s'est pourvu en Cassation contre le jugement le condamnant à 8 mois de prison et 100 francs d'amende,

« le Conseil départemental décide de surseoir à l'examen de la proposition de révocation qui lui est soumise, jusqu'à ce que la Cour de cassation ait rendu son arrêt. »

Le préfet déclare cette proposition irrecevable et au vote, 6 voix se prononcent pour la révocation, 4 contre, et 1 bulletin blanc.

Condamné injustement par les tribunaux, notre camarade est ainsi privé de son gagne-pain par l'Administration.

***

Contre cette double condamnation, le Syndicat de l'Enseignement a élevé une vive protestation.

Les élections au Conseil départemental (1) qui avaient lieu le 19 avril, étaient pour les instituteurs du Finistère une occasion unique de faire entendre leur voix. Aussi, dès la fin de février, le Syndicat décide de poser la candidature de notre camarade et afin de conserver à cette candidature le seul caractère qu'elle doit avoir, celui d'une protestation et de permettre à tous les collègues, sans distinction, que le verdict de Rennes révolte et que la décision de la majorité du C. D. indigne de pouvoir se compter, Gaonach démissionnera au lendemain des élections.

On vote et le 22 avril la victoire du Syndicat est éclatante. Nos camarades instituteurs *Gaonach* et Drapier obtiennent la majorité absolue (avec 150 voix de plus qu'en 1923 et battant les candidats du Syndicat national (C. G. T.) à 140 voix de majorité.

Chez les institutrices, où le Syndicat avait mené la même campagne, notre camarade J. Le Gall est élue et arrive en tête avec 536 voix.

Mais en violation de la jurisprudence, l'Administration par un coup de force a refusé de proclamer élu notre camarade Gaonach parce qu'étant révoqué il est inéligible. Malgré cela, le but de la manifestation est atteint. La réponse du personnel enseignant du Finistère a été nette et ferme, et une fois de plus, il a condamné le délit d'opinion.

Et maintenant le Syndicat d'accord avec la Fédération de l'Enseignement, continuera son action jusqu'à ce que justice soit rendue à Gaonach et au jeune camarade Le Rest.

Ce qu'il faut, c'est arracher l'annulation du jugement scandaleux de Rennes et obtenir, dans le plus bref délai, la réintégration de Gaonach.

E. Allot.

(1) Sur quatorze membres que comprend le Conseil départemental, six représentants de l'Administration, quatre conseillers généraux, il y a deux instituteurs et deux institutrices élus pour trois ans par tous leurs collègues du département. C'est pour élire ces quatre membres que des élections ont eu lieu dans toute la France en mars et avril.

LE PROJET DE STATUTS DES U. D.

Une Sottise

Une citation de Lénine, extraite du discours de clôture de Zinoviev au dernier Exécutif, illustre à merveille l'article du projet de statuts des Unions Régionales sur la dictature du prolétariat, dont parlait Chambelland le mois dernier :

Lénine a dit en 1920 (*que les camarades américains soient particulièrement attentifs*) : « *Si dès à présent, en Russie, après deux ans et demi de victoire inouïe sur la bourgeoisie de la Russie et de l'Entente, nous posions aux syndicats comme condition à leur adhésion « la reconnaissance de la dictature ». nous ferions une sottise, nous détruirions notre influence sur les masses, nous aiderions les menchévicks. Car toute la tâche des communistes est de savoir* convaincre *les arriérés, de savoir travailler* parmi *eux et de ne pas se* séparer *d'eux en imaginant des mots d'ordre « de gauche » enfantins* ». (*N. Lénine*, Œuvres complètes, *t. XVII, p.* 145, *Edition d'Etat*, 1923.)

Les camarades français n'ont pas moins besoin que les camarades américains d'être attentifs à ces paroles.

"POURQUOI CE MALAISE ?"

LA LIGUE SYNDICALISTE

Les signataires du manifeste « Pourquoi ce malaise ? » ont décidé de constituer la *Ligue Syndicaliste* qui réunira les syndiqués des deux C. G. T. et des Syndicats autonomes désireux de travailler à la reconstitution de l'unité syndicale par la renaissance du syndicalisme.

NOUVEAUX SIGNATAIRES

Les camarades Henri Fulconis, Palin, Salesse (*Enseignement*), L. Marzet (*Produits chimiques*) nous ont fait savoir qu'ils partagent le point de vue exprimé dans « Pourquoi ce malaise » et qu'ils acceptent de se joindre aux signataires.

Voici la lettre de Fulconis :

Le 9 *avril* 1926.

Ayant travaillé, jusqu'à mon exclusion, avec les camarades qui tentaient de l'intérieur de redresser le Parti communiste, c'est dire que je croyais (et je le crois encore fermement) à la nécessité du groupement politique du prolétariat pour le triomphe de la révolution.

Je déclare donc, en donnant ma signature au manifeste « Pourquoi ce malaise ? », approuver entièrement le contenu de la lettre de Marthe Bigot parue dans le dernier numéro de la R. P.

Henri Fulconis (*Enseignement*).

PROPAGANDE

Nous tenons à la disposition des militants des exemplaires sur feuille volante du manifeste « Pourquoi ce malaise ? ». Les demander à Chambelland, 96, quai Jemmapes, Paris (10e).

La souscription destinée à couvrir les frais d'impression et d'envoi de ce manifeste reste ouverte : que les retardataires ne l'oublient pas !

NOTES ÉCONOMIQUES

Le boutiquier français et le paysan russe.

Il est assez de mode aujourd'hui de vouloir déduire l'attitude à adopter par le prolétariat français envers le petit commerçant de celle qui fut adoptée par le prolétariat russe envers le paysan. Du fait que les ouvriers russes ont soutenu le paysan contre le seigneur, on prétend qu'on doit soutenir le petit commerçant contre le grand magasin. C'est ne pas tenir compte des principes les plus élémentaires du communisme.

Le communisme est l'instauration d'un mode de production nouveau, basé sur les plus hautes formes atteintes par le mode de production antérieur. Tout ce qui est progrès du mode de production est donc par cela même favorable au communisme; tout ce qui est régression ou simplement stagnation du mode de production est défavorable. Le soutien par le communisme d'éléments non communistes est donc possible si ces éléments représentent une tendance progressive du mode de production; il est absurde et impossible si ces éléments représentent une tendance réactionnaire de la production.

Or, le paysan propriétaire du sol constitue un progrès certain sur le propriétaire féodal. La grande propriété foncière féodale, telle qu'elle existait par exemple en Russie, n'a en effet rien de comparable avec la grande propriété capitaliste. Elle n'est pas comme celle-ci une grande entreprise utilisant des moyens techniques que ne pourrait employer une petite : elle est tout au contraire constituée d'une multitude de petites exploitations (à peu près une par famille de serfs), où le propriétaire n'intervient que pour prélever par des redevances multiples tout ce que l'exploitant a pu produire en sus de sa pitance journalière, et lui enlevant ainsi tout moyen d'améliorer ou d'agrandir son exploitation. La propriété féodale c'est le pompage jusqu'à la moelle du travail humain et des richesses naturelles, sans aucune contre-partie.

Si rudimentaires que soient ses moyens, le paysan qui n'a plus de redevances à payer au propriétaire présente donc, du pur point de vue de la production, un progrès sur le domaine féodal. La suppression du propriétaire féodal ne fait que débarrasser la production d'un parasite. Aussi les ouvriers ont-ils toujours et tout naturellement soutenu le paysan contre le féodal : ce sont les ouvriers des faubourgs parisiens qui en 89 ont donné la terre aux paysans de France, tout comme ceux de Léningrad la donnèrent en 17 aux paysans de Russie.

Toute différente est la situation du petit commerce par rapport au grand magasin, de la petite industrie par rapport à la grande usine. Ici ce n'est pas le « petit », mais le « gros » qui représente le mode de production supérieur. C'est dans la grande usine et non dans le petit atelier qu'on produit la même marchandise avec le moins de travail; c'est la grande maison de commerce et non la petite qui est à même de répartir les marchandises dans les meilleures conditions. C'est la grande usine, c'est le grand magasin qui, seuls, sont susceptibles de s'adapter presque instantanément à une organisation socialiste de la production et des échanges. L'existence d'une masse de petits capitalistes est l'obstacle le plus grand que rencontre la destruction du capitalisme. Les boutiquiers sont en effet plus que tous autres, plus que les grands capitalistes eux-mêmes, pénétrés de l'idéologie propriétaire; fanatiques de la propriété, ils tiennent par toutes leurs fibres à l'organisation bourgeoise, et ce sont leurs fibres qui la maintiennent.

C'est un enfantillage que de croire qu'on va les duper; on ne dupe pas une classe; on ne masque pas à une fraction de classe ses profonds intérêts de classe, même en utilisant les divergences qui l'opposent momentanément à d'autres fractions de sa classe. Les petits commerçants accepteront certes avec empressement votre aide quand vous la leur apporterez pour soutenir leurs intérêts propres, mais non moins sûrement ils seront empressés à vous la refuser quand il s'agira de défendre les intérêts du prolétariat. Ils seront, soyez en certains, les premiers à courir aux mitrailleuses, le jour où, au lieu de leur demander de voter contre la taxe sur le chiffre d'affaires, vous prétendrez faire la Révolution Sociale.

Le petit commerçant est l'élément le plus réactionnaire de l'Economie; sa disparition, ou tout au moins son affaiblissement, est la condition préliminaire indispensable de la Révolution. Tout ce qui agit dans le sens de sa destruction agit donc dans le sens du communisme, tout ce qui agit dans le sens de son renforcement agit dans le sens contraire. Tandis que la destruction de la propriété féodale et la libération du paysan cultivateur est un acte au premier chef compatible avec la révolution prolétarienne, la destruction du grand magasin au profit de la boutique est radicalement incompatible avec elle. Et c'est pourquoi le prolétariat, qui est infiniment plus marxiste que Marx et plus léniniste que Lénine puisque ceux-ci ne se sont donnés comme tâches que d'exprimer ce qu'il pensait, s'il a toujours aidé spontanément à la libération du paysan, concourt non moins spontanément à la disparition du petit commerce par la fondation de coopératives.

Intermédiaires et taxe sur le chiffre d'affaires.

On ne se rend peut-être pas assez compte de la raison pour laquelle le petit commerce est adversaire de la taxe sur le chiffre d'affaires, et demande son remplacement par une taxe à la production. La raison est que la taxe sur le chiffre d'affaires, frappant la marchandise à chaque fois qu'elle change de mains, agit comme un destructeur des intermédiaires. Quand c'est le fabricant qui vend lui-même directement au consommateur, le produit ne paye, en effet, la taxe qu'une fois, au moment de la vente au consommateur, mais quand le fabricant vend son produit à un marchand en gros qui le revend à un marchand de demi-gros, celui-ci le revendant à son tour au détaillant qui enfin le vend au consommateur, il y a quatre ventes, d'où quatre fois la taxe à payer. La taxe sur le chiffre d'affaires constitue donc une véritable prime à l' « intégration », c'est-à-dire à la réunion dans une même entreprise de toutes les opérations de fabrication, de transmission et de vente, qui jusque-là étaient effectuées par des commerçants distincts et indépendants. Plus la taxe sur le chiffre d'affaires est élevée et plus donc est menacée dans son existence même toute cette nuée d'intermédiaires et moyen qui constitue ce qu'on appelle le petit commerce. Comme l'avouait ingénument un de leurs représentants, « les commerçants ne refusent pas de payer la taxe, ils sont même disposés à accepter un rendement renforcé, *mais ils veulent que le système adopté leur donne garantie contre l'intégration économique.* »

Or rappelons-nous que les éléments démagogiques qui, en quête d'électeurs, hurlent aujourd'hui contre la taxe sur le chiffre d'affaires, sont les mêmes que ceux qui hurlaient au lendemain de la guerre contre l'existence des « intermédiaires », cause de « vie chère », ce qui était d'ailleurs aussi absurde, l'existence ou la non-existence des intermédiaires pouvant modifier la répartition du profit entre les différentes catégories de capitalistes, mais n'en changeant point le total.

Quoi qu'en pensent certains, la propagande révolutionnaire ne consiste pas à adopter les bateaux successifs et contradictoires dans lesquels la bourgeoisie cherche périodiquement à embarquer le prolétariat afin de le détourner de ses propres objectifs, mais à les dénoncer. Messieurs les bourreurs de crâne, il faut choisir : il faut être contre les intermédiaires ou contre la taxe sur le chiffre d'affaires.

La baisse du tchervonetz (?)

La presse bourgeoise, française et anglaise, fait grand bruit depuis quelque temps sur la baisse du tchervonetz, baisse non point sur le marché des changes où le tchervonetz est toujours coté au pair, mais sur le

marché intérieur — autrement dit une hausse des prix. On précise même que l'indice des prix de détail en U. R. S. S. serait actuellement de 230 (en prenant 100 comme indice de 1914), alors qu'il n'était que de 198 en 1923-24, et 212 en 24-25.

Cette nouvelle étant d'origine bourgeoise, je ne la garantis point; elle est néanmoins vraisemblable. Les débats du dernier Congrès russe nous ont en effet appris que le prix du blé s'était fortement élevé durant la dernière campagne. Or, que cette cherté du blé ait amené une augmentation correspondante dans les prix des produits industriels, et ainsi une hausse générale, rien de plus naturel, les produits industriels étant produits du travail humain, et celui-ci ayant comme « matières premières » le blé et autres produits alimentaires.

Mais ce qui est abracadabrant, c'est la conséquence que la presse bourgeoise entend tirer de ce fait. Celle-ci ne voit qu'un moyen pour les Soviets, de sauver le tchervonetz, c'est d'emprunter coûte que coûte à l'étranger. Or, en quoi diable un emprunt à l'étranger sauverait-il le tchervonetz ? En quoi diable est-ce que cet emprunt permettrait d'empêcher la hausse de prix en U. R. S. S. ?

Si le paysan n'a pas volontiers donné son blé contre des roubles, s'il a fallu qu'on lui offre beaucoup de roubles pour qu'il accepte de se dessaisir d'une petite partie de son blé, c'est sans doute parce que sous le coup de la disette de l'année précédente il désirait se constituer des réserves pour le cas d'une mauvaise récolte cette année, ou que, n'ayant ni fermage ni hypothèque à payer, et peu d'impôts, il n'avait guère besoin d'argent, les paiements que le paysan a à faire en argent autres que ceux au propriétaire et à l'Etat, étant généralement très faibles dans les pays à culture rudimentaire, ou pour toutes autres raisons analogues, mais raisons qui en tout cas ne pouvaient être que des raisons intérieures tenant à la situation économique et sociale du paysan russe lui-même, et ne pouvant être en quoi que ce soit modifiées par la conclusion d'emprunts extérieurs.

Il faut bien se rendre compte, en effet, qu'un emprunt extérieur ne peut empêcher une monnaie de dégringoler que dans des circonstances toutes spéciales. En dehors de ces circonstances, loin d'empêcher la dégringolade, tout emprunt ne fait au contraire que l'accentuer. Dans sa forme générale, la baisse d'une monnaie n'est que la conséquence de la diminution de confiance qu'inspire la solvabilité de l'Etat. Or, plus l'Etat emprunte, plus l'Etat s'endette, plus sa solvabilité diminue, et moins donc le papier qui porte sa signature inspire de confiance. L'emprunt en général tend à faire baisser la monnaie et non à la faire monter. Exemple : les républiques sud-américaines avant guerre. Une seule exception, c'est le cas où l'Etat est réellement très solvable, mais où sa solvabilité, pour des raisons diverses, n'étant pas apparente pour le grand nombre, il lui faut pouvoir disposer d'or, de dollars, etc., en masse, afin de pouvoir en mettre plein la vue, au moins pendant quelque temps, au grand public.

Le crédit de l'Etat est en effet comparable à celui d'une banque. Une banque dont la situation n'est pas « saine », comme disent les financiers, dont le passif dépasse largement l'actif, n'augmentera évidemment pas la confiance dans sa signature en accroissant encore son passif par de nouveaux emprunts; en revanche, une banque dont la situation est réellement saine, mais à propos de laquelle, par suite de faux bruits ou pour toute autre cause, se déclenche une panique, pourra être sauvée par un emprunt, si celui-ci met à sa disposition immédiate une grosse quantité d'argent liquide qui lui permettra de payer ostensiblement, à guichets ouverts, tous ceux qui se présenteront, et enrayer ainsi la panique.

Ainsi, quand l'Allemagne a stabilisé sa monnaie à la suite de son emprunt en Amérique, ce n'est pas du tout cet emprunt qui avait rendu la stabilisation possible, mais l'effondrement du mark qui l'avait précédé; cet effondrement en réduisant à zéro la Dette intérieure de l'Etat allemand, et en faisant ajourner à une date indéfinie, la presque totalité des paiements à l'extérieur prescrits par le Traité de Versailles, avait en effet assaini complètement les finances de l'Etat. Celui-ci n'avait plus de dettes, il lui devenait donc facile d'équilibrer ses dépenses courantes avec le seul produit de ses impôts. L'emprunt américain intervint alors seulement comme une sorte de proclamation publique de cet assainissement; ce fut seulement le facteur moral destiné à coupercourt à la panique qu'avait engendrée les baisses catastrophiques précédentes, panique qui aurait pu encore continuer en vertu de la force acquise, malgré qu'elle fût désormais sans raison, si l'Amérique n'était venue par son emprunt dire à chaque Allemand : vous pouvez avoir maintenant confiance dans les engagements de votre Etat, puisque moi-même j'y ai maintenant confiance.

Mais en U. R. S. S. où le tchervonetz est à peu près stable depuis déjà plusieurs années, il n'y a pas de courant de panique à remonter; la dépréciation du tchervonetz, si elle existe, n'est dû qu'à des raisons profondes sur lesquelles un emprunt extérieur ne saurait agir. C'est seulement en agissant sur ses raisons profondes qu'on peut enrayer la baisse. Un emprunt extérieur, en augmentant les charges de l'Etat, ne tendrait qu'à diminuer la confiance dans le tchervonetz, papier d'Etat, et, ce qui est plus grave, étant donné les conditions non seulement financières, mais politiques et sociales auxquelles les bourgeois déclarent dès maintenant qu'ils en subordonneront l'octroi, il accroîtrait plus encore la pénétration des éléments capitalisés dans l'Economie soviétique.

CHRONIQUE DES MONOPOLES

Le cartel international des rails.

Les derniers pourparlers relatifs à une grande entente métallurgique mondiale semblent n'avoir point encore abouti, ou tout au moins n'avoir abouti que sur un point : la reconstitution du cartel international des rails. Celui-ci existait déjà avant guerre. Le voilà maintenant rétabli.

Le rail est de tous les produits métallurgiques celui dont il est le plus facile de soumettre la vente à réglementation. C'est en effet un produit simple, ne comprenant que quelques types bien déterminés, ce qui permet d'en établir assez facilement la nomenclature complète avec pour chacun l'indication du prix auquel il devra être vendu et de la quantité que chacun aura le droit d'en vendre. D'autre part les acheteurs de rails n'étant guère que les Compagnies de chemins de fer et de tramways, sont relativement peu nombreux, ce sont de plus de grosses sociétés et qui achètent par grosses quantités, toutes choses qui permettent de contrôler facilement si personne ne vend au-dessous du prix fixé ou au delà de la quantité qui lui est attribuée. C'est pour ces raisons que maintenant, comme avant guerre, l'entente a pu être plus facilement réalisée pour les rails que pour les autres produits métallurgiques. Signalons que cependant le nouveau cartel ne comprend que la France, l'Angleterre, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre. L'Amérique est restée en dehors, officiellement tout au moins.

Le nouveau cartel va être une nouvelle cause de déficit pour les chemins de fer français. Aussi n'est-il point étonnant qu'on prépare une nouvelle augmentation des tarifs.

L'union des charbonnages du Nord avec les firmes métallurgiques de l'Est.

On sait que l'un des plus importants faits économiques des années qui précédèrent la guerre et de celles qui la suivirent immédiatement fut en Allemagne l'union des grands charbonnages avec les grandes firmes métallurgiques. Chaque grand métallurgiste eut ses mines de charbon. Tous les plus importants charbonnages de la Ruhr devinrent la propriété des possesseurs de hauts fourneaux; le plus important d'entre eux, Gelsenkirchen, devint celle de Stinnes.

En France on n'a point eu jusqu'à présent l'équivalent de ce phénomène : les grands charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais sont restés pour la plupart

indépendants des métallurgistes. Il n'y avait jusqu'à présent, à ma connaissance, que trois exceptions : les mines de Douchy (Nord), propriété de la société métallurgique de Senelle-Maubeuge (groupe de Wendel), les mines de Lens, unies étroitement aux Aciéries du Nord et de l'Est (groupe de la Banque de Paris et des Pays-Bas) et les mines d'Aniche, liées à la société métallurgique Denain-Anzin. Mais ces trois sociétés métallurgiques avaient leurs usines dans la région même des charbonnages, dans la région du Nord. Les véritables grandes usines métallurgiques françaises, celles de Lorraine, qui avaient sans doute fondé trop d'espoir sur les recherches entreprises en Lorraine pour découvrir le charbon, étaient restées à l'écart des charbonnages du Nord. La situation semble maintenant sur le point de changer; on annonce en effet que l'une des plus anciennes usines lorraines, les Hauts Fourneaux de Saulnes (près de Longwy) vient de s'unir aux charbonnages de Dourges (Pas-de-Calais).

C'est peut-être là le commencement de toute une campagne de fusions entre charbonnages et hauts fourneaux, à l'instar de l'Allemagne — R. Louzon.

A travers les Livres

Marguerite Audoux. — *De la Ville au Moulin* (Fasquelle, éditeur.)

« Il a su parler des pauvres en pauvre. » Ce jugement porté jadis sur Charles-Louis Philippe par je ne sais plus quel critique m'est revenu à la mémoire en lisant *De la Ville au Moulin*. Et je ne suis pas éloigné de croire qu'il pourrait s'appliquer tout aussi justement à Marguerite Audoux qu'à celui qui fut son fraternel ami.

Sortie du peuple, et ayant, des années durant, vécu pauvre, non seulement, en effet, Marguerite Audoux n'oublie jamais ses origines, mais encore c'est chez les humbles et les déshérités dont elle fut, dont elle partagea le labeur et la misère, qu'elle puise son inspiration; c'est à leur travail, à leurs préoccupations, à leurs peines qu'elle demande les éléments de son art, qui apparaît, pour ainsi dire, comme le reflet de leur conscience. Aussi, n'est-il pas inutile de rappeler ici son histoire presque incroyable. Une unité si parfaite existe entre la vie et l'œuvre de cet écrivain, qu'il semble difficile d'apprécier pleinement celle-ci sans connaître celle-là.

Toute jeune, Marguerite Audoux garde les moutons dans une ferme de la Sologne. De vieux livres dépareillés découverts dans un grenier sont, pendant longtemps, son unique distraction. Elle les dévore avidement et, son imagination aidant — cette imagination si puissante des simples — elle retire de ses lectures disparates la trame de mille beaux contes qu'elle se narre à elle-même.

Puis elle vient à Paris et se fait couturière. C'est alors, dans le décor maussade d'une chambre exiguë, la dure existence de la petite ouvrière sans relations et sans appui : les longues heures d'un travail monotone pour un salaire infime, le chômage et les privations qu'il entraîne, l'angoisse, parfois, du pain qui fait défaut. Mais chaque soir, sa besogne terminée, pour s'arracher un instant à sa triste condition, « pour se tenir compagnie », elle s'amuse à écrire, notant à la fois les faits dont elle est témoin et tout ce que suggère à son intuition le spectacle des êtres coudoyés.

Un jour, dans la crémerie où elle prend ses repas, elle fait la connaissance de Charles-Louis Philippe, à qui elle ose montrer ses essais. L'auteur de *Bubu de Montparnasse* en conçoit une admiration si grande qu'il encourage sans réserves la jeune fille dans ses aspirations littéraires. Avec une volonté accrue, Marguerite Audoux poursuit vaillamment sa double tâche d'ouvrière et d'écrivain. Hélas ! la maladie s'abat soudain sur elle : menacée de devenir aveugle, il lui faut renoncer à coudre. C'est le gagne-pain perdu, un avenir de détresse en perspective.

A ce moment elle a terminé un livre, sorte d'analyse profonde de son enfance misérable, œuvre de vérité et de sensibilité exquise. Francis Jourdain, ami de Philippe, porte le manuscrit à Mirbeau. Celui-ci, conquis par le charme et l'accent de sincérité de ces pages prenantes, fait une préface enthousiaste et, peu de temps après, paraît *Marie-Claire* qui, d'emblée, rend célèbre le nom de l'humble ouvrière. Dix ans plus tard, *L'Atelier de Marie-Claire*, sans rencontrer un accueil aussi éclatant, confirmait les qualités qui avaient placé Marguerite Audoux au premier rang des écrivains de son époque.

De la Ville au Moulin, l'œuvre nouvelle qui nous est offerte aujourd'hui, s'inspire des préoccupations généreuses des livres précédents. C'est encore le spectacle d'existences laborieuses qui retient notre attention. C'est toujours par les sentiments et les manières d'être des pauvres gens qu'est attiré notre intérêt. Avec un sens de la mesure et de la précision auquel s'ajoute, par endroits, une sorte de lyrisme contenu, Marguerite Audoux a écrit le roman d'une de ces créatures vaillantes et dévouées de qui la vie semble exiger tous les sacrifices et tous les renoncements.

Mélancolique destinée que celle d'Annette Beaubois, à qui échoit, dès l'enfance, le soin d'élever ses frères et sœurs. Destinée où le travail et l'abnégation seuls ont place. A l'âge du rire et des jeux, Annette, bien que devenue infirme par la faute de ses parents, forme déjà ses muscles en ramassant le blé et en transportant sur ses épaules des sacs de pommes de terre. Adolescente, elle aide tour à tour à la ferme et au moulin, assume sans se lasser les plus rudes besognes. Bien avant d'être femme, elle prodigue à ceux dont elle a la charge toute la bonté agissante des mères, dépensant à les défendre contre la misère les inépuisables ressources de sa tendresse et de son courage. Et, sa mission terminée, quand elle écoutera enfin les sollicitations de son cœur, Annette montrera devant l'amour la même force tranquille et raisonnée, la même ardeur à se donner entière, incapable de rancune ou de défaillance en face des déceptions et des douleurs morales, empressée, au contraire, à couvrir de sa pitié indulgente et passionnée l'indignité du compagnon choisi.

Il y a dans ces pages, tout imprégnées de sensibilité frémissante, une compréhension parfaite des souffrances et de la résignation des humbles. L'énergie et la noblesse d'âme de ceux-ci prennent ici une valeur insoupçonnée; les drames intimes se déroulent au plus obscur de leur conscience, comme leur lutte de chaque jour avec les nécessités matérielles, laissent entrevoir un caractère de réelle grandeur et de beauté touchante. On devine que Marguerite Audoux, en écrivant *De la Ville au Moulin*, a dû souvent écouter parler les souvenirs de sa propre expérience. Bien plus encore que son imagination créatrice, sa sympathie éclairée pour ses personnages — la solidarité, oserai-je dire, qui la lie à eux — explique l'intensité sobre et pathétique à la fois avec laquelle elle a su noter les détresses et les héroïsmes de leurs vies effacées. Et cette solidarité, partout apparente dans son œuvre magnifique, ne renforce pas peu notre admiration pour cet écrivain — sorti du peuple — dont le clair génie s'alimente à cette pure source de l'émotion artistique : l'amour des pauvres et des faibles. — G. Syffert.

♣

Ivan Chmélov : *Garçon !...* Roman traduit du russe par Henri Mongault. (Editions Bossard.)

Ce roman qui révèle Chmélov au public français est un tableau véridique de la société tsariste. Son héros sert dans un restaurant à la mode et il lui suffit de noter ce qu'il voit durant ses longues et dures journées de travail. « Toute la vie, remarque-t-il, se déroule sous nos yeux, dans sa diversité... Nous ne recevons que des personnes bien posées, instruites : généraux, capitalistes, négociants, aristocrates. En un mot, la crème, le gratin. » Il sert ce beau monde et le juge, discrètement, en passant : « Quand on voit un Antone Stépanytch absorber, avec accompagnement de vins fins, les plats les plus recherchés, on se demande ce qu'il a bien pu faire pour être si riche... Pas moyen de comprendre. Il est vrai que ses amis eux-mêmes le traitent ouvertement de fripon. » Mais bien qu'il s'écrie en parlant de ses clients : « Ils nous donnent un bel exemple !», il ne songe pas à se rebeller, il endure les humiliations que ces gens du « gratin » lui infligent. Il est résigné, religieux, va à la messe. S'il

est servile, tant d'autres le sont qui pourraient ne pas l'être. A son fils qui lui crie : « Vous faites des courbettes aux goujats, aux mufles... Vous leur léchez les pieds pour cinquante kopecks ! » il répond par ce récit : « Un jour, dans le salon rond, il y avait grand gala en l'honneur du ministre ; je faisais partie des serveurs, et je vis de mes propres yeux un important personnage, la poitrine constellée de décorations, se précipiter pour ramasser le mouchoir que M. le ministre avait laissé tomber. Il me devança, écarta même ma main sous la table. Comme si c'était son affaire de courir après les mouchoirs ! Si Koliouchka l'avait vu, il eût compris qui de nous deux était le laquais ! »

Parallèlement à sa vie du restaurant, le « garçon » nous raconte sa vie de famille. Il a une fille qui s'échappe de la maison dès qu'elle peut, attirée par le luxe des riches et un fils qui ne veut pas, comme lui, se résigner et est conquis par la révolution qui déjà gronde. Le rapport d'un mouchard amènera les policiers dans la maison. Les journaux raconteront l'affaire, Koliouchka sera déporté et le père d'un tel fils sera chassé de sa « bonne place ».

Mais il y a déjà un embryon d'organisation ouvrière. Nous sommes à l'époque de la guerre russo-japonaise. Un des garçons, plus jeune et plus hardi que les autres, a mis sur pied une société de secours qui impose la réintégration du père du jeune révolutionnaire.

Le traducteur de *Garçon !...*, M. Henri Mongault, nous apprend que M. Chmélov, réfugié en France, évolue de ce réalisme sain et vigoureux que Gorki s'était empressé d'accueillir, vers le mysticisme. Tel est en effet le sort des intellectuels les meilleurs, les mieux intentionnés. La société capitaliste, dont ils voient bien les tares, les dégoûte, mais la classe ouvrière, en tant que force neuve et créatrice, les effraie. Et, comme M. Chmélov, ils sombrent dans un mysticisme dépourvu de grandeur comme de signification. — A. R.

⁂

ROBERT LOUZON : *L'Economie Capitaliste : Principes d'Economie Politique.* (Edit. : Librairie du Travail,)

L'Economie Politique actuelle présente une complexité chaotique et étourdissante sur laquelle les écrits des spécialistes et des doctrinaires jettent peu de lumière — ceux-ci voulant présenter un système complet et des explications détaillées sur tous les phénomènes d'ordre économique — ceux-là parlant un jargon inaccessible au commun des mortels.

Les œuvres marxistes — bien supérieures à tous les ouvrages bourgeois — ont souvent le défaut de commencer par les conclusions, de donner une série de postulats, appuyés d'exemples, mais non démontrés. Et il est bien difficile d'éviter les deux écueils : l'abstraction sèche et l'exposé trop « concret, trop simple » pour être vrai.

Dire les difficultés d'une tentative de vulgarisation dans ce domaine c'est rendre hommage à l'œuvre de Robert Louzon — initiation aux études économiques et marxistes unique à notre connaissance.

Nous avions, à la parution du livre, reproché amicalement à Louzon, l'abus des formules, rébarbatives, à première vue. « Il n'est rien de plus simple que l'algèbre — nous répondit-il. » Il faut convenir qu'il a raison. C'est par une méthode algébrique qu'il est parvenu à nous présenter quelque chose d'assimilable.

De l'étude des faits, il tire quelques définitions fondamentales. Il les exprime en formules — ce qui est une simplification réelle — une rapide formule algébrique nous en dit plus long qu'un long exposé. Ecrire

$$M = c + v + pl$$

n'est-ce pas plus simple « que : la valeur d'une marchandise est la somme du capital constant (qu'il faut définir à chaque fois), du capital variable et de la plus-value.

De la comparaison des formules on passe à des égalités et inégalités que l'on discute. Et cette discussion suffit pour que le mécanisme de l'économie capitaliste apparaisse clairement, pour que soit précisée et dénoncée l'exploitation qui en est le trait le plus caractéristique.

Dans une brève introduction, Louzon étudie les grands types de civilisation. Il consacre la première partie de son livre à l'étude *des lois de l'échange*. De la définition fondamentale de la valeur d'une marchandise — *fonction du travail* -- il tire celle de la rente ; et par une comparaison vive entre la rente industrielle et la rente foncière oppose l'esprit conservateur des bénéficiaires de celle-ci à l'esprit progressif de ceux de celle-là. Une démonstration séduisante fait rentrer la fameuse loi de l'offre et de la demande dans les cadres de la théorie marxiste de la valeur.

L'échange n'est possible que grâce à l'existence d'une *monnaie*. Louzon en précise les caractères, il indique comment l'Etat a créé « une fausse monnaie » par des procédés brutaux ou insidieux et dans quels buts sociaux et fiscaux. Enfin le premier livre se termine par une étude du Crédit, du rôle de la Banque, de l'opposition entre la banque de crédit et la banque d'affaires.

La deuxième partie du livre consacrée aux *rapports de production* se prête peu à l'analyse. Elle est plus complexe, mais plus importante aussi en ses conclusions pour les militants ouvriers.

C'est là que l'algèbre joue un grand rôle. Ce que nous avons dit des simplifications qu'elle apporte ne doit pas tromper le lecteur. On ne lit pas cela pour se délasser. On suit ces démonstrations — avec un crayon et un carnet de notes. Il faut de l'attention et de la patience — qualités qu'un vrai militant ouvrier doit posséder et développer.

Arrivant algébriquement à cette conclusion que le taux du profit dépend de la vitesse de rotation du capital, de sa composition organique et du taux de la plus-value, Louzon lie les deux premiers facteurs, étudie le *machinisme*, explique dans quelles conditions bien définies la machine peut être avantageuse au capitaliste, et aboutit à un exposé sur les *crises de surproduction* que le machinisme engendre.

Etudiant ensuite les variations du taux de la plus-value, il en tire la nécessité fatale de la lutte des classes qui « *par la suppression des antagonismes secondaires, gagne en clarté et en intensité* ».

La dernière partie du livre est naturellement consacrée aux phénomènes actuels : aux monopoles, au protectionnisme, aux trusts et cartels, à l'impérialisme. Et la conclusion brève et nette dresse l'idéal prolétarien : socialisation du capital et socialisation de la rente — « *double objectif imposé au prolétariat par le fonctionnement même de l'Economie Capitaliste* ».

Nous ne terminerons pas cette étude incomplète sur une œuvre d'une telle importance sans rappeler qu'en 1924 le livre de Louzon avait été composé par les soins du Service d'Edition du Parti Communiste — lorsqu'un ordre du Bureau Politique en arrêta l'impression définitive (coût : quelques milliers de francs. Où va l'argent ?).

La vraie cause de cet interdit, on la devine. Le prétexte en fut des doutes sur la valeur marxiste de l'ouvrage. Il est possible en effet que sur certains points : « la fausse monnaie », l'opposition entre le capital bancaire et le capital industriel, la socialisation de la rente — Louzon, esprit d'une originalité hardie s'oppose à des théoriciens marxistes renommés. Raison de plus pour publier le livre et le discuter ensuite. Une telle lecture est un effort intellectuel dont les ouvriers sont capables, tout autant que les ratés de la petite bourgeoisie.

Nécessaire parce qu'elle fournit un « vade-mecum » pour l'étude des faits économiques — profitable à tous ceux qui veulent se donner la peine de comprendre sans maître et qui veulent perfectionner leur outillage intellectuel — la précision scientifique de Louzon est aussi profondément saine cependant que le verbiage social-démocrate, la bolchévisation et le surréalisme contaminent l'esprit révolutionnaire. — ROGER HAIRIUS.

⁂

Dr EMMANUEL LABAT : *L'Ame Paysanne.* (Delagrave édit.).

Réédition d'un ouvrage paru au lendemain de la guerre. L'auteur, qui connaît intimement son coin de Gascogne, les plaines et les coteaux d'Agen et de Lectoure, nous montre pourquoi s'est dépeuplé, paradoxalement, ce pays privilégié en cultures.

Il raconte l'histoire sociale du sol pour éclairer ce fait. La bourgeoisie rurale s'est peu à peu détachée de la terre pour les carrières libérales et la politique, où fleurit le Gascon beau parleur. Elle a vendu sa terre aux paysans qui, pour défendre leur propriété nouvelle, ont limité les naissances. L'émigration a sévi en outre vers les emplois que la politique, en honneur au pays, fait obtenir. Gâtée par un peu de bien-être, la race a moins d'énergie qu'autrefois.

C'est un phénomène très frappant que le dépeuplement du Sud-Ouest, à commencer par les régions les plus riches et en exceptant la forêt landaise qui garde ses hommes depuis qu'elle peut les nourrir. D'où l'immigration italienne, importante, des acheteurs de terre ou des fermiers et métayers. Bourgeois, paysans, étrangers, tel est le rythme de cette désaffection de la terre qui passe à de plus besogneux.

Pourquoi ce détachement du sol ? L'auteur pense que l'école y est pour quelque chose, avec son vierbage abstrait qui coupe les liens moraux entre l'enfant et le village. Nous ne croyons pas à une vertu illimitée de l'éducation, mais nous pensons toutefois que l'éducation préconisée par le syndicalisme saurait mieux préparer l'enfant à son travail futur. A condition, bien entendu, qu'il soit lucratif et qu'il ne reste plus aux champs d'injustice à réparer, de question agraire à résoudre.

Un peu trop tourné vers le passé, ce livre est pourtant attachant comme un témoignage. — A. RICHARD.

***

VICTORIEN BRUGUIER : *La Bourse du Travail de Nîmes (1887-1906)*. (Impr. « L'Idéale », 5, boul. Sergent-Triaire, Nîmes; prix 4 fr. 50.)

Un petit livre de souvenirs écrit par un vieux militant de la Bourse du Travail de Nîmes, où se mêlent avec intérêt les souvenirs personnels et le récit de la fondation et de la vie d'une Bourse du Travail de province.

C'est avec de tels témoignages que l'on peut reconstituer l'histoire exacte de notre mouvement syndical et se rendre compte des modifications qui se sont produites tant dans le domaine des idées que dans celui de l'organisation.

Bruguier prend le mouvement syndical à Nîmes à ses débuts, vers 1878, et le suit pendant vingt ans. Les débuts sont pénibles; les syndicats tâtonnent; ils échouent dans des tentatives de relèvement des salaires; la politique leur apporte des déceptions; l'échec de plusieurs associations de production emporte bien des illusions. Les syndicats ne disparaissent pas, néanmoins; en 1886 ils se rassemblent dans un local commun mis à leur disposition par la municipalité. Mais les progrès seront lents: en dépit de tous les efforts, dans une ville de 80.000 habitants comme Nîmes, le nombre des syndicats et des syndiqués montera seulement de 6 syndicats avec 350 membres, en 1887, à 26 syndicats et 1.100 membres en 1905

Ce ne sont pas les idées révolutionnaires qui éloignent les travailleurs nîmois puisque leur Bourse du Travail se classe parmi les éléments réformistes et que ses militants ne négligent aucune tâche pratique, placement, service juridique, cours professionnels, pour retenir les syndiqués.

Bruguier et ses camarades me paraissent d'ailleurs avec leur réformisme corporatiste avoir été plutôt des « syndicaux que des syndicalistes ». Pelloutier les effrayait un peu avec sa conception de la grève générale, et son aversion pour l'action parlementaire. Mais il les entraînait néanmoins parce qu'ils étaient tous sur le même plan syndical. Et l'on sent mieux, à travers l'histoire de cette Bourse du Travail, quelle perte fit le mouvement syndical en perdant Pelloutier, à un moment où les Bourses du Travail devaient se renouveler, vivre par leurs propres moyens sans le secours des subventions, participer davantage aux luttes et aux grèves, sous peine de se voir supplantées par les Fédérations professionnelles et de perdre leur influence. — P. M.

***

JACQUES VALDOUR : *La Vie ouvrière : « Le Faubourg »*. (Editions Spes.)

J. Valdour est un personnage original : c'est, paraît-il un médecin, d'idées catholiques et d'un réactionnarisme frisant le royalisme, qui s'est mis en tête d'explorer chaque année un milieu ouvrier. Pendant un mois ou deux, il s'embauche comme manœuvre dans un métier donné, habite les garnis du quartier que peuvent habiter les manœuvres de sa catégorie et mange dans les restaurants que permet leur salaire.

Dans son dernier livre, il raconte son exploration du « Faubourg », non le faubourg Saint-Germain, mais notre vieux faubourg Saint-Antoine, le milieu ouvrier parisien de l'ameublement. L'année précédente, il avait raconté dans *De la Popinqu' à Ménilmuch'* quelques semaines passées dans les ateliers de bronze du Marais, la petite métallurgie et la fonderie du quartier Popincourt, de Belleville et de Ménilmontant. Son dernier volume est beaucoup moins intéressant que le précédent; cela tient à ce que les « observations vécues » y sont davantages noyées dans des considérations morales et politiques.

Il a étudié l'an dernier l'ouvrier du meuble en série dans Charonne et, dans le faubourg Saint-Antoine l'ouvrier ébéniste. Etudier, c'est beaucoup dire, car il est impossible, dans une traversée aussi rapide, de pénétrer la psychologie d'un milieu quelconque; il lui faudrait aussi être en sympathie avec ce milieu, en sympathie réelle et profonde et, quelque soit son désir, l'auteur, naturellement, n'y parvient pas. Il reste l'étranger explorant une autre classe. Mais ses observations, même de surface, parfois d'un intérêt piquant, méritent d'être lues par nos camarades du « faubourg ». Elles devraient bien décider l'un d'entre eux, connaissant vraiment et de longue date son milieu, à en écrire à son tour la monographie.

Il est une préoccupation de Valdour qui mérite de retenir particulièrement notre attention. Recherchant par quels moyens empêcher les jeunes gens de glisser aux syndicats révolutionnaires, il indique tout un plan d'action qui me semble déjà mieux qu'ébauché; c'est celui qui consiste à préparer, à former un mouvement syndical catholique en utilisant les patronages religieux; on sait combien ceux-ci se développent dans tous nos quartiers; « Si les jeunes gens des patronages étaient dirigés sur les organisations professionnelles chrétiennes, écrit-il, celles-ci, alimentées automatiquement, deviendraient très vite numériquement fortes et très prospères. » Nos organisations, syndicats et comités intersyndicaux, devraient bien avoir l'œil à cela. — P. M.

***

YVES DARMOR. — *Les Figurants*. (Eugène Figuière, éditeur.)

Encore un livre sur la guerre. Encore une évocation d'un des multiples aspects que revêtit l'Immonde Aventure. Mais nous ne respirons pas ici l'atmosphère d'épouvante où se consomma, dans le décor tragique du front, l'atroce martyre de millions d'êtres; et des acteurs du grand drame n'évoluent devant nous que les plus effacés, ceux qui ne jouèrent, en quelque sorte, qu'un rôle d'utilités et de comparses : les auxiliaires et les ouvriers d'usine.

Dans le cadre d'une poudrerie bretonne, M. Yves Darmor nous montre plusieurs centaines de ces « figurants », hommes et femmes, mobilisés ou volontaires, acharnés à des besognes malsaines et exténuantes, collaborant au delà de leurs forces à l'œuvre de mort, stimulés qu'ils sont par la crainte d'une récupération possible ou par l'appât de salaires élevés. Une impression lamentable se dégage de leur labeur fébrile exécuté dans les pires conditions d'hygiène et d'insécurité, sous les humiliations et les brimades de chefs injustes et grossiers. On a la sensation d'une souillure entachant toute cette activité; il semble qu'on ait devant soi comme une image du travail avili dans son but et dans ses modalités. Et je ne sais quoi de répulsif émane de ce milieu où la bassesse d'esprit le dispute à la purulence morale, où les plus crapuleux instincts, les égoïsmes les plus cyniques se donnent libre cours.

Sans atteindre à la puissance de certaines œuvres qui s'inspirèrent du même thème, le livre de M. Yves Darmor, en mettant en relief l'abaissement des consciences et la dégradation des mœurs engendrés par la guerre, est propre à donner de celle-ci un insurmontable dégoût. Et cela suffit pour que nous ne le jugions pas indifférent — G. S.

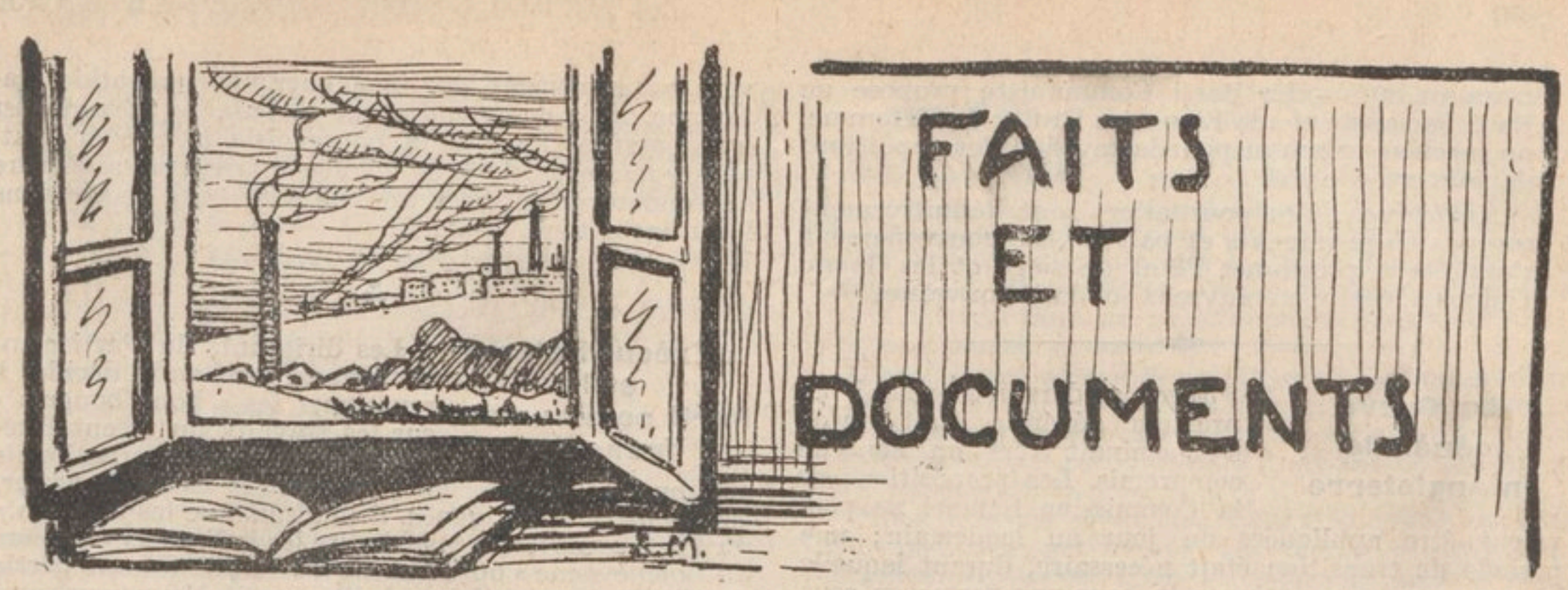

LES FAITS DU MOIS

JEUDI 1er AVRIL. — Grève d'une demi-journée des métallurgistes parisiens sur appel du Syndicat unitaire.

— Mort de Toulouse, des cheminots confédérés.

— La Chambre adopte les projets financiers de M. Péret.

VENDREDI 2. — Manifeste de la C. G. T. U. contre « la stabilisation à tout prix ».

— La grève des métallurgistes parisiens est suivie de nombreux renvois.

— Au Havre, deux terrassiers grévistes sont blessés par les gendarmes.

Syrie : Nouvelle offensive française.

SAMEDI 3. — Le Sénat adopte à son tour les projets financiers comportant majoration de plusieurs impôts et instituant la taxe civique.

Grèce : A Athènes arrestation de Me Delvallée, avocat du Secours rouge.

VENDREDI 4. — Mort de Gustave Geffroy.

Allemagne : Mort de Thyssen.

Indes : Emeutes à Calcutta.

MARDI 6. — Mahouy, Leroy et Hattenberger sont exclus du Parti communiste.

— Comité Central élargi du Parti communiste.

— Grève du Bâtiment à Lille; le front unique est réalisé.

U. R. S. S. : Tchitchérine confirme que les Soviets ne participeront pas à la Conférence préparatoire du désarmement.

MERCREDI 7. — A Nice, mort de Amendola, leader du parti démocratique étalien.

Italie : Attentat manqué contre Mussolini.

JEUDI 8. — Démission de M. Malvy, ministre de l'Intérieur.

Angleterre : La conférence des délégués mineurs repousse les propositions patronales.

Bulgarie : Ouverture à Sofia de la Conférence syndicale des Pays Balkaniques.

DIMANCHE 11. — On annonce l'ouverture prochaine de pourparlers avec les Rifains.

— Conseils fédéraux du Bâtiment et des Cuirs et Peaux confédérés.

— Nouveau meeting de la Ligue d'action du Bâtiment parisien.

— A Paris meeting et manifestations des locataires.

Suisse : Réunion à Zurich du Comité exécutif de l'Internationale ouvrière socialiste.

LUNDI 12. — Comité national de la C. G. T. Lafayette.

MARDI 13. — Au Comité national confédéré débat sur « l'indépendance » de la C. G. T

MERCREDI 14. — Grève d'une heure des facteurs parisiens.

— Les agents des services publics manifestent place de l'Opéra et dans les gares de Paris.

Belgique : Réunion du Comité exécutif de l'Internationale minière

Espagne : Conversations franco-espagnoles en vue de la Conférence d'Oudjda.

JEUDI 15. — Deux mille lock-outés chez Salmson, à Billancourt.

— Fin de la grève de la Ferté-Macé.

— Comité national de la Fédération unitaire des Tabacs.

VENDREDI 16. — A Oudjda, prise de contact entre les délégués rifains et français.

DIMANCHE 18. — Mort de Ph. Landrieu, ancien administrateur de l'*Humanité*.

— Comité national de la Fédération unitaire des Métaux.

LUNDI 19. — Première audience aux assises de la Seine du Procès de la rue Damrémont.

MARDI 20. — Meeting du Parti communiste contre le sabotage de la paix au Maroc.

MERCREDI 21. — La Cour de Cassation rejette la demande de revision des fusillés de Souain.

Maroc : A la conférence d'Oudjda l'accord ne peut se réaliser sur les préliminaires des négociations.

Suisse : 31e session du Conseil du B. I. T.

JEUDI 22. — *Angleterre :* Rupture des négociations entre propriétaires et délégués mineurs.

VENDREDI 23. — Comités nationaux des Fédérations unitaires du Livre-Papier et du Verre.

SAMEDI 24. — Comité national des services publics confédérés.

Syrie : L'offensive française s'accentue.

Allemagne : Signature du traité germano-soviétique

DIMANCHE 25. — Prise de Soueida par les Français.

LUNDI 26. — Grève générale des maçons de Lyon.

Angleterre : Nouveaux pourparlers en vue d'éviter la grève des mineurs.

Belgique.— A Liège, au cours d'un meeting, des ouvriers sont blessés par des « fascistes »; arrestation de Lahaut, des *Chevaliers du Travail.*

MARDI 27. — Mort de J.-B. Dumay, qui fut maire du Creusot pendant la Commune.

Maroc : Reprise de la conférence d'Oudjda.

Italie : Arrestation de Pietro Nenni.

JEUDI 29. — *Etats-Unis :* Signature de l'accord franco-américain sur les dettes.

Maroc : Arrestation des militants des Cheminots de Casablanca.

VENDREDI 30. — Le Parti Communiste propose au Parti Socialiste et à la Ligue des Droits de l'Homme, un meeting commun pour la revision des conditions de paix avec le Rif.

Angleterre : Les pourparlers sont définitivement rompus entre mineurs et patrons. Le gouvernement s'apprête à proclamer l'état de siège et les Trade Unions à mettre en œuvre la solidarité ouvrière.

La Grève générale en Angleterre.

Jusqu'au dernier moment l'impression générale était qu'on s'acheminait vers un nouveau compromis. Les propositions de la Commission Samuel ne pouvaient être appliquées du jour au lendemain; une période de transition était nécessaire, durant laquelle le gouvernement continuerait, sous une forme ou sous une autre, sa politique de subsides à l'industrie minière.

Les propriétaires de mines n'ont pas voulu cette solution. Ils ont manifesté leur volonté d'imposer dès le 1er mai leurs conditions; ils ont voulu, tout de suite, supprimer le salaire minimum national, rogner tous les salaires et allonger la journée de travail. Ils ont été soutenus et encouragés dans leur intransigeance par les grandes associations industrielles britanniques. Ils n'ignoraient pas les conséquences de cette attitude: arrêt du travail dans les mines et grève générale de solidarité. Ils ont délibérément voulu la guerre.

Ils pensent en effet que le terrain et l'heure du combat leur sont favorables. Si l'industrie minière est, présentement, dans le marasme, il en est d'autres qui sont florissantes, continuent de servir à leurs actionnaires de bons dividendes, et dans lesquelles il aurait été difficile de s'attaquer aux salaires et à la durée de la journée de travail. Mais, comme l'industrie minière « ne paie pas », en ce moment, on pense avoir là un argument décisif, la certitude de vaincre les mineurs et la possibilité de généraliser ensuite la victoire patronale.

Le gouvernement Baldwin aurait préféré un compromis, mais il n'est que le chargé d'affaires des magnats de l'industrie et il a dû se soumettre à leurs injonctions.

La riposte ouvrière est venue comme il était prévu. Le Conseil général des trade-unions, qui a pris en mains la défense de la classe ouvrière, a lancé son ordre de grève générale selon le plan préparé par lui. Les premières nouvelles qui nous parviennent montrent que cet ordre a été partout obéi et soulignent le fait que la classe ouvrière britannique a pleinement conscience du caractère de la gigantesque bataille qui vient de s'engager.

Symptôme significatif : dans la bourgeoisie même, des voix s'élèvent, qui condamnent sans ménagement l'agression des industriels. Le *Times*, dans son numéro de lundi et en page éditoriale, dut insérer plusieurs protestations collectives contre la brusque rupture des pourparlers : l'une est signée des évêques de Winchester et de Southwark, une autre émane d'universitaires, parmi lesqueles MM. E. Sadler et Gilbert Murray. Les hauts dignitaires de l'Eglise anglicane indiquent clairement le point essentiel du conflit : on veut faire supporter aux mineurs les sacrifices d'une réorganisation de l'industrie, que tout le monde reconnaît nécessaire, mais on ne donne, en revanche, aucune garantie que cette réorganisation sera finalement réalisée. C'est également ce que font remarquer, de leur côté, les universitaires.

Maintenant, la bataille est engagée. Son sens est parfaitement clair : il s'agit d'abaisser le niveau de vie des ouvriers; ce sont eux qui doivent continuer à payer, pour la grande tuerie impérialiste, les ruines qu'elle a causées, les crises qu'elle a provoquées. La bourgeoisie mobilise toutes ses forces : armée, polices régulière et spéciale, ainsi que ses organisations auxiliaires, notamment l'O. M. S., la grande « Union civique » britannique.

Pour vaincre, les ouvriers britanniques ont besoin de l'aide des travailleurs de tous les pays qui ne doivent pas seulement leur témoigner une sympathie platonique, mais comprendre que la bataille présente est leur bataille. Partout la bourgeoisie médite de s'attaquer aux conditions de vie des ouvriers et sa victoire en Angleterre ne tarderait pas à se faire sentir dans l'Europe entière. — A. R.

⁂

L'Exécutif élargi et le Parti communiste français.

Les dirigeants du Parti communiste se sont enfin décidés à renseigner les « bons bougres » sur les travaux du récent Exécutif élargi de l'Internationale communiste. « Renseigner » c'est une façon de parler, car, pour être renseignés, il faudrait que les adhérents du Parti aient le courage de lire les indigestes « Cahiers du Bolchévisme » où viennent d'être publiés une partie des discours et des thèses de l'Exécutif. Nous nous sommes infligé la peine de les lire et nous y avons trouvé — ce qui en fait l'intérêt — des confirmations éclatantes de tout ce que nous disons et écrivons depuis deux ans.

Qu'a dit Zinoviev des idées saugrenues de certains dirigeants du Parti lors de la campagne contre la guerre du Maroc ? Ceci :

On a oublié seulement la « petite » différence entre la guerre actuelle du Maroc et la guerre mondiale de 1914 *à* 1918.

(*Cahiers du Bolchévisme* du 15 avril 1926, page 916.)

Or, en novembre 1925, page 12 de la *R. P.*, Monatte écrivait :

Les enfants qui osent comparer la guerre du Maroc à la guerre de 1914 *ne savent pas ce qu'ils disent.*

Sur le mot d'ordre de la « fraternisation » comme condition du front unique, Zinoviev (*Cahiers du Bolchévisme*, page 916) s'est exprimé ainsi :

Naturellement, il faut appeler à fraterniser les troupes qui combattent pour une cause qui leur est étrangère. Mais il ne faut pas poser ce mot d'ordre comme condition *pour le front unique avec les ouvriers réformistes...*

Avant Zinoviev, Monatte avait écrit :

Défense de discuter ces mots d'ordre (évacuation militaire et fraternisation). Ils étaient à prendre ou à laisser. Comment réaliser le front unique des masses, sinon des chefs, sur de telles basse ?

(*Révolution Prolétarienne*, octobre 1925, page 30.)

Une résolution sur la question française a été votée par l'Exécutif. Les fautes les plus graves y sont dénoncées. Nous les avions dénoncées bien avant.

Cette résolution dit par exemple :

Quelque imposante que fut la démonstration qui eut lieu à Paris lors du transfert des cendres de Jaurès au Panthéon, le Parti ne devait pas surestimer son importance, et en conclure que l'ouvrier de Paris était prêt à l'insurrection.

(*Cahiers du Bolchévisme*, 15 avril 1926, page 961.)

En décembre 1925. A. Rosmer rappelait dans la *R. P.* (page 1) notre appréciation sur ce point :

Les dirigeants du Parti communiste furent unanimes à annoncer que la révolution était là... Doriot disait à la Chambre : « Les conditions objectives de la prise du pouvoir existent à l'heure actuelle, l'heure historique de la classe ouvrière a sonné. »

Les ouvriers parisiens se rendaient parfaitement compte, il y a un an, qu'on n'était pas à la veille de la Révolution...

La résolution de l'Exécutif mentionne la stagnation des effectifs du Parti et la diminution des adhérents :

Lorsque les effectifs de notre parti n'augmentent pas, dit-elle, et que certaines organisations syndicales perdent des adhérents, au moment d'une crise financière des plus dures, au moment de l'inflation et de l'appauvrissement des couches moyennes, au moment de la désagrégation des

vieux partis et du regroupement des classes, au moment de la décomposition du parlementarisme, au cours de deux guerres coloniales et du mécontentement grandissant des masses, de tels faits aussi inquiétants doivent alarmer tout le Parti et la C. G. T. U....

(*Cahiers du Bolchévisme*, page 960.)

En décembre 1925, Rosmer (page 6 de la *Révolution Prolétarienne*) constatait le même phénomène. Sans doute c'était du pessimisme :

A défaut d'unité syndicale et de réalisation du front unique, les organisations révolutionnaires sont-elles en état de rassembler la classe ouvrière et de l'entraîner dans la lutte ? La caractéristique présente du Parti communiste est qu'on n'y reste pas. Son effectif se renouvelle tous les six mois...

On ne trouverait personne pour prétendre que la C. G. T. U. se soit renforcée ou ait étendu son influence au cours de ces derniers mois.

Les propres dirigeants du Parti communiste français ont dû reconnaître aussi leur « erreur » (on dit même qu'ils ont inventé des erreurs pour pouvoir en reconnaître le plus possible) dans l'estimation du danger fasciste. Pierre Semard a dit à Moscou (*Cahiers du Bolchévisme, page* 933) :

Des fautes, nous en avons commises certainement ; d'abord une mauvaise estimation du mouvement fasciste et dans des mots d'ordre trop en avant des masses, notamment celui du « Tribunal révolutionnaire... »

Cette faute, nous l'avions dénoncée il y a belle lurette. En janvier 1925, dans leur deuxième lettre aux membres du Parti communiste, Monatte, Rosmer et Delagarde, les trois exclus, constataient :

Pour nos hurluberlus tout ce qui n'est pas communiste est fasciste.

Sur la direction imposée au Parti depuis deux ans, que dit la résolution de l'Exécutif élargi ? Ceci :

Au moment d'une crise aussi sérieuse dans le pays, qui lui impose des tâches formidables, le Parti ne doit pas rester plus longtemps dirigé par une fraction.

(*Cahiers du Bolchévisme*, page 964.)

Les trois exclus l'avaient dit textuellement lors de la conférence extraordinaire du Parti du 5 décembre 1924. (Déclaration lue par Rosmer) :

Le Bureau politique n'est pas une direction de parti, c'est la direction d'une fraction, d'un clan qui se substitue à la direction régulière.

Dans les premiers mois de 1925, la situation était-elle immédiatement révolutionnaire ? Non, a dit l'Exécutif :

Il était impossible de maintenir le Parti (premiers mois de 1925) dans un état de tension prolongé, alors qu'il n'existait pas de situation immédiatement révolutionnaire.

(*Cahiers du Bolchévisme*, page 961.)

Quand Monatte, Rosmer, Delagarde le disaient, en janvier 1925, c'était donc faux ?

Paraître moins révolutionnaire que son voisin, à plus forte raison son adversaire, est mal porté. Nous dirons, cependant, car nous savons trop que le véritable esprit révolutionnaire ne consiste pas à se griser d'illusions, que la révolution mondiale a reculé avec le recul de la révolution allemande.

(Deuxième lettre aux membres du Parti.)

Arrêtons là les citations. Bornons-nous à constater une fois de plus que notre tort fut d'avoir raison trop tôt. Surtout ne nous illusionnons pas sur la valeur des *mea culpa* des bolchevisateurs. Avec eux, la reconnaissance ed l'erreur d'hier sert à masquer la faute d'aujourd'hui ou à annoncer celle de demain. — M. Ch.

Un texte qui n'a pas vieilli.

Nos critiques répétées de la nouvelle tactique communiste de « pénétration au sein de la petite bourgeoisie » n'ont guère plu à Moscou. Humbert-Droz — bolchévisateur plus discret que les autres — a relevé avec attention les extraits les plus dangereux de la *Révolution Prolétarienne*. Nous sommes accusés de nous dévoyer dans un « maximalisme gauchiste (! ?) » incompréhensif et vain.

Notre lettre contre la prostitution du communisme qui s'opère chaque jour sous nos yeux, — ne serait que l'effet de notre mauvaise humeur, de notre parti pris ou de nos préjugés syndicalistes ? — C'est là évidemment une explication facile.

Nous n'avons cependant rien abandonné de notre doctrine, des convictions qui ont déterminé notre adhésion à Moscou. C'est le visage de Moscou qui a changé.

En 1922 — cependant que Frossard, Méric, Renoult et Sémard opposaient leur intransigeance révolutionnaire à la tactique du Front unique—Trotsky polémiqua avec Renaud Jean. Celui-ci — révolutionnaire authentique, d'ailleurs — ne distinguait pas entre le prolétariat et la petite paysannerie.

Le 29 avril 1922 Trotsky écrivait à l'intention du Parti français :

« *Il serait au plus haut degré dangereux et simplement mortel de dissoudre le prolétariat français dans la notion des travailleurs, ou des « ouvriers » comme une moitié dans le tout.* »

C'est à vous qui défendez « les petites gens » — les « classes laborieuses » — ou même les « rouges » (! ?) contre les blancs — que cela s'adresse.

Lisez encore ceci :

« *Si le Parti lui-même se plaçait au même point de vue* (celui de Renaud Jean) *en traitant le prolétariat simplement comme une moitié des « travailleurs », cela déterminerait des conséquences vraiment fatales car le caractère révolutionnaire et de classe du Parti se dissoudrait dans un amorphe* PARTI DES TRAVAILLEURS. »

Plus loin Trotsky dénonce un abus de terminologie aboutissant politiquement au contrôle des paysans sur les revendications du prolétariat. Le paysan — pour lui — est un petit bourgeois qui *dans certaines conditions peut être plus ou moins solidement conquis à la cause de la Révolution. Mais réduire les revendications du prolétariat au point de vue du petit paysan,* C'EST RENONCER A LA BASE EFFECTIVE DE CLASSE DU PARTI.

Aujourd'hui les petits paysans, les petits commerçants, les petits rentiers, les travailleurs forment une seule masse électorale dont on veut satisfaire coûte que coûte les intérêts généraux et les impulsions désordonnées. Nous nous en tenons, nous, aux paroles de Trotsky qui n'ont pas vieilli. Et nous pouvons accepter avec un sang-froid à peine attristé, les réprimandes d'Humbert-Droz et les menaces de ses protégés. Il y a vraiment place pour des révolutionnaires, en dehors de l'Internationale Communiste — depuis que Lénine est mort et que Trotsky se tait ! — ROGER HAIRIUS.

⁂

L'expansion italienne.

Le 8 avril, le jour même où Mussolini s'embarquait pour l'Afrique, l'un des organes les plus influents d'Allemagne, la *Gazette de Voss*, publiait sous la signature de Hentig, et sous le titre « Le plan d'attaque de Cadorna contre la France », un article qui avec raison fit quelque sensation. Après avoir examiné l'influence du désastre italien d'Adoua en Abyssinie sur la Triple Alliance, et les plans militaires qu'avait élaborés le général Cadorna pour le cas d'une guerre aux côtés de l'Allemagne contre la France, l'auteur conclut ainsi :

La population italienne croît rapidement. Sur la ligne Nice-Toulouse habitent, en territoire français, plus

de 500.000 Italiens ; l'Italie étend ainsi ses bras jusqu'à l'Océan. En 1925 le trafic de Gênes a dépassé celui de Marseille de 800.000 tonnes, alors qu'en 1913 il lui était encore inférieur de 2.000.000 de tonnes. Le nombre des Italiens résidant en Tunisie est passé de 11.999 en 1881 à 100.000 en 1921. La France a aussitôt après la guerre (1919) dénoncé la convention de 1896 qui accordait aux Italiens de Tunisie une certaine autonomie. Cette convention fut cependant depuis lors prorogée de 3 mois en 3 mois, mais le Temps *parle maintenant de la supprimer définitivement.*

L'Afrique conduit l'Italie aux côtés de l'Allemagne. Le bassin du Danube et la chaîne des Balkans séparent les deux pays. Aucun intérêt important ne pousse l'Italie vers le Nord, alors que son drapeau flotte aux confins de l'Egypte et est appelé à pénétrer toujours plus profondément en Afrique, et alors que tout le Maroc tombe au pouvoir de la France.

Il y a trente ans que la Triple Alliance sombra à Adoua. Avec sa flotte qui augmente considérablement, avec son empire africain qui croît rapidement, avec les nouveaux et multiples intérêts qu'elle possède en Chine, la nation italienne doit à nouveau rechercher l'amitié de l'Allemagne. Sinon elle connaîtra — et sans avoir à sa disposition les puissantes ressources qu'avait l'Allemagne — le sort de l'Allemagne ; elle sera d'abord encerclée moralement, puis politiquement et militairement, et enfin elle perdra sa flotte, l'Afrique et tous ces rêves d'expansion mondiale qui sont si dangereux pour les peuples qui grandissent rapidement, du fait qu'ils leurs cachent par une sorte de sortilège diabolique toutes les forces adverses.

:-: ENTRE NOUS :-:

Trop à l'étroit.

Nous sommes à l'étroit avec nos trente-deux pages tous les mois. Nous devons laisser dans notre tiroir ou sur le marbre de bons articles. Ainsi, la monographie de Giauffret sur *le Pays des Fleurs*, une étude dont vous nous direz des nouvelles, devait, après avoir dormi quelques mois dons notre tiroir, commencer dans le numéro de mars. Nous n'avons pu faire entrer dans ce numéro un tas de choses : un article de Stanko sur l'égalité de traitement dans les P. T. T., un document sur les revendications de la Chine, un article de Berth sur le bouquin des Tharaud « Notre cher Péguy », une Lettre d'Allemagne, Parmi nos Lettres, etc., etc.

Il faudrait que nous puissions disposer de trente-deux pages de plus, c'est-à-dire paraître deux fois par mois. Mais cela pose un redoutable problème financier. Nous ne pouvons nous risquer à engager les frais que cela comporterait avant d'avoir assuré l'équilibre de notre budget actuel. Nous en sommes loin ; la marche aux deux mille abonnés est lente.

Ce ne sont pas les compliments qui nous manquent. Il en vient de tous côtés. Mais les compliments demandent à être accompagnés ou suivis de la marque d'un effort pour répandre la *R. P.*

Citons cette lettre de Boulay, qui contient un certain nombre de remarques et de suggestions intéressantes :

Mon vieux Monatte, je suis bien en retard avec toi et avec la R. P. *Il faut cependant que je dise :*

1° *Que la* R. P. *est non seulement utile et intéressante, mais nécessaire. Enfin une revue ! Et libre !*

2° *Sans exclure toute poloémique, y mettre plus d'idées que de noms propres ;*

3° *Commencer par le commencement. Faire un peu d'histoire. Expliquer ce qui existe par ce qui précède. Montrer qu'octobre 1917 n'est pas un début, mais un prolongement ;*

4° *Nous dire pourquoi, par exemple, la plupart des syndicalistes révolutionnaires ont adhéré d'enthousiasme à la révolution russe, et pourquoi, en revanche, les communistes russes ont toujours regardé les syndicalistes révolutionnaires avec méfiances ;*

5° *Faire un inventaire : pourquoi des scissions, le piétinement, l'impuissance. Pas d'action commune sans idées communes : pas d'unité syndicale sans syndicalisme.*

Donc, dégager les idées communes.

Bon courage.

Tout le monde n'a pas pour la *R. P.* des sentiments amicaux. Exemple, ce que nous raconte un bon camarade :

G..., c'est une autre affaire. C'est un camarade de valeur ; mais il est bolchévick, et tellement dogmatisé-néo-léninisé, que, lorsque je lui ai dit : « Mais la R. P. *est* nécessaire *à qui veut connaître le mouvement ouvrier », il m'a répondu : « Je le sais ; mais je ne veux pas soutenir cet organe de mon argent, parce qu'il a créé un schisme. »*

Lui ayant fait remarquer que Monatte et autres avaient été exclus, il s'est écrié : « Mais, on leur a ouvert la porte toute grande pour rentrer ! Est-ce que Trotsky est parti, lui ! »

Lui répétant que la R. P. *lui était nécessaire. Il me sourit : « Je la lis... Et puis, mon budget est à bout d'efforts. »*

Satisfait quand même, je le laisse pour cette fois.

Vous pouvez compter sur moi pour la propagande, mais je suis exilé ici, « en pleins chouans », ma voix n'a pas d'écho. »

Le G... dont vous parlez, mon camarade, n'est pas complètement fanatisé. Sans cela, il aurait sauté au plafond. Il y a donc quelque chose à faire avec lui. Vous verrez que son abonnement ne sera pas difficile à décrocher.

Mais il y a toute une variété de timides qui nous disent : « Vous avez évidemment raison dans toutes vos critiques, mais vous ne devriez pas les faire publiquement. »

Où voulez-vous que nous les fassions ? Non, vous préféreriez qu'elles ne soient pas faites. Vous n'aimez pas les balayeurs ; c'est un métier mal porté. Mais, sacrebleu ! ne préférez pas les ordures aux balayeurs !

Le système des " possibles ".

C'est un système bien brutal que le système du recouvrement par la poste après l'envoi d'une lettre et le service de deux numéros, nous dit un camarade.

Nous convenons que cela l'est un peu, en effet. Mais quel autre moyen nous propose-t-on pour aller récolter à domicile l'abonnement du camarade qui veut bien s'abonner, mais qui remet de mois en mois la lettre à faire, le mandat à prendre à la poste...

Tant qu'il y aura des hommes négligents— et il y en a neuf sur dix — le système des abonnés possibles s'imposera.

Et nos amis nous aideront en nous fournissant de bonnes adresses de « possibles », soigneusement triées. Peu, mais bonnes. En appuyant d'une lettre personnelle notre lettre circulaire. En appliquant, ceux qui le peuvent, l'idée de Giauffret, de la souscription-propagande.

On demande.

La Chambre syndicale de la Maçonnerie de la Seine ayant en double un certain nombre de numéros de la *Vie Ouvrière* d'avant guerre les échangerait contre des numéros manquant à sa collection.

Voici les numéros dont elle dispose : 58, 59, 60, 62, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 79, 82, 83, 92, 98, 99, 106, 107, 108, 111.

Les numéros qu'elle désirerait sont les suivants : de 1 à 31 inclus 36, 40, 41, 81, 84, 88, 91, 95, 104.

Les camarades ou organisations voulant faire échange ou se défaire des numéros ci-dessus, vondront bien se mettre en rapport avec Georges Nicolas, 8, avenue Mathurin-Moreau, Paris (19e).

PETITE BIBLIOTHÈQUE
DE
L'INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE

BROCHURES DÉJA PARUES :

I. **Résolutions et statuts adoptés au Premier Congrès des Syndicats révolutionnaires** (Moscou, 3-19 juillet 1921). ..... 2 »
II. **Programme d'action de l'Internationale syndicale rouge** (A. Losovsky). 2 50
III. **Les Syndicats russes et la Nouvelle Politique** (A. Losovsky)... ..... 0 50
IV. **Les Syndicats et la Révolution** (A. Losovsky) 0 50
V. **Thèses et Résolutions adoptées au IIe Congrès de l'Internationale rouge** (Moscou, novembre 1922) 1 25
VI. **Vers le Front unique international** (Edo Fimmen), introduction de Pierre Monatte) 0 50
VII. **Pour le Front unique des Transports** (Pierre Sémard)..... .... 0 50
VIII. **L'Internationale Syndicale Rouge et l'Unité syndicale** (A. Herclet)..... 0 75
IX. **Rapports entre l'I. S. R. et l'I. C.** (Préface de Dudilieux) 1 50
X. **Les Anarchistes et le Mouvement syndical** (Andrès Nin)..... 0 50
XI. **Le Grand Stratège de la Guerre de Classe** (A. Losovsky).. ... . 1 »
XII. **L'Activité de l'I. S. R.** (Rapport pour le IIIe Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge), préface de A. Losovsky. 7 50
XIII. **L'Anarcho-Syndicalisme en Espagne** (J. Maurin)... ..... 0 75
XIV. **Résolutions adoptées au IIIe Congrès de l'I. S. R.** 3 50
XV. **L'Unité du mouvement syndical mondial** (rapports et discours prononcés au VIe Congrès des Syndicats ouvriers de l'U. R. S. S.), préface de A. Losovsky..... .... 2 50
XVI. **L'organisation et la situation des employés en Russie** (D. Antochkine). . 1 »
XVII. **Les problèmes du mouvement travailliste** (P. Braun), préface de A. J. Cook..... .... 0 75
XVIII. **Le mouvement national et la classe ouvrière en Chine** (L. Heller).... . ... 1 »
XIX. **La conférence syndicale anglo-soviétique** (A. Losovsky)..... .... 2 50

EN VENTE
à la LIBRAIRIE DU TRAVAIL
96, quai de Jemmapes - PARIS-Xe
Chèque postal : 43-08 — Téléph. : Combat 08-02

ÉDITIONS DE LA JEUNESSE
Brochures mensuelles pour les enfants

Abonnement : un an (10 numéros)..... 6 »
— Extérieur..... 8 »

S'adresser à ***"L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE"***
SAUMUR (M.-&-L.) - Chèq. post. : 81-26 Nantes

Histoire de Pierre Lapin, par B. POTTER. » 85
Contes flamands, traduits par M. VAN DE MOORTEL et illustrés par ses élèves... » 75
Comment le capitaine eut peur, par Claude TILLIER..... » 75
Le village disparu, par GERSTAECKER.... » 75
Tony l'assisté, par Célestin FREINET..... 1 50
Tom le Ramoneur, par Ch. KINGSLEY.... 2 50
Nouvelles d'Italie, par Italo TOSCANI.... 2 50
La jeunesse de Jean-Jacques, récit tiré des *Confessions*, de J.-J. ROUSSEAU..... 3 »
Souvenirs d'enfance des grands écrivains, trois brochures à 0 fr. 75 l'une, les trois ensemble..... 2 »
L'abonnement aux 10 brochures de l'année en cours..... 6 »

En vente à la LIBRAIRIE DU TRAVAIL
96, quai de Jemmapes - PARIS-Xe
Chèque postal : 43-08 — Téléph. : Combat 08-02

L'Économie Capitaliste
(PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE)
par Robert LOUZON
Un volume : **6 fr.**

Alfred COSTES, éditeur, 8, rue Monsieur-le-Prince
PARIS (VIe)

Œuvres Complètes de KARL MARX
Traduites par J. MOLITOR
Agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie

VIENT de PARAITRE :

Le Capital
LIVRE II
Tome I. — LE PROCÈS DE CIRCULATION DU CAPITAL, 1 *vol. in*-16 de 260 *pages*. 9 fr. -

EN VENTE :

Le Capital
LIVRE I
(Complet)
I. **Le PROCÈS de la PRODUCTION du CAPITAL**, précédé d'une introduction à l'ensemble du marxisme, par KARL KAUTSKY, 4 *vol.* Chaque volume.. 10 fr. -

Histoire des Doctrines Économiques
I. **DEPUIS les ORIGINES de la THÉORIE de la PLUS-VALUE jusqu'à ADAM SMITH**, 2 *vol.*..... 10 et 8 fr. -
II. **RICARDO**..... 3 *vol.*..... 10, 10 et 8 fr. -
III. — **DE RICARDO A L'ÉCONOMIE VULGAIRE**, 3 *vol.* Chaque volume.. 9 fr. -

Téléphone
COMBAT 08-02
R. C. 251-310

Chèque Postal
Marcel HASFELD
N° 43-08

LIBRAIRIE DU TRAVAIL. 96, QUAI DE JEMMAPES. PARIS (10e)

MILITANT qui veux te documenter sur la Commune de 1871 lis le beau livre de TALÈS, parles-en au cours de tes causeries et tu contribueras à trouver de nouveaux lecteurs pour un ouvrage qui rappelle des événements qu'aucun ouvrier ne devrait ignorer.

C. TALÈS

La Commune de 1871

Préface de Léon TROTSKY

Un volume de 240 pages... ... ... 8 fr.

EN SOUSCRIPTION :

Histoire de la Commune de 1871, **par LISSAGARAY**

Prix : **12** francs.

VIENT DE PARAITRE :

Le Procès de la Colonisation française

1re série

MŒURS COLONIALES

PAR

NGUYÈN-AI-QUOC

Prix. . . . . 5 fr.

VIENT DE PARAITRE :

Les Faussaires contre les Soviets

Matériaux pour servir à l'histoire de la lutte contre la Révolution russe

Prix. . . . . 4 fr.

Le Gérant : V. GODONNÈCHE. Imp. Nouvelle (assoc. ouv.). 11, rue Cadet. — 937-5-26.